

2795103

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 27/10/2017
Retour Préfecture : 27/10/2017



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 14 septembre 2017

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 14 septembre 2017

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	5
2 - Désignation des secrétaires de séance.....	5
3 - Communications du Maire.....	6
3.1 - Eau. Autorisation. Arrêté préfectoral complémentaire du	7
27 juin 2017 relatif à l'aménagement de la véloroute Vallée de Somme.	7
3.2 - Rentrée scolaire. Semaine des 4 jours.	7
3.3 - Mise en œuvre du plan propreté.	22
4 - Procès-verbal de la séance du 29 juin 2017. Approbation.....	37
5 - Décisions du maire. Compte-rendu.	37
6 - Demandes d'adhésion de nouvelles communes à Amiens Métropole. Avis.....	38
7 - Commission Consultative des Services Publics Locaux. État des travaux.	
Période du 1^{er} avril 2014 au 31 mai 2017.	38
8 - Actions mises en œuvre suite au rapport d'observations définitives de la	
Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France.	39
9 - Demande de subvention européenne Fonds Asile Migration Intégration (FAMI).	
.....	39
10 - Subventions sociales. Année 2017. 2^{eme} répartition.....	43
11 - Subventions sociales. Volet personnes âgées. Année 2017. 2^{eme} répartition.	49
12 - Étouvie. L'îlot des Coursives. Projet de requalification. Définition des objectifs	
poursuivis et des modalités d'organisation de la concertation.	50
13 - OPH d'Amiens Métropole. Acquisition de 2 maisons situées rues Champlain	
et Montcalm. Refinancement d'un prêt auprès du Crédit Foncier de France.	
Financement de Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	56
14 - OPH d'Amiens Métropole. Refinancement d'un prêt auprès du Crédit Foncier	
de France pour le financement de 55 logements situés cour Artus. Garantie de la	
Ville d'Amiens. Convention.....	56
15 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 40 logements situés résidences	
Condé et Leclerc. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations.	
Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.	57
16 - OPH d'Amiens Métropole. Secteur Guynemer et Ingres. Régularisation	
foncière.....	60
17 - SIP. Construction de 10 logements individuels rue Saint-Léger. Emprunt	
auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens.	
Convention.....	61
18 - Rue Sully. Parcelle appartenant à IMMOCHAN. Acquisition.	62
19 - Chemin des Hayettes. Parcelles non bâties appartenant au Conseil	
Départemental. Acquisitions.	62
20 - Désaffectation et déclassement. Parcelle BT n°82. Partie sentier rue Watteau.	
.....	62

21 - Cession d'une partie de l'ancien sentier rue Watteau à Amiens au profit des Consorts BOUDIL.	63
22 - Fosse au Lait. Parcelles Lot C. Cession.	63
23 - Garage sis 72A, rue du Général Domon. Cession.	63
24 - Rue Moïse Delouard. Partie délaissé voirie. ADIM Nord-Picardie. Cession. ...	64
25 - Association ALCO. Action "Activités autour du bien vivre ensemble ". Année 2017. Subvention. Convention.....	64
26 - Fédération des Associations Étudiantes Picardes. Action "Citoyenneté 2.0". Subvention. Convention.	66
27 - Dispositif Pass' Ton Permis. Règlement. Charte d'engagement. Conventions types.	68
28 - Dispositif Picardie en ligne 3D. Région Hauts de France. Convention.....	76
29 - Associations patriotiques. Subventions 2017. Seconde répartition.....	77
30 - Usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électronique. ENEDIS, ORANGE. Convention tripartite.....	77
31 - Travaux de réalisation des effacements de réseaux basse tension. Années 2017 et 2018. ENEDIS. Convention.....	77
32 - Aménagement des abords de la résidentialisation Calmette entre rue Fafet et boulevard de Roubaix. Fonds de concours. Convention.....	78
33 - Aménagement du carrefour rue Marcel Paul, Mail Roger Salengro. Fonds de concours. Convention.....	79
34 - Grande rue du Petit Saint-Jean. Aménagement réducteur de vitesse. Fonds de concours. Convention.....	79
35 - Rue Lescouvé. Aménagement réducteur de vitesse. Fonds de concours. Convention.....	81
36 - Création d'un mini-giratoire. Carrefour rue de l'Agrappin - rue Voyelle. Fonds de concours. Convention.....	82
37 - École élémentaire Châteaudun. Externalisation de l'Unité d'Enseignement de l'Établissement Médico-Éducatif (EME) Henry DUNANT. Convention.....	82
38 - Indemnité des Directeurs d'écoles pour la réalisation de tâches administratives et organisationnelles. Année scolaire 2017/2018. Convention.....	83
39 - Fête de Noël des écoles. EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue. Année 2017. Convention.....	83
40 - Fête de Noël des écoles. Participation financière. Communes Amiens Métropole et Hors Amiens Métropole. Année 2017. Convention type.	84
41 - Relocalisation des structures petite enfance municipales dans les anciens locaux de l'école maternelle « Au bord de l'eau ».	85
42 - Réservation de berceaux à destination des enfants d'agents du Ministère de l'Économie et du Ministère de l'Action et des Comptes publics dans les structures de la petite enfance gérées par la Ville. Convention. Renouvellement.....	91
43 - Recyclerie des Astelles. Don de matériel en inox. Approbation.	91
44 - Concours Label Amiens 2017. Remise des prix.	91
45 - Associations ACIP, Cardan et Maison des familles. Occupation annuelle d'un local collectif résidentiel situé au 27, rue Condorcet. Conventions.....	92
46 - Espace Citoyenneté. Subventions aux associations. Année 2017. 2^{eme} répartition.	93

47 - Quartier Saint-Pierre. Instauration d'un stationnement résidentiel.	93
48 - Quartier Saint-Maurice. Instauration d'un stationnement résidentiel.	107
49 - BHNS. Cession de la parcelle cadastrée HP 372 pour la construction de la voirie.	107
50 - BHNS. Acquisitions de parcelles Chemin du Mont Thomas.....	107
51 - BHNS. Complexe sportif Vallerey. Démolition de l'ex-logement de fonction.	108
52 - BHNS. Cité scolaire. Démolition de la loge Sud.	108
53 - Fondation des architectes de l'urgence. Subvention exceptionnelle suite au passage de l'ouragan "Irma" à Saint-Martin et Saint-Barthélemy.	109
54 - Vœux / Questions orales.	109

La séance est ouverte à 18 h 13.

MME FOURE : Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place s'il vous plaît. Voulez-vous avoir la gentillesse de prendre place pour que je puisse déclarer la séance ouverte ?

Je pense qu'on a largement le quorum, n'est-ce pas ? Il me semble. Alors la séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : J'ai reçu des délégations de vote :

Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
M. Hubert DELARUE	donne pouvoir à	Mme Sonia HAMADI
Mme Pascaline ANNOOT	donne pouvoir à	M. Jacques LESSARD
M. Julien HERNANDEZ	donne pouvoir à	Mme Nathalie LE CLERCQ
M. Clément STENGEL	donne pouvoir à	M. Patrick PIGOUT
Mme Nathalie DEVÈZE, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
Mme Caroline GUÉROULT, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Nous allons procéder à la désignation des secrétaires de séance.

Monsieur MONTIGNY est-il là ? Oui. Acceptez-vous, Monsieur MONTIGNY, d'être secrétaire de séance ? Je ne vous vois pas. Oui. Merci.

Et puis Paul-Éric DÈCLE également.

Merci à tous les deux d'assurer ces fonctions.

MME MODESTE : Madame le Maire...

MME FOURE : Excusez-moi, je ne sais pas qui parle. Madame MODESTE, vous avez la parole.

MME MODESTE : Raïfah m'avait dit qu'elle me donnait pouvoir aujourd'hui.

MME FOURE : Je n'ai pas de pouvoir ici. Nous ne l'avons pas reçu. Mais si nous le recevons, nous l'enregistrerons bien entendu.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Je vais tout d'abord vous inviter à vous prononcer sur l'ajout, à l'ordre du jour de notre séance, d'un dossier en procédure d'urgence qui concerne l'attribution d'une subvention à la fondation des Architectes de l'urgence suite au passage de l'ouragan Irma sur les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Je vais donc, comme il est d'usage, vous demander non pas de vous prononcer sur le fond, à l'instant où je parle, mais d'accepter d'ajouter ce point, vu l'urgence, à l'ordre du jour de notre séance. Il serait ainsi traité au point 53.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Donc nous le verrons en fin de séance et je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je vous informe que j'ai reçu deux vœux déposés par Monsieur LESSARD pour les groupes Communiste, Républicain et Citoyen, Socialiste et Écologiste, que nous évoquerons en fin de séance, comme il est d'usage.

Je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 26 octobre 2017 à 18 h 00, ici-même.

Et puis je vous signale également que vous avez dû recevoir, par message électronique, le règlement du dispositif « Pass' ton permis » qui a fait l'objet de quelques adaptations, comme je l'ai dit aux présidents de groupe lorsque je les ai reçus mardi, suite aux échanges qui se sont déroulés en commissions de travail, affaires sociales et finances, sauf erreur de ma part.

C'est donc ce document que vous avez reçu électroniquement qui annule et remplace le précédent règlement intérieur qui sera soumis à votre approbation ce soir.

Cela me donne l'occasion de faire remarquer que le travail qui est fait en commission n'est pas vain. Ce sont vraiment des lieux de discussion. Les suggestions qui y sont faites, lorsqu'elles paraissent fondées et recevables, peuvent être prises en compte. Ça va être le cas ce soir. Nous y reviendrons un peu plus loin.

Pour une question de procédure, je vous signale que le point 49 de notre ordre du jour ne sera traité qu'après le point 52, ce qui est plus logique.

DONT ACTE

**3.1 - EAU. AUTORISATION. ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE DU
27 JUIN 2017 RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA VELOURTE VALLEE DE SOMME.**

MME FOURE : Toujours dans les communications du maire, un petit point sur un arrêté préfectoral complémentaire du 27 juin 2017 relatif à l'aménagement de la véloroute Vallée de Somme.

Comme le prévoit la réglementation, vous avez été destinataires de l'arrêté préfectoral complémentaire du 27 juin dernier relatif à l'aménagement de la véloroute Vallée de la Somme et plus particulièrement à la tranche de travaux 2017 concernant les sections Amiens, Blangy-Tronville / Vecquemont et Étinehem-Méricourt / La Neuville-les-Bray.

Je vous communique cet élément qui ne donne lieu ni à débat ni à vote a fortiori.

DONT ACTE

3.2 - RENTREE SCOLAIRE. SEMAINE DES 4 JOURS.

MME FOURE : Ensuite, toujours dans les communications, puisque la rentrée scolaire a eu lieu il y a quelques jours, je souhaitais que nous puissions faire le point sur cette rentrée scolaire.

Je passe la parole à Mathilde ROY pour nous présenter ce point.

MME ROY : Merci Madame le Maire.

Normalement un diaporama doit vous être diffusé en appui de la présentation de ce point. Non.

MME FOURE : Ce n'est pas le bilan du plan propreté qui va venir après. On va d'abord aborder la rentrée scolaire.

Il n'y a pas de PowerPoint ?

MME ROY : Il a été transmis par Florence VERGNES à Carole cet après-midi.

MME FOURE : Le PowerPoint, ayant été transmis un peu tard, ne vous sera pas présenté, mais il sera présenté par Mathilde ROY, bien entendu, et je propose qu'il soit communiqué, après le conseil, à tous les membres pour que chacun puisse en disposer.

MME ROY : Désolée, je vais essayer d'être assez lente dans mon débit si vous souhaitez prendre des notes, et bien entendu, comme vient de le dire Madame le Maire, ça vous sera adressé par la suite.

Si on fait un petit point sur cette rentrée scolaire 2017, on peut tout d'abord relater les mesures relatives à la carte scolaire.

Pour rappel, nous avons eu la transformation de trois classes types en classes de moins de 3 ans dans les écoles maternelles Schweitzer, Léo Lagrange et Avenue de la Paix. Si vous vous souvenez, l'année dernière, ça avait été autorisé, mais de manière provisoire, par l'Inspection en vue de compenser la fermeture de l'école maternelle Fafet. Cette année, ça a été pérennisé.

On a eu aussi une ouverture de classe à la maternelle Beauvillé, laquelle a répondu à la demande des parents et de la communauté éducative, et est aussi une amorce de réponse au vœu que nous avons formulé ici par rapport à la volonté que l'école repasse en REP+. En attendant qu'il y ait un statut sur cette demande, l'allocation de moyens a pu avoir lieu avec l'ouverture de cette classe.

Et il y a également eu une ouverture de classe à l'élémentaire Voltaire.

Enfin, compte tenu des effectifs constatés à la rentrée, au bout de la première semaine de classe, il a été décidé par l'Inspection académique l'ouverture d'une classe complémentaire à l'élémentaire Condorcet.

Alors maintenant, si on essaye de voir quelle est l'évolution de l'effectif des élèves scolarisés dans nos écoles amiénoises, pour mémoire, on a maintenant 82 écoles à Amiens – c'était déjà le cas à la rentrée précédente –, parmi lesquelles on compte 34 écoles maternelles, 34 écoles élémentaires, 14 écoles primaires, et malheureusement 60 % de nos écoles sont situées en REP et REP+.

Sur les effectifs, on a vu une augmentation du nombre d'enfants accueillis. Donc ça, c'est plutôt une bonne nouvelle. C'est peut-être lié à l'attractivité d'Amiens, au fait qu'on ait des entreprises qui arrivent et qui amènent de nouvelles familles avec des enfants.

On a aujourd'hui, d'après les comptages qui ont été faits, 10 580 enfants scolarisés. Ce sont les effectifs qu'on connaît à ce jour et ce sont essentiellement des élèves d'élémentaire puisqu'on a constaté 168 enfants en plus en élémentaire. On a une légère diminution en maternelle, mais elle est mineure puisque ce sont seulement 4 enfants.

Une des mesures phares de cette rentrée portait également, vous le savez, sur la mise en œuvre rapide, à laquelle on a dû faire face comme bon nombre de collectivités, du dédoublement des CP en REP+. Seuls les REP+ sont concernés par cette mesure qui a pris effet lors de cette rentrée 2017.

Pour notre ville, ce sont 19 écoles qui sont concernées. On a ainsi 43 classes de CP à 12 dans les écoles et 2 CP à 24 dans lesquels on a deux enseignants qui interviennent, avec, dans ces cas-là, le maintien du dispositif « plus de maîtres que de classes ». Pour être précise, ce sont les écoles Georges Quarante et Émile Lesot B où c'est ainsi, faute de locaux disponibles.

Par ailleurs, on a quand même réussi, pour mettre en place la mesure dans les délais impartis, à trouver 21 classes pour dédoubler les CP de sorte que la mesure soit mise

en œuvre à la rentrée de cette année. Nous avons ainsi aménagé ces 21 salles supplémentaires, ce qui a généré un surcoût de 62 000 € pour ces différents aménagements.

Maintenant, si on évoque le cadre défini pour la préparation de la rentrée 2018, puisque là on peut considérer que celle de 2017 est derrière nous, et que l'on parle de la semaine des 4 jours, comme vous le savez, nous avons décidé de ne pas modifier l'organisation du temps scolaire et périscolaire pour la rentrée 2017, pour plusieurs raisons qui ont déjà été largement évoquées, mais que l'on peut reprendre.

Tout d'abord, dans un premier temps, parce que le décret n'est paru que tardivement. Je rappelle qu'il est paru fin juin et que la fin de l'école, c'était début juillet.

Deuxièmement, parce que ça impliquait quand même d'observer la situation en matière d'emploi par rapport aux structures d'animation, qu'elles soient propres à la ville ou par délégation à l'association Bleu Ciel.

Et troisièmement, parce que ça invitait à recueillir l'avis express des conseils d'école sur la question, à réaménager à la fois les horaires d'école, mais aussi les horaires de travail de l'ensemble des personnels de la ville impactés, que ce soit bien entendu en premier lieu les animateurs, mais aussi la police municipale pour les traversées sécurisées ou les femmes de ménage, etc., et donc de pouvoir concerter l'ensemble des institutions représentatives du personnel.

Et en dernier lieu, parce que cela impliquait de concerter aussi les équipes éducatives au niveau des directions d'école et bien entendu avoir l'aval de l'Inspection académique.

Au niveau national, on a pu constater qu'on a seulement 33 % des collectivités qui sont revenues à la semaine des 4 jours à cette rentrée 2017.

Ce que l'on prévoit, nous, par rapport à ce qui sera mis en œuvre à la rentrée 2018, c'est une large concertation.

Nous prévoyons, en termes de calendrier, en octobre-novembre, de mener une enquête de satisfaction auprès des familles concernant la qualité des activités développées dans les accueils périscolaires et sur le retour de la semaine de 4 jours.

Nous envisageons également un questionnaire auprès des enfants pour connaître les activités auxquelles ils assistent actuellement et ce qu'ils en pensent, et également qu'ils nous donnent leur avis sur leur état de fatigue.

Nous allons aussi adresser un questionnaire auprès des directeurs d'école et des enseignants au sens large concernant la mise en œuvre de la réforme et le retour à la semaine de 4 jours.

Et puis il y aura cette enquête, comme je le disais, à destination des enfants pour connaître un petit peu leur degré de satisfaction. Ça nous aidera à préparer la suite.

Dans l'étape suivante, c'est-à-dire à partir de novembre, quand on aura recueilli l'ensemble des questionnaires, il y aura l'étude faite de l'ensemble de tout ce qui sera recueilli et donc l'exploitation de ces différents enquêtes et questionnaires, et puis la rédaction du bilan et l'élaboration des pistes en termes de perspectives pour ce qui serait proposé.

Ce qui nous permet, à partir de janvier 2018, d'organiser différentes réunions pour présenter le bilan de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. On le faisait déjà, mais notamment dans le cadre du projet éducatif de territoire avec l'ensemble des parties prenantes, soit en comité de pilotage centralisé, soit en comité de pilotage décentralisé sur les différents secteurs.

Et puis l'idée, c'est ainsi de pouvoir concerter, dans ces réunions, les fédérations de parents d'élèves, les directeurs des accueils de loisirs, les directeurs d'école, bien entendu les syndicats de la ville, les syndicats enseignants, un peu comme ça avait pu être fait quand on a mis en œuvre la réforme en 2014.

Fin février-début mars, nous pourrons consulter les conseils d'école quant au retour ou non à la semaine de 4 jours. Seront invités, dans ces conseils d'école, les directeurs d'accueil de loisirs et le coordonnateur de la pause méridienne.

En mars et avril, cela permettra de décider l'organisation des temps scolaires et périscolaires à retenir pour la rentrée 2018, en termes d'organisation, en termes d'horaires à proposer et en termes d'activités, parce que ce que l'on souhaite, c'est tirer profit de tout ce qui s'est passé depuis la mise en œuvre de la réforme.

Avec la mise en œuvre de la réforme, on a été amenés à créer notamment des parcours thématiques au titre des activités. On a pu faire aussi des animations sur le temps du midi et puis on a pu aussi voir l'évolution de ces parcours pour élargir la palette d'activités proposées.

Par exemple, à titre expérimental, dès cette rentrée, il y a des parcours qui se mettent en œuvre sur l'usage du numérique sur le temps périscolaire ou d'autres parcours également qui vont se mettre en place sur le plan de l'apprentissage des langues étrangères ou encore sur le plan de ce qui est des mathématiques et du codage.

Donc on veut tirer profit par rapport à la fréquentation qu'on constate aujourd'hui dans ces activités, et voir ce qui peut être mis en œuvre à la rentrée 2018 par rapport au succès que recueillent ou non les activités proposées.

Et puis on veut aussi pouvoir calibrer le tout de manière à pouvoir, de manière pérenne, les maintenir parce que comme vous le savez, le gouvernement a annoncé qu'à partir de 2019 les collectivités qui se seront retirées des activités périscolaires n'auront plus les fonds dédiés. Enfin c'est l'annonce aujourd'hui. Peut-être que ça évoluera et que finalement on saura que ce sera en 2018. L'Histoire nous le dira. Mais ce que nous voulons faire, c'est prendre des décisions qui seront financièrement tenables sans

augmenter les impôts des Amiénois, engagement que nous avons pris et que nous tenons.

Voilà ce que l'on souhaitait vous présenter sur ce que l'on va mettre en place, ce qui va donc faire l'objet de présentations progressives, comme vous l'avez vu, de concertations, de consultations, pour agréger l'ensemble et définir de manière posée ce qui sera présenté à la rentrée 2018.

MME FOURE : Merci beaucoup à Mathilde ROY d'avoir présenté à la fois la rentrée et puis la concertation qui va s'instaurer.

Je rappelle simplement que le choix qui était offert aux communes, c'était de se prononcer soit pour la rentrée de cette année, soit pour la rentrée de l'année suivante. Mais il était demandé, et c'est complètement normal, qu'il y ait une concertation qui s'établisse avec les parents, les instituteurs et l'ensemble de la communauté éducative.

Il nous a paru prématuré d'organiser une concertation dans la précipitation de la fin de l'année scolaire. Nous préférons mener cette concertation de manière beaucoup plus apaisée, sereine et dans de bonnes conditions pour que chacun puisse s'exprimer.

C'est la raison pour laquelle, par exemple, alors qu'à l'école Beauvillé un certain nombre de parents se sont manifestés pour la semaine de 4 jours dès cette année, nous maintenons la position du statu quo par rapport à l'année précédente et nous lancerons la concertation, ainsi que l'a exprimé Mathilde ROY.

Qui demande la parole ? Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : Merci Madame le Maire.

Tout d'abord sur les rythmes scolaires et puis après quelques points sur la rentrée scolaire.

Le gouvernement a laissé le choix aux communes de revenir ou non à la semaine de 4 jours. Pour nous, il serait dommage qu'à Amiens la municipalité fasse le choix de la semaine de 4 jours.

Je reviens sur les études des spécialistes de l'enfant, chronobiologistes, depuis plus de 30 ans, mais aussi de l'Académie de médecine, par exemple, qui ont montré que de longues journées et des coupures dans la semaine trop longues, comme le mercredi ou le samedi et le dimanche, fatiguent les jeunes élèves, car ce qui compte, c'est la régularité du lever et du coucher des enfants, et l'on sait que les parents ont tendance à coucher plus tard les enfants lorsqu'ils n'ont pas de classe le lendemain.

Il est donc préconisé de faire classe tous les matins et d'alléger les journées. Ceci est particulièrement vrai pour les enfants les plus en difficulté. Un rapport récent de Corinne HECKMANN, de l'OCDE, qui vient de paraître souligne une fois de plus que la semaine de 4 jours défavorise les enfants en difficulté. Elle montre que la France se distingue par

un volume d'heures de classe en primaire largement supérieur à la moyenne européenne (864 heures en France contre 776 en Europe), alors que les écoliers français étudient en moyenne 21 jours de moins.

Le rapport dit que des journées très concentrées est une des causes des mauvais résultats de la France aux études internationales PISA.

L'auteure du rapport dit : comment adapter la pédagogie pour les enfants en difficulté quand on a un temps aussi concentré ? Ce n'est pas la seule qui dit ça. Jean-Paul DELAHAYE, qui était directeur général de l'Éducation nationale avant Monsieur BLANQUER, dit la même chose.

L'allègement des journées de classe doit aussi s'accompagner de temps d'activités culturelles et sportives pour permettre à ceux qui n'en bénéficient pas d'y avoir accès, car ce sont aussi les activités culturelles et sportives qui favorisent les apprentissages et permettent la réussite éducative.

La réforme a été surtout faite pour réduire les inégalités entre ceux qui peuvent bénéficier de temps culturels et sportifs parce que les parents ont les moyens de payer, et ceux qui n'en bénéficient pas. C'est bien à ce niveau-là que se situe l'enjeu de la réforme sur les activités périscolaires. Il faut que tous les élèves puissent bénéficier d'activités périscolaires gratuites et de qualité.

Or, d'une part, la majorité municipale de la mairie d'Amiens n'a pas fait ce choix et c'est un échec sur la gratuité. En ce sens, on comprend pourquoi des parents qui n'ont pas les moyens de financer les activités veulent revenir à une semaine de 4 jours. Vous regarderez dans d'autres villes où les parents demandent le retour aux 4 jours : ce sont aussi des gens qui n'ont pas forcément les moyens de payer les centres de loisirs le soir.

Et d'autre part, le gouvernement ne veut pas payer non plus les activités et il a trouvé là un moyen pour faire des économies en disant en quelque sorte aux communes de payer. Mais les enfants ne doivent pas être sacrifiés pour des raisons comptables.

À Amiens, vous l'avez dit et répété, 60 % des écoles sont en réseau d'éducation prioritaire. Il est donc nécessaire de mettre les moyens sur l'éducation périscolaire pour ceux qui en ont besoin.

Par ailleurs, revenir à une semaine de 4 jours signifierait aussi la suppression de postes d'animateurs qui ont été créés spécifiquement pour ces temps périscolaires. Est-ce que ces personnels formés, qualifiés, vont aussi être sacrifiés ? Est-ce que vous allez les licencier ?

Vous envisagez de consulter avant de prendre votre décision. Je crains que le résultat ne soit connu d'avance si tous les parents ne sont pas informés des conclusions des études existantes sur le rythme de l'enfant et sur les conséquences pour les enfants en difficulté.

Il faut donc essayer de faire venir des gens spécialistes pour les convaincre, pour leur expliquer, pour qu'ils puissent prendre une décision éclairée. Si ce sont seulement les conseils d'école ou les parents qui se positionnent, on va avoir évidemment le résultat de la semaine de 4 jours.

Et je crains que ceux qui répondront positivement à la semaine de 4 jours soient majoritairement ceux qui souhaitent garder leur(s) enfant(s) à la maison parce qu'ils ne peuvent pas payer le centre de loisirs, ou alors ceux qui sont privilégiés et qui fréquentent déjà des lieux culturels et qui partent en week-ends et qui n'ont pas forcément besoin de la ville pour les activités.

Vous proposez aussi, dans votre planning de concertation, de demander l'avis des directeurs, des animateurs dans les conseils d'école. Vous proposez d'inviter les directeurs de centre de loisirs dans les conseils d'école pour qu'ils donnent leur avis. Pensez aussi à l'avis des animateurs qui sont des spécialistes justement des activités périscolaires, et là je pense que le résultat sera différent. Pensez aussi à l'avis des associations qui vont aussi devoir licencier des personnels si la semaine de 4 jours revient.

Et puis quand vous dites que vous allez demander aux enfants s'ils sont fatigués, je pense qu'il y a des spécialistes qui ont mesuré la fatigue. Ça se mesure par des activités sur le cerveau. Les activités de concentration du cerveau sont mesurées par des gens dont c'est le métier de mesurer la fatigue. Si vous demandez aux parents ou aux enfants s'ils sont fatigués, ça va dépendre de l'activité qu'ils vont faire. On est moins fatigué quand on va jouer que quand on va faire une leçon de maths, par exemple. Donc là, je pense qu'il y aura beaucoup de biais dans votre enquête et qu'elle ne sera pas exploitable.

Quant aux conseils d'école, c'est aussi un peu particulier. Les avis aussi risquent d'être un peu biaisés.

Donc pour nous, préférez plutôt rester à 4 jours et demi avec des cours plus le matin, rendez gratuites des activités périscolaires, mettez la priorité sur l'éducation et surtout n'anéantissez pas tout le travail qui a été fait avec les animateurs, les parcours, vous l'avez dit. Il y a des choses de lancées, continuez. Mais ne revenez pas à des semaines de 4 jours. De toute façon, toutes les études ont montré que c'était une erreur. En tous les cas, surtout, j'insiste, pour les enfants en difficulté, c'est le plus mauvais des systèmes.

Par ailleurs, sur la rentrée scolaire, quelques problèmes sont apparus.

Vous avez les parents de l'école Jean Macé qui ont communiqué sur le fait qu'il y avait un nombre d'élèves par classe très élevé et qu'il faudrait plutôt créer une classe supplémentaire. Est-ce que vous allez intervenir auprès de l'Inspection académique dans ce sens ? Parce qu'effectivement je crois qu'ils sont à plus de 29 par classe, ce qui est énorme. Donc là, il faut faire quelque chose.

Et puis il y a ce problème des factures de cantine avec 6 mois de retard qui pose problème aux familles aux revenus modestes. Là, il faudrait au moins accorder un étalement de 6 mois, au moins autant de temps que les factures ont mis pour arriver dans les familles parce que, vous le savez, quand on a des factures trop élevées et quand on a de très petits salaires, ça va créer des problèmes et finalement certainement des recours devant le CCAS.

MME FOURE : Merci Madame LEPRESLE.

Je laisserai évidemment Mathilde ROY répondre à la partie de vos propos concernant la rentrée scolaire et les difficultés que vous relevez.

Sur la partie relative à la concertation sur la semaine des 4 jours, je vous dirai tout simplement que votre propos consiste à dire qu'il faut garder la semaine des 4 jours et demi et qu'il faut consulter juste si les uns et les autres disent qu'ils sont d'accord sur la semaine des 4 jours et demi.

Nous, nous sommes très ouverts et nous disons que nous consulterons toutes les personnes intéressées, et le débat aura lieu. Je compte sur vous notamment pour dire les avantages qu'il y a à la semaine de 4 jours et demi et chacun pourra s'exprimer et se prononcera en conscience.

Mais nous, nous n'allons pas faire un débat déjà téléguidé pour que les habitants et les différents intéressés donnent un avis. Quand nous consultons les personnes intéressées, nous les consultons de la manière la plus large possible et sans anticiper leur avis parce que la démocratie c'est ça, me semble-t-il, tout simplement.

Je passe la parole à Monsieur LESSARD, qui me l'a demandée, puis à d'autres personnes encore. Mais la parole est à Monsieur LESSARD dans un premier temps.

M. BEUVAIN : Ce sera moi, Madame le Maire.

MME FOURE : Pardon ! J'avais cru tout à l'heure voir votre main se lever, mais je me suis trompée. C'était Monsieur BEUVAIN. Donc, je lui passe la parole très volontiers.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

Déjà, je constate qu'avec Marion on a les mêmes lectures. Donc, je vais vous faire grâce de mon couplet sur les chronobiologistes, ce qui vous évitera une heure de colle supplémentaire en rallonge, pour que je puisse aborder la deuxième partie de mon propos.

Dans un premier temps, je me félicite du calendrier. On se félicite du calendrier qui est évoqué. Ça part d'un bon sentiment. On nous fait donc savoir qu'il va y avoir une concertation.

Vous êtes comme nous : vous n'êtes pas non plus sans savoir que dès que l'on annonce une concertation, on parle aussi de notre propre bilan. Et donc lorsqu'une concertation va s'engager, vous allez y aller avec des billes et donc automatiquement vous ne serez pas neutres et vous aurez un bilan à rendre. Et le bilan, automatiquement, guidera l'esprit, le jugement des gens pour savoir s'ils souhaitent ou pas rester sur la semaine des 4 jours et demi ou revenir à la semaine des 4 heures.

Donc tout ça pour dire que c'est le bilan qui, aujourd'hui, fait se positionner le ressenti des gens sur Amiens sur cette semaine des 4 jours et demi. Ce n'est pas que l'action, bonne ou mauvaise, de la loi en tant que telle qui était dispensée par le gouvernement, mais c'est toute l'implication que vous avez mise dedans pour sa réussite ou pour son échec.

Nous revenons, ce soir, sur cette question cruciale des rythmes scolaires qui risquent encore d'être modifiés.

Entendez au préalable que tout comme vous, nous sommes très mécontents de cette annonce tardive du gouvernement, juste avant l'été, qui offrait la possibilité de réorganisation du temps scolaire sans concertation avec les personnels, et nous partageons avec vous ce mécontentement.

Mais dans tout ça se place toujours, comme l'a dit ma collègue Marion, l'intérêt de l'enfant, sachant que le nouveau texte dérogatoire à la réforme des rythmes ne revient pas sur la réforme elle-même. Plus grave, il n'en tire pas le bilan, alors que l'on sait qu'il y a un bilan dans les tiroirs et que ce bilan est tellement critique et contesté qu'on ne le présente pas alors qu'il nous aurait été utile, non pas pour se séparer de la semaine des 4 jours et demi, mais pour tendre à l'améliorer et aller vers un grand service public que se doivent d'avoir l'Éducation nationale et les collectivités locales pour y répondre.

Je disais donc que cette réforme des rythmes scolaires suscite beaucoup d'interrogations et qu'il serait utile d'en faire une évaluation nationalement et localement. Nous attendons donc de voir quel bilan vous nous présenterez et quel sera le ressenti des populations.

Je rappelle également que le bilan est contesté tant pour les enseignants que pour les élèves, avec des emplois du temps aléatoires, des amplitudes horaires critiques, une confusion entre le périscolaire et le scolaire, faute de moyens et d'une grande ambition pour réformer l'école.

Mais je le rappelle : le bilan sera surtout contesté et sera surtout analysé par rapport aux ambitions que vous aurez mises pour lui à Amiens.

Il en reste que l'échec de la réforme PEILLON cumulé à un manque d'ambition, me semble-t-il, d'emblée à Amiens est un choix politique qu'assume votre majorité et qui risque de fausser le débat et d'inviter lors de la consultation à revoir l'organisation de la semaine scolaire dans un sens contraire à tout ce que préconisent les scientifiques.

Nous savons que nos collectivités sont confrontées à des restrictions budgétaires telles qu'elles ne peuvent que difficilement assumer le poids d'activités périscolaires insuffisamment financées par l'État.

Hier, les salariés et les agents de la ville d'Amiens servaient de variable d'ajustement budgétaire. Nous vous l'avions rappelé. Demain, cela ne doit pas être aux dépens de la qualité de l'éducation à Amiens. Les enfants ne doivent pas en pâtir parce que nous jugeons toujours que cette réforme n'est pas vouée à l'échec.

Elle peut et elle doit favoriser l'accès de tous, comme l'a dit Marion, à des activités culturelles ou sportives, artistiques, de qualité tout en adaptant positivement les rythmes des élèves. Mais il manque un investissement à la hauteur des enjeux à Amiens, la formation massive d'animateurs, une concertation poussée avec tous les différents acteurs de la communauté éducative.

L'expérience d'Amiens doit nous amener à réfléchir plus profondément sur cette question des rythmes scolaires, mais vouloir réformer les rythmes scolaires nécessite une réflexion plus large sur l'école que nous souhaitons : une réduction des effectifs par classe, des programmes dont les contenus laissent du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche, la possibilité d'un réel travail en équipe et la mise en place de pédagogies coopératives, plus de professeurs que de classes, plus de professeurs par groupe d'élèves pour renforcer le travail en équipe et les regards croisés sur les élèves et les pratiques, et la différenciation de l'organisation du temps et des activités scolaires selon l'âge des enfants.

Les élus communistes, républicains et citoyens font la proposition, à Amiens, de la création d'un nouveau service public du périscolaire, d'un vrai service public du périscolaire.

En effet, nous sommes persuadés que pour proposer aux élèves de nos écoles, dans le cadre des temps d'activités périscolaires, des activités d'éveil, culturelles, artistiques ou sportives de qualité, il faut des personnels formés sous statut et correctement rémunérés. Cela passe par la création d'un nouveau service public, je le rappelle, celui du périscolaire décentralisé, ouvert à la société avec des partenariats avec le monde associatif et les parents d'élèves.

Cela permettrait d'offrir une offre égale d'activités sur tout le territoire et le recrutement pérenne et la formation d'animateurs dont on sait avoir un important gisement potentiel d'emplois qualifiés pour l'avenir.

À Amiens – j'en finirai là, chers collègues –, la semaine scolaire pourrait demeurer sans changement sur 4 jours et demi l'an prochain. Le décret permettant la réorganisation sur 4 jours est paru tardivement et la ville n'a pas souhaité se précipiter. Nous vous rappelons que nous nous en félicitons.

Mais les échos que nous avons eus montrent que les parents et les enseignants ont une appréciation mitigée de la qualité des activités périscolaires rendues. C'est une

conséquence peut-être de l'échec de leur mise en place à Amiens, essentiellement dû à un manque d'ambition et à un investissement financier très insuffisant. En effet, la ville dépense à peine l'intégralité des dotations reçues de l'État et de la CAF. La concertation n'a jamais été correctement menée. La ville s'est arc-boutée sur une organisation ne permettant pas la mise en place de projets construits ni la possibilité pour les personnels de bénéficier d'un emploi du temps plus conséquent et de formations permettant, à terme, leur pérennisation.

D'autres solutions sont à produire, si vous ambitionnez d'être une capitale de la jeunesse, une capitale innovante, culturelle et de partage des savoirs.

Nous nous opposerons forcément à toute décision qui accentuera le dépeçage éducatif, culturel, qui aggraverait les inégalités territoriales et exclurait les publics les plus fragiles.

Merci Madame le Maire.

MME FOURE : Madame BERGER m'a demandé la parole.

MME BERGER : Oui.

Vous ne serez pas étonnée que nous soyons tout à fait d'accord avec les propos tenus par Marion et par Laurent.

Et puis je pense que vous-même êtes très sensible à ce que l'école ne soit pas inégalitaire, que l'école soit ouverte, que les enfants aient envie d'apprendre. Justement, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec vous et avec Madame ROY certaines fois, c'est-à-dire qu'effectivement l'ouverture d'esprit entraîne l'ouverture pour apprendre. Je pense que vous êtes consciente de tout ça.

Nous sommes tous, sur ce côté de l'assemblée, favorables à la semaine de 4 jours et demi, je le redis. Et comme vous aviez l'intention, enfin dans ce que vous annoncez, de consulter le plus largement possible, je demande donc à ce que nous soyons bien invités aux réunions de janvier, que nous soyons largement consultés aussi bien de ce côté de l'assemblée que du côté des habitants et de votre assemblée majoritaire.

MME FOURE : Monsieur CARDON.

M. CARDON : Madame le Maire, moi, je ne vais pas reprendre ce qui a été dit.

Je crois que votre adjointe, une nouvelle fois, nous a fait un rapport précis sur ce qui est en train de se passer.

Vous nous proposez une méthode qui consiste à interroger les gens sur la base d'une enquête à la fois sur, je vais dire, le bilan de la mise en place des rythmes scolaires à Amiens et la question que pose aujourd'hui le nouveau gouvernement. On peut le comprendre, mais je pense que ça nécessite que peut-être au préalable on puisse avoir

des débats qui éclairent un des chiffres qu'a donnés votre adjointe, qui me paraît essentiel pour aborder ce débat : 60 % des élèves de nos écoles sont en REP ou en REP+.

Nous savons tous que ce chiffre un peu froid, en fait, inscrit de fait des inégalités à la sortie de l'école pour ces publics, et c'est comme ça à Amiens comme ailleurs. Amiens n'y peut pas, seule, quelque chose, mais on voit bien que c'est plutôt là que les difficultés scolaires se situent.

Donc, je pense que sur un débat comme celui-là, on ne peut pas l'aborder à Amiens comme ailleurs. En tout cas, je ne voudrais pas qu'on l'aborde en additionnant simplement soit les pour des 4 jours, soit les pour des 4 jours et demi, sans savoir lesquels des deux allaient gagner, pour savoir si simplement il faut garder les animateurs, même si c'est important pour eux, mais que l'objectif soit vraiment de faire progresser le niveau scolaire de nos enfants parce que, je le redis, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, Amiens, sur certaines de ses zones, a des chiffres de niveau scolaire qui relèvent de l'Aisne. Je pèse mes mots. Ce sont des enquêtes qui ont été faites à partir de l'INSEE et de la région il y a quelques années. On a des résultats qui sont du niveau du département de l'Aisne qui, je vous le rappelle, est sans doute le département le plus en difficulté de France de ce point de vue.

Donc, je pense qu'on doit l'aborder en mettant vraiment le niveau de qualification de l'enfant de demain en premier. Bien sûr, après, il y a toutes les questions qu'on a à se poser. Mais si on le faisait simplement en partant du ressenti ou en partant de ceux qui vont être pour ou contre sans qu'on sache où on va vraiment... Moi, je souhaiterais vraiment qu'on puisse remettre l'enfant au milieu de ce débat qui est un débat essentiel pour l'avenir de notre ville.

MME FOURE : Merci. La parole est à Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, Madame le Maire, d'abord un petit mot sur la rentrée scolaire.

Je dois dire que s'il y a une décision de MACRON 1^{er} que j'approuve, c'est bien le dédoublement des CP. Retenez bien ma parole parce que je ne dirai pas souvent : merci Monsieur MACRON !

Effectivement, en tant que professeur des écoles, maintenant à la retraite mais quand même, c'est une mesure très appréciable et qui fera beaucoup pour l'amélioration des résultats scolaires et qui fera certainement plus que le petit débat entre 4 jours ou 4 jours et demi. Je crois qu'il y a des choses plus importantes. Les 4 jours ou 4 jours et demi, ce n'est pas ça qui va améliorer le fond de l'Éducation nationale. Ça jouera sur la marge uniquement.

Je crois que faire beaucoup de débats là-dessus, ce n'est pas très important. Il y a le problème des effectifs, il y a le problème de l'encadrement, il y a le problème des programmes scolaires. Tout ça, c'est bien plus important que les 4 jours ou 4 jours et demi.

Vous allez faire de la concertation. Ça, je suis tout à fait d'accord. Je souhaite que tout le monde puisse s'y exprimer et pas seulement les tenants des 4 jours et demi, comme le voudraient nos adversaires, là, mais que tout le monde puisse le faire et que vous puissiez après prendre votre décision.

Alors bien sûr, la décision c'est quand même vous qui allez la prendre. Donc, vous aurez quand même la responsabilité politique de ce que vous allez faire et donc vous allez bien devoir organiser cette concertation et faire en sorte qu'elle soit vraiment honnête de tous les points de vue. Donc là, je compte là-dessus parce que c'est quand même la moindre des choses.

Mais je voudrais vous dire que 4 jours ou 4 jours et demi, ce n'est pas le plus important pour l'école.

MME FOURE : La parole est à Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Merci beaucoup.

Je suis heureux que l'orateur précédent évoque ce point. Mon propos ira dans la même direction.

Le point le plus important des deux qui ont été évoqués par l'adjointe, c'est évidemment le dédoublement des classes parce que si effectivement au niveau international il y a à peu près une unanimité d'études, c'est bien là-dessus, même si c'est une condition nécessaire mais non suffisante parce que derrière il y a la question de la pédagogie, il y a la question de l'innovation, etc. Mais enfin il est à peu près clair qu'au moins sur ce point, on ne trouvera jamais un rapport disant que des classes à 12 ne permettent pas de faire des progrès importants et de résoudre les inégalités scolaires.

Donc, j'étais assez surpris que l'opposition passe près d'une demi-heure à évoquer non pas le point qui fait le plus l'unanimité dans le monde et qui va se mettre en place à la rentrée et qui sera poursuivi à la rentrée prochaine, avec les efforts de la ville et puis du rectorat, mais mette plutôt l'accent sur un point qui est très contesté, puisqu'il ne suffit pas de dire « tous les rapports ».

L'avantage de la concertation – elle aura sans doute d'ailleurs peut-être ce mérite – c'est que ça permettra de faire deux piles : la pile des rapports qui disent les effets positifs des 4 jours et demi et puis la pile à peu près égale de rapports qui disent exactement l'inverse. Donc déjà ça, ce sera un point très intéressant. Y compris d'ailleurs les rapports de l'OCDE. Peut-être que toutes les pages n'ont pas été lues.

Et comme le disait l'orateur précédent, en plus on sait très bien que les effets sur l'inégalité scolaire, ce n'est certainement pas, effectivement, 4 jours ou 4 jours et demi. Ça se saurait. On l'aurait fait depuis longtemps, ici, ailleurs, en Europe, dans le monde, etc.

Il y a des questions de temps scolaire, il y a la question de notre année scolaire qui est effectivement très courte, il y a la question des vacances, etc. Mais le vrai sujet, c'est celui du dédoublement des classes.

Cela dit, il y aura une concertation. C'est très bien. Ça permettra de recueillir l'avis des enseignants, des parents bien entendu, et puis le cas échéant, de convoquer ici ou là quelques sommités pour avoir un débat éternel sur cette question des 4 jours et 4 jours et demi, mais encore une fois qui n'est absolument pas décisive, en tout cas par rapport à la question du dédoublement des classes, à la question de l'enseignement, à la question des bonnes méthodes pédagogiques. Ce sont là les vrais sujets pour résoudre l'inégalité scolaire et ce n'est certainement pas de se bagarrer sur la question des 4 jours ou 4 jours et demi.

MME FOURE : Merci beaucoup Marc FOUCAULT.

Je passe la parole à Mathilde ROY pour qu'elle réponde à l'ensemble... Non, on répond. Non, il y aura d'autres débats Madame... Non, Madame LEPRESLE ! Madame LEPRESLE, il y aura une concertation ! La parole est à Mathilde ROY.

Mathilde.

MME ROY : Oui, je voudrais juste rassurer nos collègues pour leur dire que bien entendu notre intention est de faire une concertation et d'en tirer un bilan qui soit le plus objectif possible. On ne va évidemment pas manipuler les résultats d'un bilan parce que de toute façon ça se saurait très rapidement. Quand vous avez majoritairement des réponses qui vont dans un sens et que le lendemain vous affichez le contraire, tous ceux qui auront émis un avis contraire sauront assez vite se manifester.

Et je peux vous dire qu'aujourd'hui, par rapport aux sollicitations dont nous avons fait l'objet, elles sont toutes allées dans le sens d'un retour à 4 jours. Et même pour en discuter avec les services de la direction académique, à ce jour il n'y a aucune étude, même sur le plan des apprentissages, qui démontre qu'elle ait eu un impact pertinent sur ces apprentissages.

Et soyez sûrs que nous sommes volontaristes en la matière pour vraiment nous assurer que les apprentissages aient lieu, et il nous semble que ce n'est pas quand les enfants sortent à 15 h 30 qu'ils sont plutôt à même de développer des apprentissages, si par ailleurs ils ne peuvent pas être encadrés.

Donc, nous avons une autre vision des choses, mais ça, nous le savons bien.

On reviendra vers vous là-dessus quand on aura pu mettre en œuvre effectivement le calendrier et partager l'ensemble des éléments.

Maintenant sur les deux autres questions qui ont pu être traitées, effectivement nous souscrivons complètement au bien-fondé de la mesure des CP dédoublés, surtout en

REP+, mais à venir en REP également puisque ça va être étendu aux cours élémentaires aussi.

On sait bien que plus l'effectif est petit, plus la pédagogie peut être individualisée, plus l'approche peut être personnalisée et plus on peut accompagner l'enfant, surtout quand il est en difficulté.

Ce qui sera intéressant aussi d'ailleurs à ce titre, d'un point de vue des résultats scolaires, ce sera de mesurer les deux dispositifs, puisqu'on en a deux à Amiens : on a un CP avec 12 enfants dans une classe et on aura, à titre dérogatoire, dans deux cas de figure, deux maîtres dans la classe. Et ça, d'un point de vue pédagogique, je pense que ce sera aussi intéressant d'observer quelle organisation a été mise en place par les deux enseignants et à quel résultat on aboutit en fin d'année de CP par rapport à l'apprentissage.

Sur les deux autres questions un peu connexes qui ont pu être posées par notre collègue Marion LEPRESLE, à savoir sur la situation de Jean Macé, pour nous, ce n'est pas une découverte : dès le mois de juin, on a été alertés par des parents, lesquels ont d'ailleurs été reçus conjointement avec l'Inspection académique, sur leurs craintes de voir que les effectifs allaient peut-être être élevés.

Nous avons, dès avant la rencontre d'ailleurs, concerté les parents en envoyant un courrier, au vu des prévisions d'effectifs, pour leur dire qu'il y avait une école qui était juste à côté, qui s'appelle l'école Noyon, dans laquelle il y a aussi des enseignants et où il y a des CP et où l'Inspection a créé une classe l'année dernière, et que ça pourrait peut-être être bien, sauf dans les cas de fratries qui étaient par ailleurs scolarisées dans d'autres niveaux, que leur enfant fasse leur rentrée à Noyon.

Les familles concernées ont toutes refusé et ont fait le choix délibéré, bien que je l'aie écrit dans le courrier qui leur a été adressé personnellement, d'inscrire malgré tout leur enfant à Jean Macé.

J'avais dit que je viendrais le jour de la rentrée là-bas voir ce qui s'y passerait. Effectivement, les effectifs sont ce qui avait été prévu et l'Inspection a considéré, bien qu'on ait évoqué la situation avec le corps enseignant le jour de la rentrée, qu'il y avait d'autres tensions ailleurs, lesquelles méritaient aussi une attention particulière et bien plus problématique. C'était notamment le cas de Condorcet qui s'est conclu, au bout de la première semaine, par l'ouverture d'une classe.

Par conséquent, c'est dommageable qu'il y ait un effectif aussi élevé, mais en l'occurrence la collectivité n'y est pour rien. La collectivité a essayé d'accompagner et puis la situation est celle-ci.

Des perspectives sont envisagées parce qu'on n'est pas sans rien faire, notamment pour la rentrée prochaine, mais ça doit faire l'objet de différentes choses dont on reparlera ultérieurement, quand elles auront pu être un petit peu concertées avec les parties prenantes.

Sur le deuxième sujet, qui est celui des factures de cantine, alors là j'en conviens, c'est un bug informatique. Le prestataire a mis à jour son logiciel, lequel a dysfonctionné et a généré un retard dans les transmissions de factures.

Là aussi, nous avons pris la mesure de la situation en écrivant à l'ensemble des familles concernées. Je rappelle que ce sont plus de 5 200 familles concernées. Le montant global du total de ces factures, c'était plus de 954 000 € pour la ville. Et on a été là aussi tolérants en accordant aux familles la possibilité de payer jusqu'au mois d'octobre.

On peut comprendre que quand une famille effectivement reçoit une facture qui est de plusieurs mois, la somme soit élevée. Cependant, on sait aussi que quand on va au supermarché, qu'on fait ses courses, on paye le ticket en sortant, et que si on va à la cafétéria d'Auchan ou ailleurs, on paye en passant à la caisse, et si on fait des achats pour nourrir son enfant chez soi, on paye les courses qu'on a prises.

Par conséquent, il y a aussi la notion d'anticipation et de provision qui est quand même à souligner, et on ne peut pas non plus attendre de la collectivité qu'elle renonce au recouvrement d'une telle somme, surtout quand dans le même temps elle a dû acheter les denrées, elle a dû payer le personnel et faire fonctionner la cuisine centrale et assurer l'ensemble des transferts des repas dans les cantines.

Donc voilà là-dessus, en sachant qu'on a aussi dit qu'il y avait une attention bienveillante au niveau du CCAS sur des cas qui seraient problématiques. Je sais que certains cas ont été transmis au CCAS. Je vois Madame GIRARD qui acquiesce et puis probablement ma collègue aussi. Elle n'est pas là. Désolée ! Mais je vois que Madame GIRARD fait oui de la tête. On a dit qu'on n'était pas fermés par rapport à des situations sociales qui pourraient être problématiques et qu'il y aura une attention particulière du CCAS sur ces cas de familles qui pourraient avoir des difficultés.

Voilà, Madame le Maire, les compléments qu'on pouvait donner en termes de réponse aux différentes questions qui ont pu être posées.

MME FOURE : Merci. Et naturellement on veillera, à l'avenir, à ce que ce genre de bug ne se reproduise pas parce qu'évidemment vous avez raison de dire que les parents, normalement, auraient dû anticiper parce qu'ils savaient qu'ils allaient avoir cette facture à payer, mais il n'en reste pas moins que tant qu'on n'a pas la facture, on peut être tenté de ne pas mettre l'argent de côté.

Merci donc, Mathilde ROY, pour ce point précis sur la rentrée scolaire.

DONT ACTE

3.3 - MISE EN ŒUVRE DU PLAN PROPRETE.

MME FOURE : Je vais maintenant passer la parole à Florence RODINGER pour qu'elle nous fasse un bilan de la mise en place du plan propreté.

MME RODINGER : Merci Madame le Maire.

Effectivement il s'agit de faire le bilan du plan propreté qui court de 2015 à 2020 et qui s'appelle « Ma ville est belle, je la garde propre » et qui comporte 35 actions destinées à améliorer le cadre de vie des habitants. Je vais donc, par ce bilan, vous montrer qu'il y a 28 actions qui ont été réalisées et que 7 sont en cours. Et on fera un zoom sur les opérations propreté.

Ces 35 actions visent à :

- renforcer le sentiment de propreté de la ville auprès des habitants ;
- sensibiliser et informer les habitants sur les bons gestes ;
- améliorer l'utilisation des moyens existants et les rendre plus efficaces ;
- valoriser le travail des agents ;
- mener des opérations de nettoyage de grande ampleur ;
- et verbaliser les mauvais comportements ;
- favoriser une meilleure qualité de vie à Amiens en agissant sur la propreté.

Il y a quatre objectifs :

- Objectif 1 : améliorer la propreté des trottoirs. Il s'agit effectivement de lutter contre les déjections canines. Il s'agit du nettoyage des rues, du respect des règles de sortie des bacs d'ordures ménagères ;
- Objectif 2 : améliorer la collecte des déchets ménagers : rappel des consignes de tri, déployer les points d'apport volontaire et le rôle des déchetteries ;
- Objectif 3 : améliorer le cadre de vie des Amiénois et Amiénoises, à savoir le fleurissement ; communication sur les bonnes pratiques ;
- Et enfin objectif 4 : sensibiliser les Amiénois et Amiénoises au respect de la propreté.

Comme je le disais, 28 actions sur 35 sont réalisées. On va les passer en revue.

- Action 1 : mettre en place une campagne permanente de ramassage des déjections canines. Effectivement on a eu des affichages Decaux en 2015, également en 2016, et on a aussi fait de la publicité sur nos distributeurs de sacs canins.
- Action 2 : il s'agit bien de développer les distributeurs de sacs uniques à déjections canines et les points de collecte des sacs usagers. On est passé de 250 en 2015 à 350 en 2016, avec une nouveauté effectivement sur ces fameux distributeurs de sacs uniques, et le renouvellement se poursuivra en 2018 et 2019.
- Action 3 : contrôler et entretenir les canipropropres. Il y a toujours 64 canipropropres déployés, nettoyés par les agents deux fois par mois en moyenne. Il y a un contrôle régulier, un nettoyage adapté en fonction de la fréquentation. J'ajouterai même

qu'on a été cités par le magazine *30 millions d'amis* dans son palmarès des villes qui offrent le plus de moyens pour éviter les déjections canines. Je ferme la parenthèse.

- Action 4 : créer une mission propreté assurée par les agents SVP. En effet, il y a 16 agents de surveillance de la voie publique volontaires pour cette mission dédiée. Leur mission : informer, sensibiliser et verbaliser.
- Action 5 : verbaliser les propriétaires des chiens pris en flagrant délit.
- Action 6 : rappeler les règles de collecte des déchets ménagers par le biais des agents SVP chargés de la mission propreté. En effet, vous pouvez voir un tableau qui montre la part des Amiénois respectant les règles de rentrée et sortie des bacs de collecte OM. Nous pouvons constater que dans la plupart des secteurs, nous sommes à 98 % en moyenne de rentrée des bacs dans les rues contrôlées, je précise. Et précisons aussi qu'il y a eu 28 verbalisations en 2016 concernant la non-entrée des bacs.

Verbalisation, quel bilan ? On peut compter ou pas la consommation d'alcool, mais j'axerai plutôt sur les 132 verbalisations en 2016 sur les tags et graffitis, dépôts de détritrus, affichages sauvages, containers non rentrés, mictions, dépôts de nourriture et jets de crachats.

- Action 7 : contrôler et rappeler à l'ordre les personnes ne respectant pas le règlement de collecte. Effectivement, il y a la possibilité, pour les habitants qui ne peuvent pas rentrer leur container, et ça on l'avait constaté effectivement dans les amiénoises, de le rendre aux services de la ville s'ils s'engagent à déposer leurs OM dans un point d'apport volontaire que nous avons effectivement déployé à cet effet. Suite à ça, 158 bacs OM ont été rendus et certains remplacés par des bacs moins volumineux (une dizaine).
- Action 8 : ramasser tous les déchets autour des bacs. En effet, la consigne a été donnée aux agents de collecte de ramasser l'ensemble des déchets présents sur l'espace public et de faire place nette. On a voulu imager le tonnage des ordures ménagères, à savoir que 38 684 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2016 à Amiens, 35 041 tonnes en porte-à-porte et 3 643 tonnes avec les points d'apport volontaire, ce qui correspond schématiquement à six tours Perret et demie.
- Action 9 : éviter les containers qui débordent. Des points d'apport volontaire ont été installés en expérimentation sur certains secteurs de la ville. Ce dispositif est en train de s'étendre à d'autres zones en lien avec les comités de quartier. Effectivement, il y a eu le passage à des consignes de tri sélectif qui se sont élargies. La collecte du papier notamment augmente le tri sélectif. Au total, il y a 228 points d'apport volontaire OM (on comprend dedans les enterrés), 139 PAV emballages et 253 PAV papiers installés.

- Action 11 : rendre les déchetteries plus visibles et accueillantes. Un marché est lancé depuis début 2017 pour la réhabilitation des trois déchetteries, pour un montant de 3,5 millions €. Je vous laisse découvrir tous les types de déchets qu'on peut y découvrir : déblais de gravats, déchets verts, bois, carton, ferraille, amiante. Pour précision, c'est surtout sur la déchetterie Est que l'amiante est accueillie sous plastique, mais à terme les autres déchetteries accueilleront l'amiante.
- Action 12 : favoriser la collecte du verre et du textile. Nombre de points d'apport volontaire : 419 pour le verre, il y a 150 points d'apport en plus, et 88 points d'apport textile existants sur l'espace public.
- Action 15 : augmenter les fréquences de lavage des rues les plus passantes. Un contrôle quotidien des rues est réalisé par les agents chargés du nettoyage. Les actions de nettoyage sont adaptées en fonction des constats établis sur le terrain et les opérations propreté renforcent la fréquence de lavage et la qualité du nettoyage des espaces publics. Et cette fois-ci, ce sont 2 862 tonnes de déchets ramassés, enfin on dirait plutôt de détritrus issus de la corbeille, de salissures, de décharges sauvages, soit une demi-tour Perret en 2016, par l'ensemble des services de nettoyage.
- Action 17 : remise en état des caniveaux dégradés et envahis par les herbes sauvages. Il y a le remplacement des caniveaux en béton par de l'enrobé jusqu'au pied de bordure ; la composition d'une équipe voirie provenant de chaque secteur, chargée de réaliser l'entretien des caniveaux lors des opérations propreté.
- Action 19 : veiller au respect de la propreté des chantiers par les entreprises. Actions menées au quotidien par les techniciens chargés du suivi des travaux : contrôle concernant l'évacuation des matériaux et du nettoyage des zones de chantier, surveillance sectorisée par les surveillants du domaine public qui appliquent la réglementation en cas de non-respect des dispositions prises par les arrêtés, mise en demeure et facturation en cas d'intervention par nos équipes.
- Action 20 : lutter contre les tags. Il y a eu 544 m² de tags effacés au cours des opérations propreté et aussi 55 verbalisations en 2016 et plus de 20 pour cette année. On peut déjà décomposer le nombre d'interventions en 2015, à savoir 2 650, et à peu près la même chose pour 2016, et là ça comprend tags et affiches.
- Action 21 : mettre en place des référents propreté dans chaque comité de quartier pour signaler les dysfonctionnements en matière de propreté. Il y a un travail systématique avec les comités de quartier lors des opérations propreté notamment. Diffusion des informations, distribution du guide propreté, communication sur numéro vert et du mail, mobilisation lors de l'opération nettoyage de la nature « Hauts-de-France propres ».
- Action 22 : faire respecter les panneaux dédiés à l'affichage public et lutter contre l'affichage sauvage. Il y a eu la mise en place d'une procédure de désaffichage systématique et de facturation validée au BM début 2016. Je rappelle qu'il y a 47

sites d'affichage libre qui sont présents sur la ville et qui sont destinés à accueillir l'affichage d'opinion et la publicité relative aux activités associatives sans but lucratif. On a pris un exemple qui peut faire sourire – n'y voyez pas malice –, c'est le coût du désaffichage facturé aux candidats de l'élection présidentielle 2017. On voit qu'en tête de peloton nous avons François ASSELINEAU qui a écopé de 4 350 € de facturation, après Jean-Luc MÉLENCHON en deuxième, ensuite Madame LE PEN, Nathalie ARTHAUD et Emmanuel MACRON pour 150 €.

- Action 23 : lutter contre la prolifération des pigeons. Il y a une lutte active contre le nourrissage des pigeons. Il y a eu 16 réclamations instruites en 2016.
- Action 24 : poursuivre les actions de dératisation systématiques. Il y a eu quarante-sept kilomètres de cours d'eau traités et 525 kilomètres de réseaux d'eaux pluviales et usées en 2016. La distribution gratuite de raticide au public a concerné 642 personnes en 2016, et il y a eu la dératisation systématique des rues lors des opérations propreté.
- Action 25 : valoriser le fleurissement des maisons et balcons par les habitants. En 2017, on a lancé l'opération « Amiens, je l'aime fleurie » qui fait évoluer un peu la formule de façon un peu plus moderne et qui va notamment utiliser les réseaux sociaux pour voter pour le plus beau fleurissement, sur plusieurs catégories, des maisons, des balcons des immeubles. L'opération n'est pas finie. On peut encore s'inscrire jusqu'au 29 septembre.
- Action 26 : expérimenter les rues jardins à fleurissement participatif.
- Action 27 : maintenir le label 4 fleurs au concours national des villes et villages fleuris. On va lancer, enfin c'est en cours, le lancement du permis de fleurir cet automne. L'action incite les habitants à fleurir eux-mêmes leurs rues grâce à de nombreux bacs déployés dans la ville par le service Espaces verts.
- Action 28 : promouvoir le concept « Amiens ville jardin ». Il y a des travaux en cours autour du thème « Amiens, la nature en ville ». En juillet 2017, nous avons lancé une campagne de communication destinée à sensibiliser les habitants sur la gestion différenciée, le 0 phyto et le fleurissement participatif. L'éco-pâturage a notamment donné lieu à une série d'affiches Decaux pour un peu sensibiliser notamment sur le 0 phyto.
- Action 29 : mettre en place des campagnes de sensibilisation. Je crois que ça n'a pas manqué. On peut le constater dans le JDA, sur des stickages sur les distributeurs, les affichages Decaux, nos partenaires, la presse France Bleu, *Le Courrier picard* et notre guide. C'est le nouveau guide d'ailleurs. C'est le guide mis à jour cette année, mais qui avait été déjà une première fois lancé en 2015. J'en parle en action 30.
- Action 30 : diffuser un guide sur les informations pratiques en matière de propreté. Effectivement, en 2015, un guide pratique était diffusé avec le JDA auprès des habitants des comités de quartier pour sensibiliser sur les bonnes pratiques. À

l'époque, 71 000 exemplaires avaient été distribués. Ce guide a été mis à jour en 2017.

- Action 31 : communiquer sur les numéros utiles et les informations pratiques. En effet, loisir est donné pour toute réclamation d'utiliser le mail propreté@amiens-métropole. L'adresse courriel a été créée pour traiter les demandes des administrés en moins de 5 jours. Mais aussi il y a un numéro gratuit, un numéro vert dédié spécialement, et on peut comptabiliser 100 à 150 appels par mois.
- Action 35 : encourager les opérations de nettoyage de printemps et les actions ponctuelles visant à sensibiliser le public. Soutien et participation active à l'opération « Somme propre » en 2016 et « Hauts-de-France propres » en 2017. Mise en place d'une action de partenariat avec Procter & Gamble le 12 juin 2017. C'est ainsi que plus de 400 salariés se sont associés dans la réalisation de diverses actions de grande ampleur d'embellissement de la ville. Le 7 septembre 2017, c'est-à-dire récemment, dans le cadre d'une opération propreté, de nombreux étudiants amiénois ont prêté main-forte au service de nettoyage dans le cadre de l'opération « Tous unis pour la cité ». Les opérations de nettoyage de printemps sont organisées par la ville sur des sites emblématiques, comme la place Gambetta en mars, Saint-Leu en avril, la gare et la zone piétonne en septembre.

Après ces actions réalisées, on va énumérer les 7 actions en cours de réalisation, à savoir :

- Action 10 : localiser et signaler par le service des déchets ménagers les événements anormaux pour l'intervention au plus vite de l'équipe compétente.
- Action 13 : distribuer au parc zoologique les surplus de fruits des restaurants scolaires.
- Action 18 : équiper la ville de mobilier urbain adapté (corbeilles équipées d'éteignoirs à cigarettes et à double usage de tri, cendriers à proximité des bâtiments accueillant du public).
- Action 32 : mise en place d'une action mobile pour recenser les points noirs.
- Action 34 : lancer un concours d'idées auprès des étudiants de l'ESAD sur le thème de la sensibilisation au respect de la propreté.

Il manque l'action 33. C'est parce qu'elle est citée dans les opérations propreté.

- Action 14 : appliquer le tri sélectif dans les salles municipales, gymnases, terrains de sport, parcs de loisirs, et dans les services municipaux.
- Action 16 : utilisation de produits naturels pour traiter les herbes sauvages. Le plan désherbage/enherbement est en cours d'élaboration. Un travail avec les équipes de

secteur a été réalisé cet été, avec un bilan en octobre sur les techniques et méthodes à employer.

Un zoom maintenant sur les opérations propreté qui sont un véritable dispositif au service des habitants. Je vais peut-être aller vite parce que maintenant on connaît bien les opérations de propreté :

- la définition des zones toujours en lien avec l'élu de secteur et les services techniques et les comités de quartier ;
- la mise en place d'arrêtés d'interdiction de stationner ;
- la mobilisation de tous les acteurs intervenant dans le cadre de vie ;
- l'information des habitants concernés par un courrier d'abord, des affiches, des panneaux, le JDA et par la presse locale ;
- la mise en place d'un point d'information propreté à chaque fois (rencontre avec les agents, renseignements, distribution de guides propreté, sacs de tri, sacs canins) ;
- l'intervention des services techniques.

Chaque service intervenant effectue des remises en état du domaine public. Il s'agit effectivement, en même temps, de reboucher les trous, de remettre en état les bordures des caniveaux, de vérifier l'éclairage public. On remet en état le marquage au sol.

Il y a le service Nettoyement pour nettoyer bien sûr les voiries, les caniveaux, les trottoirs, l'enlèvement des herbes indésirables.

Il y a le service des Espaces verts pour l'entretien des espaces verts, la taille des haies.

OM : ramassage des encombrants à destination des riverains.

Service Hygiène : dératisation.

Il y a le service des Eaux pour le nettoyage des avaloirs et des abords de cours d'eau.

Il y a le service tags, le service Communication...

Il y a la participation des autres acteurs institutionnels dans leur domaine de compétence, à savoir les bailleurs pour l'entretien de leur espace privatif, le conseil départemental, le CIP, les écoles, les associations, la GUP. Je pensais aussi aux bailleurs et à la SNCF, nouvellement arrivée comme partenaire.

Il y a un vrai succès pour ces 41 opérations menées depuis mi-2015. L'état de propreté des zones réalisées perdure.

- Action 33 : sensibiliser les jeunes, notamment dans les établissements maternels et primaires et les centres de loisirs, au respect de la propreté. 30 classes d'école de la maternelle à la 6^e ont participé à ces opérations en termes de sensibilisation. 900

enfants ont été sensibilisés, ont pu échanger avec les acteurs de la propreté et découvrir leur métier.

C'est ainsi que 220 kilomètres de voirie ont été traités.

L'évolution des opérations :

- ramassage des encombrants chaque jour de l'intervention, bien sûr sur la zone définie sur le courrier, avant 7 heures le matin ;
- collecte des téléphones portables, ampoules basse consommation et piles usagées au point d'Info Propreté ;
- mise en place d'une équipe Voirie mutualisée entre secteurs chargée de réaliser des petits travaux de voirie.

Et surtout Amiens devient une ville modèle et copiée, à savoir que c'est Amiens qui a inventé le modèle. Nous sommes copiés par Paris et par Nantes. En général, c'est plutôt Nantes qui est citée en exemple. Mais là on est avant Nantes, avant Paris, en tout cas on a créé des émules comme Tourcoing, Ajaccio, Valenciennes.

Voilà ce bilan propreté.

MME FOURE : Merci beaucoup pour ce bilan qui est complet, mais qui est extrêmement important, puisque je vous rappelle que c'était vraiment une priorité que nous avons constatée comme essentielle vraiment pour les Amiénois. Il y a eu un très, très gros travail qui a été fait sous l'autorité de Florence RODINGER et de Patrick DESSEAUX aussi, dont je tiens à saluer également le travail dans ce cadre. Et évidemment je voudrais que tous les services qui ont participé à cette réalisation soient remerciés parce qu'ils y mettent beaucoup d'eux-mêmes et c'est vraiment important.

C'est un travail qui est toujours à poursuivre, qui n'est jamais parfait. Il y a encore des points qui méritent notre attention. Il y a encore des endroits où on constate des dépôts d'ordures sauvages ou bien des difficultés. On sait bien que dans les villes aussi il y a des endroits où, si on n'est pas extrêmement attentif, il y a des animaux nuisibles qui se développent et qui peuvent inquiéter les riverains.

Donc vraiment je voulais saluer ce travail qui est fait et qui est fait aussi en symbiose avec les cinq adjoints de secteur, puisque les actions de propreté qui sont menées sous la forme d'opérations un peu coup de poing dans les quartiers sont menées grâce à eux.

Je voudrais également dire que les comités de quartier sont également parties prenantes et intéressés par ces résultats.

Mais sachez que dans toutes les opérations « Bonjour Madame le Maire » que je fais régulièrement, à chaque fois j'ai des questions sur la collecte des déchets ménagers, sur la propreté, sur l'hygiène. Donc c'est la preuve que c'est vraiment un souci qui est permanent chez l'ensemble de nos concitoyens.

Donc merci à Florence de s'y être attelée parce que c'était important.

Monsieur HUTIN puis d'autres intervenants m'ont demandé la parole.

M. HUTIN : Merci Madame la Maire.

Effectivement, comme vous venez de le dire, la propreté est un enjeu important et vous en aviez fait un thème de campagne, un des deux thèmes avec la suppression du tramway.

MME FOURE : Excusez-moi. Je vous interromps juste une seconde pour dire non pas la suppression du tramway, mais les transports publics, les transports en commun.

M. HUTIN : Oui, la suppression du tramway.

Sur le plan propreté, vous nous présentez un bilan d'actions qui n'ont jamais été présentées au conseil municipal, puisque vous aviez retiré ce sujet lors d'un conseil municipal. On l'avait vu effectivement passer dans les commissions et ça avait été retiré au dernier moment.

Là, vous nous présentez des actions. On les découvre, je crois, comme tout le monde. C'est vrai que c'est beaucoup plus simple de faire un bilan d'actions qui n'ont jamais été présentées.

Sur ce bilan, effectivement il y a des choses intéressantes. Je ne vais pas dire le contraire.

Vous mettez beaucoup en valeur les opérations propreté. Ça enlève aussi des moyens dans d'autres quartiers quand vous mettez en place des opérations propreté. Les autres quartiers sont moins nettoyés quotidiennement.

Sur les problèmes de propreté, vous vous rappelez quand même que vous aviez prévu, que vous vous étiez engagée à mettre en place deux collectes hebdomadaires partout dans Amiens. Vous aviez joué là-dessus, ce qui n'est pas forcément une bonne idée. Vous l'avez fait dans certains quartiers. On ne sait pas pourquoi dans certains et pas partout ou nulle part.

Mais en tout cas, ce que vous n'avez pas voulu faire, c'est intervenir sur les maisons découpées, là où on a plusieurs appartements où il n'y a pas de local à poubelles. Et on peut le constater malheureusement : il existe des dépôts sauvages alors que vous essayez de récupérer, enfin de nettoyer assez rapidement. Alors apparemment, c'est une action qui n'est pas encore optimisée, vous venez de le montrer dans le diaporama, mais je pense que c'est un élément aussi important de la non-propreté de la ville d'Amiens parce que même si vous enorgueillissez de ce bilan, tout le monde peut constater que la ville n'est pas propre. C'est difficile de nettoyer une ville, c'est difficile d'avoir la ville propre. Certains y arrivent, mais là ce n'est pas le cas.

Vous voulez faire des évaluations et des enquêtes auprès des habitants. Si vous voulez vraiment une évaluation de votre bilan sur cette question de la propreté, parce que vous en aviez fait un thème de campagne, faites une enquête auprès des habitants et on verra bien sûr les résultats.

Sur la verbalisation, c'est passé assez vite. On n'a pas eu le temps de voir, parce que tous ces documents, on n'en a pas parlé bien sûr, on ne les a pas vus avant.

28 verbalisation sur les poubelles, ça me paraît peu parce qu'il y a quand même encore beaucoup de poubelles qui sont sur les trottoirs. Ça aussi tout le monde peut le constater. Il suffit de passer dans les rues d'Amiens.

Sur les déjections canines, excusez-moi, mais c'est pareil. Des déjections canines, on en trouve plein les rues. Est-ce que vous vous promenez assez dans la ville pour le constater ? Parce que c'est du vécu et ce n'est pas simplement mon vécu, c'est aussi les retours que j'ai.

Sur les apports volontaires, là on a tout mélangé : on a mélangé les compétences de la métropole, on a mélangé la propreté et les déchets, même la salubrité.

Sur les apports volontaires, c'est la ville qui nettoie les abords des points d'apport volontaires qui sont mis en place. Les containers sont posés par la métropole et donc c'est la ville... C'est une question, ce n'est pas une critique. C'est une question, Madame le Maire.

MME FOURE : Je réponds tout de suite sur ce point.

M. HUTIN : D'accord.

MME FOURE : On s'en moque.

M. HUTIN : On s'en moque, d'accord.

MME FOURE : L'essentiel, c'est que ce soit...

M. HUTIN : OK.

MME FOURE : ... fait.

M. HUTIN : On s'en moque.

MME FOURE : Non, mais je veux que dire l'essentiel, c'est...

M. HUTIN : Oui. Pas toujours, mais c'est...

MME FOURE : ... que ce soit fait. Par la ville ou par la métropole, avouez franchement...

M. HUTIN : En tout cas, c'est la ville qui paye, d'accord.

MME FOURE : Non, mais attendez, que ce soit la ville ou la métropole...

M. HUTIN : On s'en moque.

MME FOURE : Mais c'est le même contribuable. Je vous rappelle que 85 % des habitants de la métropole sont des Amiénois et donc si on a distingué les compétences entre la ville et la métropole, c'est pour des raisons juridiques. Mais pour le citoyen, qu'est-ce qui compte ? Que le travail soit fait et que la ville soit propre, même si vous soulignez qu'à vos yeux elle n'est pas propre. En tout cas, force est de constater qu'elle est plus propre qu'elle ne l'était auparavant.

M. HUTIN : Ça, c'est un avis. C'est le vôtre. Ce n'est pas le mien.

MME FOURE : On me le dit régulièrement.

M. HUTIN : Et sur les dépôts sauvages, je n'ai pas eu le temps de voir le diaporama qui est passé très vite là-dessus. Combien de verbalisations ont eu lieu sur les dépôts sauvages ?

MME FOURE : Excusez-moi : Florence RODINGER vous répondra ainsi qu'aux questions des autres intervenants, si vous permettez. On fera une réponse globale.

J'ai oublié de vous dire qu'évidemment ce diaporama, comme le précédent sur la rentrée scolaire, va vous être communiqué pour que vous puissiez le voir davantage à tête reposée et en tirer d'autres réflexions, au besoin d'ailleurs pour d'autres conseils municipaux.

Mais Florence RODINGER va vous répondre tout à l'heure.

Monsieur THÉVENIAUD m'a demandé la parole.

M. THEVENIAUD : Merci Madame le Maire.

Tout d'abord, je voudrais saluer le travail des services qui est très important dans cette ville, mais je voudrais signaler une chose qui a été oubliée. On a parlé des élections présidentielles. Il est vrai qu'un élu qui est candidat doit être exemplaire. Nous avons assisté, au printemps dernier, à Amiens, à une pollution du mobilier urbain. À Saint-Pierre – je pense à ce quartier parce que des habitants sont présents aujourd'hui – il y a des autocollants de candidats à chaque panneau indicateur, à chaque feu rouge ; il y a des affiches collées n'importe où.

Puisqu'on parlait également de verbalisation, des sanctions ont-elles été prises contre ces candidats qui ont pollué notre ville ? Aujourd'hui, vous pouvez toujours aller dans

ces quartiers : ces autocollants sont toujours sur le mobilier urbain. Donc, je pense que ces élus ne sont pas très exemplaires de ce côté-là et doivent être sanctionnés.

Merci.

MME FOURE : Madame BERGER a demandé la parole.

MME BERGER : Juste une réflexion : avec toutes ces améliorations et notamment l'amélioration du tri, je pense qu'on va avoir une diminution de la taxe sur les ordures ménagères bientôt.

MME FOURE : Qui d'autre demande la parole ? Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

J'avais une connaissance qui était un vieux pépé – je ne sais pas ce qu'il était, il ne me l'a jamais dit – qui s'intéressait à la vie de sa ville, à Mers-les-Bains. Il me disait à une époque : « Tu sais, quand des gens commencent à critiquer la propreté d'une ville, c'est qu'ils n'ont rien à dire ».

Et puis après, moi, je me dis que si on en fait trop à vouloir dire qu'on a très bien travaillé pour rendre la ville propre, c'est peut-être qu'on n'a pas grand-chose à dire non plus, parce que finalement c'est assez subjectif. Que ce soit hier ou aujourd'hui, on a un regard qui est propre porté sur notre ville parce que vous l'aimez. On l'aime tout autant.

Sauf que les retours des gens que j'ai pu avoir, mais que vous avez également, ne sont pas les mêmes parce que chez vous ils vont venir vous dire que c'est vachement propre alors que chez moi ils vont venir dire que c'est beaucoup plus sale qu'avant quand même. Je n'ai pas dit que c'était plus propre avant. J'ai dit que c'était beaucoup plus sale qu'avant quand même.

J'apprécie ce tour d'horizon, qui n'est pas un bilan. Pour moi, c'est la découverte d'un service et des actions qui sont faites par le service Propreté. Je salue le travail des agents.

Je n'oublie pas non plus certaines actions nouvelles mises en place et qu'il faut saluer. Mais être capable de dire si c'est mieux ou pire qu'avant, très franchement ça relève de la comm', encore de la comm' et toujours de la comm'.

Un dernier point : on s'attache maintenant à vouloir retirer tout de suite et partout et dans l'immédiat tout ce qu'il peut y avoir autour des bacs (c'est l'action n°8)

Moi, je salue Nedjma BEN MOKHTAR à qui j'ai demandé, à plusieurs reprises, que dans des quartiers difficiles sur Étouvie, il y ait l'intervention des services pour que soient enlevés des points de décharge qui s'amoncelaient autour de la place des provinces françaises. Je sais, parce que je connais son dynamisme et sa volonté de vouloir faire avancer les choses, qu'elle est intervenue.

Mais lorsque je suis en copie jointe d'un courrier de réponse du plus haut des services qui soient et qui nous dit qu'on n'enlèvera pas les ordures, et j'ai gardé le mail, parce que les gens d'Étouvie, ce sont des gens qui ne sont pas propres, que ce sont des sales gens qui laissent leur quartier totalement se dégrader, je n'apprécie pas !

Non, ça n'a rien à voir avec votre première adjointe ! C'est une réponse qui a été apportée par un service et je n'admets pas que l'on puisse traiter les Amiénois de sales, d'impropres et d'incivilisés, particulièrement dans ce quartier qui nécessite beaucoup d'attention de notre part !

Tu en étais destinataire. Tu te rappelles très bien, je t'ai soulevé le point. J'en étais profondément heurté !

Sur les points de dépôts sauvages enfin parce que j'ai entendu dire qu'ils étaient enlevés rapidement, j'habite à 200-300 mètres grand maximum de l'atelier des services, rue Alexandre Dumas. J'ai eu en bas de chez, pendant 3 semaines, un dépôt sauvage qui a stagné, qui a été amplifié, qui a même été aménagé. J'aurais pu faire un feu de la Saint-Jean.

Une dizaine de fois, j'ai appelé les mairies de secteur, de proximité. Alors c'est vrai, à l'époque, mal m'en a pris, je n'étais pas encore revenu parmi les vôtres.

Il a fallu que j'attende 3 semaines pour prendre la voiture et commencer à enlever moi-même ces dépôts sauvages. Donc je juge encore qu'on peut se féliciter d'une grande réactivité du service pour enlever, pour ne pas laisser s'accumuler des tas d'ordures ménagères un peu partout, sauf que dans la réalité ce n'est pas toujours le cas.

Enfin je rappellerai que moi je reste très attaché, je pense que mes collègues également, à une idée qui avait germé de vouloir démultiplier sur les quartiers d'Amiens des bacs enterrés pour l'apport également volontaire, qui seraient un peu moins disgracieux que les grands bacs qui sont apposés notamment au square Aimé Césaire. Je les trouve un peu disgracieux juste devant le square et la magnifique fresque qu'il y a de ce célèbre personnage. Donc, je trouve ça juste un tout petit peu dommageable et que vous aider à réfléchir, à fouiller avec les comités de quartier sur des implantations d'apport volontaire dans les quartiers, de bacs enterrés, serait peut-être aussi une idée à continuer à fouiller pour rendre notre ville encore plus belle qu'elle ne l'est, comme elle l'a toujours été.

MME FOURE : Monsieur BEUVAIN, je vais laisser bien entendu Florence RODINGER répondre à vos propos, comme à ceux d'autres intervenants. Je voudrais simplement vous dire deux choses.

La première, si vous avez ce mail, ayez la gentillesse de me le communiquer. Je suis très intéressée à l'idée de voir qui a pu écrire des choses aussi étonnantes, je vais dire, pour utiliser un terme neutre par rapport à ce que je pense. Je serai très attentive à prendre connaissance du contenu de ce mail.

La deuxième remarque que je voudrais faire, c'est que conseiller municipal ou pas, chaque Amiénois a à sa disposition un numéro vert gratuit, qui est au dos du document qui est sur vos tables et qui avait été remis dans une première diffusion aux Amiénois au début du lancement du premier plan propreté. Pour ceux qui n'auraient pas les actions en tête, elles ont été diffusées à tous les Amiénois. Moi, je l'avais gardé chez moi parce que je trouvais que c'était utile et précieux. Et au dos de ce document, vous avez ce numéro vert qui vous permet d'appeler. Vous avez aussi un mail : propreté@amiens-métropole.com qui permet de signaler tous les problèmes qu'on peut rencontrer en matière de propreté et notamment les dépôts d'ordures sauvages.

Et je peux vous dire que quand un Amiénois, conseiller municipal ou pas, appelle le numéro vert ou intervient par mail, dans les jours qui suivent il a satisfaction évidemment et donc je tenais à le rappeler. Peut-être n'aviez-vous pas remarqué cet élément, mais je tenais à vous le rappeler.

Florence RODINGER peut-elle répondre à l'ensemble des remarques ?

MME RODINGER : Oui, je vais essayer. J'ai pris un peu de notes, là.

Monsieur HUTIN, on a retiré le sujet du conseil municipal. Je n'ai pas souvenir de ça. Enfin bon, peut-être. Cela dit, je me souviens qu'on l'avait présenté en commission. Bref, on va vérifier, on va dire.

Ensuite les opérations de propreté enlèvent les moyens aux autres quartiers, tiens donc ! En fait, ça se fait à personnel constant, à moyens financiers constants. Ça ne coûte pas plus cher. C'est deux fois par mois, mais ce sont des opérations ciblées. Si vous voulez, c'est deux fois par mois, donc deux fois deux jours. Le reste du temps, les agents ne se tournent pas les pouces. Ils continuent leur nettoyage dans leurs quartiers. Donc c'est pour ça que je ne comprends pas bien. Et en plus, le fait de rassembler, de mutualiser aussi bien les agents que les machines, etc., c'est un vrai outil de management, c'est-à-dire que les agents sont contents. En fait, ça les valorise et ils sont contents de discuter entre eux, etc.

Donc déjà sur ces points-là, il n'y a pas trop de côtés négatifs à mon avis.

La maison découpée, oui, c'est pour ça, Monsieur HUTIN, que l'on a effectivement, grâce à mon collègue Patrick DESSEAUX aux ordures ménagères, décidé de mettre des points d'apport volontaire, dans un premier temps aux bords des amiénoises, pour justement qu'ils puissent se séparer de leur container, de le rendre s'ils veulent ou de le remiser dans la cave, et de mettre un point d'apport volontaire. Il y en a 26 actuellement qui ont été décidés en concertation avec les comités de quartier et il y en a 20 autres à venir.

Et d'ailleurs, comme il y avait une question aussi de Monsieur BEUVAIN sur le sujet, on a fait un peu des îlots de points d'apport volontaire. Il y a toute la difficulté, Monsieur

BEUVAIN, des réseaux. On avait effectivement pensé à du semi-enterré, mais même ça, ce n'est pas possible, sinon on touche aux réseaux.

Non, la ville n'est pas propre. Très bien ! C'est tout à fait subjectif ! Comme le constate aussi l'association avec qui on travaille, l'AVPU, l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, qui a inventé justement des indices objectifs de propreté pour justement retirer ce sentiment, qu'a chacun de nous, que c'est propre ou que ce n'est pas propre. l'association a retiré maintenant de ces salissures sales, les herbes. Vous voyez, ce n'est plus considéré comme sale. Donc ça, c'est une bonne nouvelle.

Et je voulais aussi citer de mémoire le jury 4 fleurs qui était venu et qui nous avait félicités et qui avait dit : « Madame le Maire, votre ville est plus que propre : elle est extrêmement soignée ». Donc c'était un avis extérieur, mais qui compte.

C'est vrai que pour l'AVPU, en fait, il y avait 18 rues tests. Une fois par mois, on fait un comptage de chaque salissure entre le papier, la canette de soda, la déjection canine, etc., et après il y a un logiciel qui mouline tout ça et qui fait du comparatif entre les villes. Sachez qu'on fait partie du premier quart des villes les plus vertueuses sur ces sujets-là.

Quoi encore ? Concernant les déjections canines, effectivement c'est assez difficile de verbaliser parce qu'il faut prendre en flagrant délit. Je ne vous fais pas de dessin. Cela dit, il est possible de signaler des points noirs, ce que j'appelle par là des propriétaires qui régulièrement sortent leur chien aux mêmes heures. Je vous invite, Monsieur HUTIN, à téléphoner au numéro vert pour le signaler, et auquel cas tout de suite il y a un contrôle derrière.

Ensuite concernant les dépôts sauvages, il y a eu 55 verbalisations pour 2016. Voilà pour Monsieur HUTIN.

Monsieur THÉVENIAUD, effectivement, je n'ai pas la réponse ce soir. Comme vous avez vu, on fait en sorte de facturer l'affichage sauvage, par exemple pendant la campagne électorale. Mais effectivement il reste sur le mobilier urbain et il reste à savoir si on facture. Je pose la question et je vous ferai part de la réponse.

Madame BERGER, à quand la baisse des OM ? Écoutez, je donne la primeur à mon collègue Patrick DESSEAUX, dont c'est la compétence, s'il a quelque chose ou pas à annoncer.

Et puis pour Monsieur BEUVAIN, effectivement on va s'appliquer à continuer nos efforts en termes de propreté. On ne va pas baisser les bras et il faut effectivement ne pas hésiter à appeler le numéro ou envoyer un mail.

Pour finir, je dirai qu'effectivement la ville a une démarche qui se veut avant tout incitative. Effectivement on est confrontés à l'incivisme de personnes récalcitrantes. Ce n'est pas forcément la majorité, mais malheureusement c'est ce qui se voit le plus. La ville parie sur une prise de conscience collective.

Merci Madame le Maire.

MME FOURE : Merci beaucoup. Je pense que beaucoup a été dit sur le sujet.

Bien entendu, comme je le disais tout à l'heure, il y a encore certainement des efforts qui peuvent être faits, et par la ville et par les Amiénois, pour améliorer la propreté parce que la propreté c'est bien sûr l'affaire de tous.

Nous, notre objectif, ça a été d'être le plus exemplaires possible pour justement donner l'exemple et pousser les Amiénois à respecter la propreté. C'est ça l'objectif aussi de ces opérations propreté deux fois par mois dans différents quartiers de la ville. Et l'expérience démontre que quand une rue a été nettoyée vraiment à fond, les riverains sont tentés de respecter cette propreté parce qu'ils voient bien la différence entre l'avant et l'après.

Des efforts peuvent encore être faits, mais en tout cas les faits sont là et les faits sont têtus.

Moi, je voulais remercier Florence RODINGER et les services pour le travail qui a été effectué sur le sujet.

On passe maintenant au point 4, si vous voulez bien.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2017. APPROBATION.

MME FOURE : Si vous n'avez pas de remarque particulière à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2017, je vais vous proposer de le mettre aux voix.

Pas d'observation(s) ? Il n'y en a pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 27 juin et le 6 septembre 2017.

Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, le compte rendu est adopté.

DONT ACTE

6 - DEMANDES D'ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES A AMIENS METROPOLE. AVIS.

MME FOURE : Je vous rappelle que lors d'un conseil d'Amiens Métropole de fin d'année scolaire dernière a été présentée la question de l'adhésion de 9 nouvelles communes à Amiens Métropole.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote majoritairement favorable et donc, à la suite de cette délibération, chaque commune de la métropole est invitée maintenant à se prononcer sur le sujet.

Je vous rappelle donc qu'il s'agit de se prononcer sur la candidature des communes de Ferrières, Seux, Cardonnette, Saint-Vaast-en-Chaussée, Fréchencourt, Querrieu, Vaux-en-Amiénois, Rainneville et Coisy, ces 9 communes souhaitant rejoindre la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

On a déjà eu le débat au sein d'Amiens Métropole, donc je pense qu'il ne va pas être repris ici, sauf s'il y a des observations.

Je mets directement au vote.

ADOPTE

Observations :

M. LESSARD, (Mme ANNOOT pouvoir à M. LESSARD) M. BEUVAIN et M. CARDON votent contre.

Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. SÉRY, Mme BOUVET, M. DUPILLE et M. MONTIGNY s'abstiennent.

7 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. ÉTAT DES TRAVAUX. PERIODE DU 1^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MAI 2017.

MME FOURE : Vous m'excuserez de vous présenter les résultats de travaux sur une longue période. À l'avenir, on essaiera bien sûr de le faire de manière plus régulière. Mais je vous invite bien sûr à prendre connaissance des travaux menés par la commission consultative des services publics locaux pour cette période du 1^{er} avril 2014 au 31 mai 2017.

Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cette délibération.

Il n'y a pas d'observations. Le conseil municipal a donc pris connaissance des travaux de cette commission.

DONT ACTE

8 - ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE.

M. MERCUZOT : Il s'agit pour nous de rendre compte des actions mises en œuvre suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes que nous examinons il y a à peu près exactement un an.

En fait, je ne sais pas si vous en avez le souvenir, ce rapport qui concernait la gestion des services de la ville d'Amiens faisait un certain nombre de remarques qui étaient essentiellement des remarques techniques.

Il s'agit au fond de constater ou d'indiquer dans quelle mesure, oui ou non, nous avons pris en compte ces remarques qui en l'occurrence sont techniques.

Je voudrais juste dire deux mots en quelques secondes, si vous me le permettez, Madame le Maire, pour dire qu'effectivement nous avons renouvelé la convention des services comptables et financiers, ce qui nous amène à rencontrer de manière régulière la Direction des finances publiques et à avoir un travail concerté avec cette direction des services de l'État.

Enfin s'agissant d'un point qui est effectivement particulièrement important concernant les délais de paiement des entreprises, je vous indique, parce qu'il me semble que c'est un point intéressant, qu'en moyenne nous avons un délai de paiement de 29 jours : 19 jours qui sont pris par nos services entre le moment où la facture arrive et le moment où nous engageons la dépense, et 10 jours qui sont pris par les services de la Trésorerie pour payer effectivement cette dépense.

Évidemment il s'agit là d'une moyenne et comme toute moyenne, il y a des délais qui sont plus courts et d'autres plus longs. Et dès lors qu'ils sont plus longs, nous allons au-delà des 30 jours que nous donne la loi pour payer. Nous sommes en train de travailler très activement en interne d'abord et puis en lien avec les entreprises et leurs instances représentatives pour voir comment améliorer encore cette situation.

Voilà une présentation très brève de ce rapport, Madame le Maire.

MME FOURE : Très bien. Comme je le disais, il n'y a pas de vote. Nous prenons connaissance de ces observations.

DONT ACTE

9 - DEMANDE DE SUBVENTION EUROPEENNE FONDS ASILE MIGRATION INTEGRATION (FAMI).

MME FOURE : En l'absence d'Annie VERRIER qui est excusée pour ce conseil, je passe la parole à Philippe THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci Madame le Maire, chers collègues.

La présente délibération a pour objet de recevoir une subvention du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) de 104 009 € pour 3 ans, soit 34 670 euros par an, qui finance pour partie le poste d'agent de développement local d'intégration.

Ce poste permet d'assurer l'action spécifique d'information sur le droit des étrangers au sein des trois maisons de services au public (Amiens Nord, Amiens Étouvie, Amiens Sud) ainsi que l'animation de mise en réseau des partenaires afin de faciliter le parcours d'intégration des migrants.

Chers collègues, je vous demande d'autoriser Madame le Maire à signer la demande de subvention au FAMI et tout acte se rapportant à la présente délibération.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : D'habitude quand il s'agit de demander de l'argent à l'Europe, je suis tout à fait pour, puisque c'est nous qui donnons de l'argent à l'Europe pour qu'elle nous en rende un peu. Mais quand même là, il faut quand même regarder le fond du problème.

Le sujet, évidemment, vous vous doutez bien, m'a un peu heurté. Faciliter la migration légale et l'intégration, objectif national n°1, préparer l'installation en France dès le pays d'origine, etc., vous vous doutez bien que ça, ça ne me plaît pas des masses. Qu'on dépense 100 et quelques mille euros pour ça, ça me paraît fort de café.

Alors on fait semblant là, dans cette... Parce que j'ai tout le dossier, que j'ai imprimé et bien regardé. On fait semblant de croire qu'on est dans une période d'immigration tout à fait normale où les familles s'intéressent à ce qu'il y a en France avant de venir chez nous, etc. Dans ce cas-là, ce serait tout à fait normal.

Mais là, nous ne sommes pas dans cette période. Nous sommes dans une période où il y a beaucoup d'immigration et beaucoup illégale. Donc, je trouve que rajouter ça à ce qui se passe, c'est un peu fort.

J'aimerais qu'on fasse autant pour informer les Français de leurs droits sociaux parce qu'il y en a beaucoup qui ne savent pas à quoi ils ont droit. Ce serait aussi bien qu'eux soient informés.

Voilà pourquoi je voterai contre cette délibération.

MME FOURE : Monsieur DUPILLE, je vous dirai qu'entre le fantasme ou les fantasmes et la réalité, il y a une marche. Donc, je voudrais en profiter pour faire un petit point précis, concret, sur la réalité de ce qui se passe dans notre ville.

Nous avons déjà eu l'occasion de vous informer à plusieurs reprises sur l'action qui est menée par la ville d'Amiens et son CCAS en matière d'accueil et de prise en

charge des réfugiés sur le territoire communal. Notre position ne change évidemment pas en la matière.

Nous nous associons à l'effort national dans la mesure de nos moyens.

La ville d'Amiens a exprimé aux représentants de l'État son souhait que la solidarité s'organise sur l'ensemble du territoire national et départemental, et pas seulement sur Calais ou sur une autre partie de notre territoire.

Depuis, aucune nouvelle place n'a été créée à Amiens. D'autres villes du département ont développé des accueils. Je pense à Doullens, Péronne, Abbeville, Corbie, Albert. Amiens ne se substitue pas à l'État, celui-ci joue pleinement son rôle.

Nous avons aussi le souci de faciliter les initiatives des associations et des Amiénois qui veulent prendre leur part dans l'accueil des réfugiés. Nous ne nous substituons pas à eux non plus.

Lorsque nous parlons de recueillir des réfugiés, nous ne parlons pas des migrations économiques, mais de réfugiés de guerre. Dans leur immense majorité, ces hommes et ces femmes qui mettent leur vie en péril pour rejoindre l'Europe n'ont pas choisi de quitter leur pays. Ils sont Syriens, et Raïfah MAKDASSI a eu l'occasion, ici-même, d'en parler. Ils sont Irakiens, Érythréens. Ils vivent sous les bombes, subissent la torture et le viol parfois. Ils ne sont pas à la recherche d'un emploi ou avides de prestations sociales avantageuses. Ils sauvent leur vie et celle de leur famille.

Notre ville, elle aussi, a vécu sous les bombes il y a près de 60 ans, 70 ans même. Cela n'est pas si loin. Sachons nous souvenir et soyons solidaires dans ce malheur comme nous avons, en son temps, trouvé des familles pour recueillir les nôtres qui fuyaient eux aussi la barbarie.

Les réfugiés accueillis à Amiens en quelques chiffres :

À Amiens, sous la responsabilité de l'État, 6 familles, soit 19 personnes, ont été accueillies en 2017. En 2016, c'étaient 5 familles, soit 15 personnes. Elles venaient d'Ukraine, d'Érythrée, du Soudan, de l'Afghanistan et d'Iran.

Les deux associations en charge de ce dispositif sont Coallia et APREMIS.

Sur les 20 logements réservés par l'État, à l'initiative de la ville d'Amiens, tous ne sont pas utilisés. Un point de situation doit être réalisé avec l'OPAC.

Les arrivées de réfugiés relocalisés reprennent de manière soutenue au niveau européen : 10 personnes sont attendues le 21 septembre prochain venant d'un hotspot d'Italie. Elles seront tout d'abord accueillies à Amiens et à Doullens puis, dès l'obtention de leur statut de réfugiés français, seront orientées en logement autonome.

Si vous souhaitez des précisions sur les migrants résidant à Amiens, leur nombre, lui aussi, n'augmente pas.

Certains migrants ont été accueillis suite au démantèlement des campements de Calais, de Grande-Synthe et de Paris. Cela représente un flux d'une soixantaine de migrants depuis octobre 2016, avec des pics d'affluence.

Le nombre de places d'hébergement se maintient à Amiens, mais n'augmente pas. Dans la Somme, l'État a augmenté le nombre de places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile, les fameux CADA, et en hébergements d'urgence, mais pas à Amiens.

L'ouverture de 18 places d'accueil à Péronne a permis de ne pas concentrer l'offre d'hébergement à Amiens. Je m'en étais fait l'écho auprès de Monsieur le Préfet parce que je trouvais que déjà Amiens avait de très nombreuses places d'hébergement et qu'il y avait lieu de répartir les besoins sur l'ensemble du département.

Le nombre de places en CADA pour la Somme a été porté à 508 pour l'ensemble du département.

Le nombre de places à Amiens est resté identique : 253 places pour Coallia, 58 pour l'APREMIS.

Les créations de places se sont faites à Abbeville par Coallia (90 places). Prochainement 30 places seront ouvertes à Corbie et à Albert par l'APREMIS.

Le parc d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile a été augmenté à Doullens, mais les places d'hébergement d'urgence à Amiens sont restées stables avec 100 places gérées par Coallia au foyer Louise Michel.

Comme vous le voyez, la ville d'Amiens est très attentive à cette question de l'accueil des réfugiés et des migrants. Nous veillons à ce que l'effort de notre pays soit équitablement réparti sur le territoire, et l'État agit en ce sens.

Les premiers réfugiés arrivés dans notre ville se sont bien intégrés et plusieurs ici peuvent en témoigner.

Amiens agit dans la concertation avec l'État et les associations caritatives, et dans le respect des valeurs qui font la France. Elle reste vigilante sur les flux migratoires qui traversent notre région tout en participant, au niveau de ses moyens, à la solidarité européenne dans ce domaine, et c'est bien normal dans une ville comme la nôtre qui a une tradition de solidarité et d'ouverture.

Je vais maintenant passer au vote sur le point 9.

ADOPTÉ

Observations :

M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté contre.

10 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNEE 2017. 2^{EME} REPARTITION.

M. THEVENIAUD : Chers collègues, en 2017, la ville d'Amiens poursuit son soutien aux associations qui mènent des actions en direction des personnes les plus en difficulté par le biais des subventions sociales.

Ces aides concernent notamment des associations œuvrant dans l'accompagnement des personnes en difficulté, l'hébergement d'urgence, l'aide alimentaire.

Un effort important a été entrepris avec les associations pour répondre aux objectifs fixés par le pacte pour le bien vivre et mieux répondre aux besoins des habitants.

Le montant total de la deuxième répartition des subventions sociales 2017 est de 72 242 €.

Je rappelle que l'enveloppe globale pour l'année 2017 n'a pas baissé par rapport à ce que j'ai entendu à l'extérieur et en commission. Associations :

- Famille en couleurs : 2 500 € ;
- AGIR ABCD, parrainage jeune vers l'emploi : 1 242 € ;
- CADHRAN, alphabétisation, accompagnement scolaire : 2 500 € ;
- Croix-Rouge française départementale, alphabétisation, accompagnement scolaire : 10 000 €.

D'autres associations, puisqu'une priorité de notre ville, c'est la médiation numérique :

- ALCO, médiation numérique : 1 500 € ;
- CAPS, médiation numérique : 2 500 € ;
- CSC Étouvie, médiation numérique : 5 500 € ;
- Les FRANCAS, médiation numérique : 5 500 € ;
- APAP, prévention spécialisée : 30 000 €.

Il est vrai que dans cette délibération, certains ont trouvé que des subventions baissaient. Non, puisque nous allons en plus avoir accès à un prestataire, puisque nous sommes allés chercher un partenariat, une enveloppe du département pour développer un partenariat et développer ces actions qui sont une priorité.

Et bien entendu, comme notre enveloppe globale ne baisse pas, ce qu'on récupère là sera mis sur d'autres actions qui sont nouvelles :

- Concernant MIEL, médiation sociale par la lecture : 1 000 € ;
- CYPRES, accompagnement au surendettement : 10 000 €.

MME FOURE : Merci Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Chers collègues, je vous demande d'autoriser Madame le Maire à signer chaque convention.

MME FOURE : Merci Monsieur THÉVENIAUD.

Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

Je fais une intervention, ce soir, sur ce sujet alors que c'est notre collègue Pascaline ANNOOT qui devait intervenir, mais comme il y a un drame familial qui la touche, elle ne peut pas être avec nous ce soir. Elle avait travaillé cette intervention avec notre collaborateur et nous-mêmes. C'est elle qui devait se charger de réagir sur la répartition des subventions.

Un petit mot, en préambule, de ma part très bref avant cette intervention.

Nous sommes 5 jours après l'Agora d'Amiens qui a célébré les associations, où j'ai donc entendu les discours et évidemment tout le bien placé dans les associations, tel que vous l'avez exprimé. On leur voue également beaucoup d'amour, d'admiration, d'adulation.

Moi, je ne peux toujours pas me contenter, me suffire des mots qui ont été prononcés parce qu'il y a les mots et puis il y a les actes. Alors de là à avoir vécu l'Agora que j'ai vécue samedi, je me demande si, ce soir, je ne subis pas l'agoraphobie à Amiens au regard des subventions en baisse qui vont être votées !

Madame le Maire, chers collègues, j'interviens aujourd'hui car je suis, et je pense que je ne suis pas le seul, frappé par une baisse importante des subventions accordées entre 2016 et 2017 pour le volet social et les personnes âgées.

Prenons d'abord les chiffres pour que chacun puisse se représenter les choses :

- 74 742 € à 72 242 € sur le deuxième volet de répartition des subventions sociales ;
- 20 500 € à 18 000 € sur la 2^e répartition des subventions sociales pour le volet personnes âgées ;
- soit une baisse de 5 000 € des subventions accordées aux associations entre 2017 et 2016 pour les volets concernés.

Au début de votre mandat, le CSC Étouvie avait déjà éprouvé des difficultés financières qu'il avait fait connaître à notre attention et à celle de la presse. Vous baissez leur subvention de 12 000 € à 5 000 €. En nous promettant d'agir par voie de prestations, vous permettez certes de répondre en partie à court terme à ce problème, mais nous doutons que cela soit aussi efficace.

Je me suis renseigné auprès de Synapse qui a dû être, paraît-il, contactée afin de prendre le relais de ce désengagement. Synapse n'est pas du tout au courant de cette prise de relais par ses soins.

En effet, le CSC Étouvie, centre social de longue date implanté sur Amiens, doit pouvoir continuer à développer sa structure sur le long terme, ce que ne permettront pas les prestations fléchées et ponctuelles.

Comment penser l'avenir d'un centre social dans ces conditions ?

Je rappelle que la subvention qui leur était versée était pour faire de l'accompagnement informatique, et ce qui m'a été rappelé par les responsables de Synapse, c'est qu'ils ne font que des opérations très ponctuelles et qui sont d'une autre mesure, bien plus légère que ce qui était fait au CSC Étouvie.

Et je relate, une nouvelle fois, qu'ils ne sont pas du tout au courant d'être mis dans la boucle pour éventuellement reprendre au pied levé l'abandon de subvention qui va toucher le CSC Étouvie.

Notons dans le même volet de répartition une baisse de 1 200 € de la subvention accordée à CAPS – je vous rappelle que dernièrement ils ont licencié déjà des personnels – et de 1 300 € pour celle accordée à la Croix-Rouge dans le volet personnes âgées. Amiens Jeunes se voit aussi retirer 7 000 € de subvention.

C'est donc tout le secteur associatif qui est impacté à Amiens et dans sa métropole.

Je rappellerai pour la petite histoire, en aparté, qu'aujourd'hui on baisse les subventions. Il y a quelques mois, on s'était également battus pour le respect des associations afin qu'elles puissent continuer à agir librement et se réunir sans être frappées par le devoir de payer une utilisation de salles que nous avons réussi à contrecarrer bien heureusement.

Puisque nous vous invitons à penser sur le long terme, dans un contexte économique où les inégalités sociales explosent depuis plus de 10 ans, permettez-nous de rappeler quelques éléments de la politique gouvernementale qui risquent de vous contraindre dans les prochaines années, d'autant plus si nous nous fondons sur les décisions que vous prenez actuellement.

Nous nous inquiétons de la baisse de la dotation de l'État aux collectivités locales qui affectera le financement des associations ; de l'annonce de la suppression de la taxe

d'habitation qui va déséquilibrer encore plus les budgets des collectivités locales, car à terme les promesses de compensation ne seront pas tenues. Les associations pâtiront donc inévitablement de cette mesure qui, par ailleurs, aura pour effet de diminuer les subventions et les services rendus à la population.

Nous nous inquiétons de l'annulation totalement arbitraire des crédits décidés cet été. Les crédits de la politique de la ville ont été amputés de plus de 11 % alors que les actions concernent les 1 500 quartiers les plus pauvres de France, où habitent 5,5 millions de personnes, et ceux des droits des femmes de 25 %, ce qui entraîne à nouveau des difficultés et des disparitions d'associations.

Mais nous nous inquiétons aussi de la suppression de la réserve parlementaire, dont une partie importante allait vers les associations, sans compensation pour celle-ci, au point que le Conseil d'État a demandé dans son avis du 12 juin que le gouvernement veille à ne pas priver, à l'occasion de cette suppression, un certain nombre d'organismes publics ou privés des ressources indispensables pour assurer les missions de service public qui leur sont confiées.

Pour aller dans ce sens, nous demandons que le montant de cette réserve soit affecté à un fonds associatif géré démocratiquement et en transparence par une structure élue par le monde associatif.

Il y a la suppression dite ciblée des emplois aidés sous prétexte de leur coût trop élevé au regard de leur inefficacité, alors que chaque emploi aidé ne coûte à l'État qu'environ 9 000 € tandis qu'un emploi préservé ou créé avec le CICE coûte à l'État 400 000 €, chiffre repris d'un article paru sur *Alternatives Économiques*.

Au-delà des coûts, ce sont de nombreuses personnes qui se retrouvent sans emploi, mais nous reviendrons plus en détail sur ce dernier point dans le vœu que nous proposerons avec les autres groupes de l'opposition en fin de séance.

Au regard de toutes ces décisions gouvernementales, n'est-il pas nécessaire que les collectivités territoriales maintiennent leurs efforts envers les associations fragilisées ?

C'est dans ce sens que j'interviens, dans l'espoir d'infléchir les décisions actuelles qui ne vont pas dans ce sens.

Merci.

MME FOURE : Chantal MODESTE.

MME MODESTE : Merci Madame le Maire.

Pour ce qui est d'Amiens Jeunes, j'ai une réponse à donner à Monsieur BEUVAIN, si vous le permettez, dans le point n°11, s'il accepte d'attendre quelques instants.

MME FOURE : Oui. Quand vous présenterez le dossier, vous explicitez ce point-là.

Sur l'ensemble, moi, ce que je dirai, c'est que nous sommes en présence d'une deuxième répartition de subventions sociales. Il y a une première répartition qui a eu lieu, et tout à l'heure Philippe THÉVENIAUD a bien précisé que le montant des subventions allouées aux associations dans le domaine social était identique budgétairement à celui de l'an dernier. Donc, je ne vois pas pourquoi il y a une inquiétude.

Monsieur THÉVENIAUD ?

M. THEVENIAUD : Je voudrais ajouter qu'on connaît bien notre opposition amiénoise qui s'oppose toujours systématiquement, mais enfin ce n'est pas très constructif. Sans polémique, ce n'est pas très constructif.

Quand vous regardez la deuxième répartition, Madame le Maire vous l'a signalé, c'est une deuxième répartition.

Je réitère mes propos : malgré le désengagement de l'État, l'engagement de ne pas augmenter les impôts des Amiénois, la ville d'Amiens a fait l'effort de maintenir l'enveloppe globale de subventions aux associations, et c'est la deuxième répartition, Madame le Maire vous l'a signalé.

Vous oubliez de regarder qu'on subventionne beaucoup plus certaines associations : AGIR ABCD, c'était 0 ; ils ont 1 242 € ; ALCO dans l'accompagnement des familles à l'accès numérique, c'était 0 ; c'est 1 500 € ; CADHRAN, pour l'alphabétisation, c'était 0 ; c'est 2 500 €.

Je vous ai expliqué qu'il est vrai que vous n'étiez pas habitués à cette gestion moderne de lier des partenariats, d'aller chercher de l'argent à l'extérieur. Nous avons fait le travail. Nous sommes allés chercher de l'argent au département (40 000 €) pour justement trouver un prestataire, et le prestataire fera le travail, et l'argent que la ville dépense moins dans ces actions, elle le met sur d'autres domaines. Arrêtons une politique stérile ! Vous en avez l'habitude, mais les Amiénois ne sont pas dupes et les associations non plus.

MME FOURE : Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci Madame le Maire, mes chers collègues.

En tant qu'adjoint aux finances, je ne peux pas laisser dire des contre-vérités telles que celles qui ont été assénées à l'occasion de ce point n° 10 du conseil municipal. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que vous assénez des contre-vérités en la matière.

Je répète, comme vient de le faire notre collègue Philippe THÉVENIAUD, que malgré les difficultés budgétaires qui sont celles de notre ville, comme elles sont d'ailleurs

celles de toutes les collectivités territoriales du fait de la baisse des dotations, les montants accordés aux différentes associations, qu'il s'agisse des associations qui œuvrent dans le domaine social, mais pour la métropole, dans le domaine sportif, dans le domaine culturel, restent identiques d'une année sur l'autre.

Mais oui, globalement, évidemment, ça ne veut pas dire qu'une association qui, une année, aura 5 000 € de subvention, par exemple, aura automatiquement 5 000 € l'année suivante. Ça serait le contraire d'une véritable politique.

En tout cas, du point de vue de l'équilibre global, et le fait que vous disiez non de la tête n'y change rien, le compte administratif le prouve chaque année, mais vous n'arrêtez pas de redire les mêmes mensonges chaque année et on verra bien si ça se poursuit. En tout cas, sur les années précédentes, ça a été le cas. Le montant versé aux associations par la ville est identique. Il n'y a pas de baisse.

MME FOURE : Merci à Benoît MERCUZOT et à Philippe THÉVENIAUD.

Un mot Monsieur BEUVAIN, mais un mot.

M. BEUVAIN : Rapidement.

Si j'ai dix associations pour lesquelles a été donné 1 million à chacune depuis toutes ces dernières années et que 10 ans après je donne 10 millions à une seule association et je ne donne plus rien aux autres associations, on se réjouit car l'enveloppe globale est conservée, c'est ça ?

J'explique à ceux qui n'ont plus rien qu'on continue quand même à abonder pour le bien-vivre des associations.

Merci.

MME FOURE : Mais Monsieur BEUVAIN, vous polémiquez, vous considérez que c'est votre rôle de membres de l'opposition, aux uns et aux autres, mais franchement ce n'est pas sérieux !

Ce n'est pas sérieux puisque nous sommes en contact, les uns, les autres et les élus thématiques comme Annie VERRIER avec ses conseillers délégués, Chantal MODESTE, Philippe THÉVENIAUD et Raïfah MAKDASSI, mais aussi les adjoints de secteur, tout le monde est en contact avec les associations et croyez bien que s'il y avait un souci de fonctionnement de l'une ou l'autre des associations dont vous parlez, ce souci serait remonté et c'est elle-même qui nous aurait écrit. Elle ne serait pas passée par votre intermédiaire pour nous signaler les difficultés.

Une association n'est pas obligée, d'une année sur l'autre, de faire exactement les mêmes actions, et donc du coup il est vrai qu'il peut y avoir des modifications entre les unes et les autres. Mais globalement le budget n'est pas modifié parce que pour nous, évidemment, l'action sociale est tout à fait prioritaire.

Je vais passer donc au vote sur la délibération n°10.

ADOPTE

Observations :

M. BEUVAIN, M. LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. CARDON, Mme LION-LEC, Mme BERGER, M. ANGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.

11 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET PERSONNES AGEES. ANNEE 2017. 2^{EME} REPARTITION.

MME MODESTE : Je vous propose de répartir une somme de 18 200 € en versant d'une part, une subvention de 1 300 € au comité de quartier Saint-Pierre ; d'autre part, 1 500 € à UFOLEP ; pour l'Aéro-club de Picardie, la somme de 1 500 € ; AGIR ABCD, 1 000 € ; enfin l'ADMR, 4 900 € ; et 8 000 € à Amiens Jeunes.

Ces associations proposent des actions qui s'inscrivent dans les priorités du pacte pour le bien vivre, à savoir lutter contre l'isolement, favoriser un maintien à domicile de qualité et prévenir la perte d'autonomie.

Mes chers collègues, je vous demande d'autoriser Madame le Maire à exécuter la présente délibération, et je vais donner la réponse à Monsieur BEUVAIN.

Pour ce qui est d'Amiens Jeunes, c'est exact qu'il y avait 15 000 € qui étaient attribués au départ et que maintenant c'est 8 000 €.

La raison est très simple, c'est qu'on a fait une remise à niveau parce que les activités qui sont proposées aux personnes sont payantes, et dans leur budget les recettes n'étaient pas du tout incluses dans le budget présenté. En accord avec eux, cette somme allouée de 8 000 € est tout à fait acceptée.

Je précise au passage que nous avons averti aussi Guillaume DUFLOT.

Madame le Maire, je vous remercie.

MME FOURE : Oui. Non, ça pouvait être Guillaume DUFLOT et Jean-Yves BOURGOIS, deux des anciens présidents de cette association.

MME MODESTE : Pardon pour Jean-Yves !

MME FOURE : Mais en même temps, je veux dire que ce sont d'anciens présidents et en tant que conseillers municipaux, ils sont attentifs aux subventions allouées à cette association comme à toutes les autres. Je n'en doute pas en tout cas.

Y a-t-il des observations autres que celles qui ont été précédemment formulées ? Il n'y en a pas, donc je mets au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - ÉTOUVIE. L'ÎLOT DES COURSIVES. PROJET DE REQUALIFICATION. DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES D'ORGANISATION DE LA CONCERTATION.

M. LORIC : Bonsoir chers collègues.

Le point n°12 concerne le secteur d'Étouvie et l'îlot des Coursives.

Vous savez qu'il y a un gros projet de requalification en cours sur l'îlot des Coursives. On vous tient informés de l'avancement au fur et à mesure notamment des différentes délibérations que vous voyez passer sur les acquisitions de cellules commerciales en particulier.

Là, l'objet de cette délibération, c'est d'adopter deux éléments que nous impose le Code de l'urbanisme dans le cadre de la requalification urbaine : c'est de préciser les objectifs assez généraux de cette requalification et aussi de mettre en place les modalités de concertation qui sont donc nécessaires sur ce secteur.

Je vous propose d'approuver les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain, à savoir :

- Renforcer structurellement le quartier et concevoir une polarité attractive, au travers notamment de la restructuration de la galerie commerciale et de services de l'immeuble et de l'implantation de nouvelles entités au sein même de l'îlot. Ça inclut toutes les recherches qu'on fait évidemment et qui sont en cours sur le développement d'une structure commerciale, d'une moyenne surface commerciale ;
- Requalifier et réaménager les espaces publics afin de rétablir les continuités entre l'îlot et ses abords ;
- Améliorer la qualité résidentielle de l'immeuble par la requalification du pied de celui-ci et engager la concertation selon les modalités suivantes.

Pour la partie concertation, ce sont des éléments minimums. On pourra faire évidemment un peu plus, mais d'un point de vue réglementaire il faut quand même qu'on assure un minimum :

- Mise en place d'au moins une réunion publique de concertation et d'échange avec le public ;

- Mise en œuvre d'au moins une réunion spécifique avec les acteurs économiques, des services publics et de l'habitat concernés. On pourra en faire plus si nécessaire bien sûr ;
- Parution d'au moins un article relatif à l'opération dans le journal municipal ;
- Mise en place d'un dossier consultable en mairie de secteur avec la mise à disposition d'un registre pour recueillir l'avis du public. On aura aussi certainement recours, ça avait été évoqué en commission, à des moyens modernes et à des moyens numériques pour évidemment tenir le public informé de la rénovation sur le quartier d'Étouvie.

MME FOURE : Merci Jean-Christophe LORIC. Je passe la parole à Nedjma BEN MOKHTAR pour qu'elle complète.

MME BEN MOKHTAR : Merci Madame le Maire.

Je voulais juste faire un petit rappel, en fait, sur ce projet-là qui nous tient à cœur.

Comme je l'avais indiqué lors du conseil municipal du 2 mars 2017, ce projet qui manquait d'intérêt, pour certaines personnes, il y a quelques années suscite en fait l'intérêt de nouveaux investisseurs privés, et le projet qui était initialement prévu sur le bâtiment, comme je l'avais déjà expliqué, se développe, comme l'a dit Jean-Christophe, au niveau du bâtiment et autour du bâtiment. Je voulais quand même le rappeler parce que c'est une bonne chose de le rappeler.

Je voulais aussi revenir sur deux choses.

Sur la concertation, comme Jean-Christophe vient de le dire, c'est une forme de concertation qui peut amener d'autres formes de concertation qui existent depuis le début du mandat en tout cas.

Je voulais juste rappeler aussi que cette concertation-là n'est pas la dernière, ne sera pas la dernière, et qu'il y en a eu cinq en fait en amont depuis 2014 sous forme de réunions publiques qui étaient dédiées à ces thématiques-là, mais aussi à l'occasion d'autres réunions publiques sur d'autres thématiques. On a toujours eu l'occasion, en fait, d'échanger avec la population sur ce projet-là au fur et à mesure de son avancée.

Merci Madame le Maire.

MME FOURE : Merci beaucoup.

En tout cas, nous nous réjouissons de l'évolution positive de ce dossier, car alors qu'au départ nous avons des inquiétudes sur l'ouverture d'une nouvelle surface commerciale, puisque je vous rappelle que le SIMPLY MARKET avait été fermé depuis plusieurs années ; nous avons des inquiétudes sur la possibilité de voir revenir une nouvelle surface commerciale ; là, nous avons une bonne touche dont nous aurons l'occasion de reparler, j'espère, tout prochainement, dès que les choses

seront un peu plus concrétisées. Mais en tout cas, les choses vont dans le bon sens et nous nous en réjouissons tous.

Monsieur BEUVAIN m'a demandé la parole, puis Madame LION-LEC.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

C'est un festival ce soir.

Nous manquions d'intérêt pour Étouvie. Tout à l'heure, nous dissertions trop longuement sur les rythmes scolaires ou nous sautions des pages. Décidément on a beaucoup de lacunes et on a beaucoup de tares ! Donc il nous faut du périscolaire pour nous mettre à niveau et nous ouvrir l'esprit !

Je rappellerai simplement une seule chose lorsque vous dites le manque d'intérêt : Jacques LESSARD me rappelait que dans l'ANRU 1, la majorité à laquelle vous apparteniez à l'époque avec Gilles DE ROBIEN avait purement et simplement squeezé Étouvie de l'ANRU et pendant 19 ans l'ANRU a totalement oublié les Coursives. Cet oubli a été réparé, mais il n'oublie pas non plus les graves errements que vous avez eus à cette époque-là pour éluder les Coursives du devenir d'Amiens dont vous vous préoccupez aujourd'hui.

Parmi celles et ceux que vous voulez également associer à votre discussion, que nous apprécions bien évidemment puisque la démocratie est le fer de lance de votre volonté municipale, quoique nous en doutions pour beaucoup dans les actions que vous mettez en place, il y a une association locale qui s'appelle l'ALQE, qui représente un grand nombre d'adhérents et qui vit dans le quartier, qui est une association très active, qui aimerait bien être également associée et qui n'a pas trop apprécié d'avoir entendu qu'elle était *persona non grata* alors qu'elle vous a envoyé des avis et qu'elle abonde pratiquement dans votre sens et qu'elle aimerait, comme d'autres associations qui existent et qui font vivre leur quartier, être associée et être reconnue également dans les dispositifs de concertation que vous allez engager, même si vous allez pouvoir me répondre qu'ils y participeront à titre individuel puisque la discussion, la concertation sera ouverte au public. Mais l'ALQE est quand même un partenaire privilégié qu'il faut que vous preniez en compte peut-être sur ce secteur.

Merci Madame le Maire.

MME FOURE : Madame LION-LEC.

MME LION-LEC : Merci Madame la Maire.

Moi, je reviendrai sur les modalités d'organisation de la concertation.

Dans la délibération, il est écrit que le conseil citoyen sera sollicité parallèlement à la concertation réglementaire.

Il me semble que les conseils citoyens doivent participer à la concertation réglementaire, puisque la loi stipule que les membres de ces conseils doivent participer à la co-construction des projets mis en place dans le quartier.

Je sais qu'il y a des problèmes de fonctionnement avec le conseil citoyen et j'aimerais connaître l'avis de l'adjoint sur l'implication de ce conseil citoyen et surtout sur l'importance du rôle qu'il doit jouer dans ce grand projet qui est la requalification de l'îlot des Coursives.

Merci.

MME FOURE : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, rapidement pour compléter les propos de mes collègues.

Effectivement, j'avais parlé d'une concertation plus large par les outils numériques, mais c'est vrai qu'en lisant cette délibération on se demande à quoi elle sert et en quoi c'est une avancée, puisque vous rappelez des points réglementaires sans aller au-delà.

Donc, soit on fait une vraie concertation large, soit on avance, soit on fait de la communication sur ce sujet malheureusement.

MME FOURE : Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je vais demander à Nedjma BEN MOKHTAR d'amener des éléments de réponse.

MME BEN MOKHTAR : Merci Madame le Maire.

En ce qui concerne le manque d'intérêt dont je parlais tout à l'heure, je parlais plus précisément des commerces en fait, des commerçants qui se sont désintéressés, pour des raisons financières souvent, de la galerie, qui ont dû quitter cette galerie-là. Et d'ailleurs, c'est pour ça que nous avons travaillé de concert avec les commerçants et les propriétaires pour pouvoir voir diminuer les charges et maintenir l'activité. C'est ce à quoi je faisais référence tout à l'heure.

Ensuite pour l'ALQE, l'ALQE est associée au même titre que les autres associations du quartier. D'ailleurs, j'ai pu les recevoir à deux ou trois occasions au début du mandat pour bien leur expliquer non seulement notre projet, mais aussi recueillir les attentes qu'ils avaient pu recueillir auprès des habitants par le biais du groupe de la CRU , avec trois autres associations.

On a un échange assez régulier sur d'autres thématiques sur le quartier, pas spécialement sur les Coursives, et ils savent être le relais en tout cas de la population sans problème et en tout cas on échange assez facilement. Voilà pour la remarque de Monsieur BEUVAIN.

Et puis ensuite vous demandiez par rapport au conseil citoyen. Je pense que c'est indiqué : comme relais de la population, en tout cas des habitants du quartier d'Étouvie, le conseil citoyen a autant sa place que l'ALQE ou que d'autres associations et il sera associé et informé de la réunion publique sans problème.

M. LORIC : Pour compléter et répondre à Thomas HUTIN sur le sujet de la concertation.

Évidemment là on fait une délibération qui est formelle. Ce sont les articles L.300-2 alinéa 2 et L.103-2 du Code de l'urbanisme qui disent qu'on doit prévoir à la fois les objectifs et les modalités de concertation et que la collectivité compétente doit délibérer. Donc on le fait. C'est purement formel. Évidemment c'est un minimum.

Vous savez très bien que je pourrais faire la liste de tous les éléments de concertation qu'on met en place, mais on est bien au-delà de tout ça.

Je vous rappelle qu'on a des adjoints de secteur qui en plus sont localisés sur le lieu même. Nedjma BEN MOKHTAR fait au quotidien un travail de concertation. Ça, c'était une des politiques fortes. Des balades urbaines sont organisées régulièrement. Des réunions publiques, des systèmes de concertation sont faits au fil de l'eau, et en particulier sur ce projet de rénovation urbaine, je crois qu'on ne peut vraiment pas nous faire le reproche de manquer d'investissement sur la politique de la concertation.

MME FOURE : Moi, ce que je constate, c'est que quoi qu'il en soit, évidemment, nous respectons scrupuleusement la loi, que ce soit, Madame LION-LEC, en ce qui concerne le conseil citoyen ou que ce soit en ce qui concerne l'ensemble des associations implantées dans le quartier.

Moi, ce que je voudrais dire, c'est que s'agissant de ce projet de requalification, je n'ai entendu aucune remarque, aucune critique sur le fond du dossier du projet qui est envisagé, et pour moi c'est ça qui est l'essentiel. Les habitants, évidemment, se réjouissent de voir que le quartier va se transformer de manière substantielle.

Moi, j'ai le souvenir qu'il y a quelques mois, quand le projet avait été lancé, certains d'entre vous avaient, à juste titre, réagi, comme d'ailleurs des habitants du quartier, en disant : mais il n'y a pas de surface commerciale, il n'y a pas de petit supermarché qui est implanté et ça nous manque ; on voudrait qu'il y en ait un.

À l'époque, je me souviens très bien que l'adjoint au commerce avait dit : « J'ai pris des contacts avec toutes les structures et aucune ne veut s'implanter, mais on ne désespère pas de faire changer la donne. »

La donne est changée aujourd'hui et c'est tant mieux. Nous nous en réjouissons tous.

Le projet va pouvoir prendre une dimension que, il faut bien reconnaître, nous espérons, mais en craignant de rêver. Notre rêve devient réalité. C'est tant mieux !

Nous nous en réjouissons. Et je pense que tous dans cette salle s'en réjouissent et c'est tant mieux.

La concertation va être menée légalement.

Tout à l'heure, Nedjma a dit à juste titre, et Jean-Christophe l'avait dit avant elle, que la concertation qui était présentée-là, c'était la concertation minimum qui aurait lieu. Mais ça, c'est la loi qui nous impose d'adopter en conseil municipal des modalités de concertation. Nous le faisons.

Si nous pouvons concerter encore au-delà, nous le ferons avec beaucoup de plaisir parce qu'il faut que chaque habitant du quartier d'Étouvie s'approprie le projet, et je pense que c'est un plus pour l'ensemble du quartier.

Monsieur ANGER.

M. ANGER : Madame le Maire, vous parlez de dossier de fond. Le problème, c'est qu'on le cherche. Dans la délibération qui nous est soumise, il y a quelques vagues principes. On n'a pas un plan-masse...

MME FOURE : Ah non !

M. ANGER : On n'a rien. Alors j'entends bien que s'agissant des enseignes, on ne peut pas divulguer, etc. Mais la concertation, le débat, c'est aussi avec les élus de cette assemblée...

MME FOURE : Mais...

M. ANGER : On vote quoi ?

MME FOURE : Mais Monsieur ANGER...

M. ANGER : En conférence des présidents, vous nous avez donné les principes d'organisation et je vous en remercie. Mais en l'occurrence, dans le dossier qui nous est soumis et qu'on doit voter, on ne sait pas ce qu'on vote.

MME FOURE : Mais parce que nous votons aujourd'hui les modalités d'organisation de la concertation. Nous ne votons pas le projet. Je suis désolée : chaque chose en son temps. Nous respectons la loi.

Et moi je vous en ai parlé, du projet, parce que ça me semblait important que chacun ait les grandes lignes du projet en tête. Mais nous respectons la loi. Je ne peux pas faire autrement que cela.

Le projet lui-même, qui fera l'objet de la concertation, vous sera présenté dès que possible. Les choses sont claires.

Et en tout cas, ce qu'il faut que nous retenions tous, c'est que le dossier avance d'une manière extraordinaire, et nous nous en réjouissons encore une fois.

Je mets au vote cette délibération sur la concertation, encore une fois, et bien sûr nous aurons l'occasion de discuter du fond du dossier dans un prochain conseil.

ADOPTE

Observations :

Mme LION-LEC, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, M. ANGER et M. HUTIN se sont abstenus.

13 - OPH D'AMIENS METROPOLE. ACQUISITION DE 2 MAISONS SITUEES RUES CHAMPLAIN ET MONTCALM. REFINANCEMENT D'UN PRET AUPRES DU CREDIT FONCIER DE FRANCE. FINANCEMENT DE GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : Le point n°13 concerne l'OPAC d'Amiens.

Dans le cadre de l'acquisition de 2 maisons situées rues Champlain et Montcalm, dans le quartier Québec, l'OPAC d'Amiens Métropole a contracté un prêt PLS avec un taux d'intérêt révisable indexé sur le Livret A et souhaite maintenant refinancer ce prêt par un taux fixe.

Je vous propose donc d'abroger la délibération du 21 mars 2003 et d'accorder la garantie d'Amiens à l'OPAC d'Amiens Métropole pour un montant total 115 471,69 €.

Il convient également d'approuver les caractéristiques financières détaillées dans la délibération et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de garantie.

MME FOURE : Je pense qu'il n'y a pas d'observation. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - OPH D'AMIENS METROPOLE. REFINANCEMENT D'UN PRET AUPRES DU CREDIT FONCIER DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT DE 55 LOGEMENTS SITUES COUR ARTUS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : L'OPAC d'Amiens Métropole a contracté un prêt PLS avec un taux d'intérêt révisable indexé sur le Livret A et souhaite refinancer ce prêt par un taux fixe.

Il convient donc d'abroger la délibération n°20 du conseil municipal du 28 février 2008 et d'accorder la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 697 015,19 € destiné à financer la construction de 55 logements situés cour Artus à Amiens.

Et je vous propose également d'approuver la convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - OPH D'AMIENS METROPOLE. REHABILITATION DE 40 LOGEMENTS SITUES RESIDENCES CONDE ET LECLERC. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : L'OPAC souhaite réhabiliter 40 logements situés résidences Condé et Leclerc.

Je vous propose de contribuer à la réalisation de ce projet en accordant la garantie d'emprunt de la ville pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 009 000 € souscrit par l'OPAC d'Amiens auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Il convient également d'approuver la convention à intervenir avec l'OPAC d'Amiens et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

M. ANGER : Nous ne pouvons que nous réjouir qu'un des bâtiments les plus vétustes du patrimoine soit réhabilité, mais en même temps je voudrais me référer à un deuxième dossier qui passe depuis pas très longtemps et qui concerne les îlots de la place Vogel.

Souvenez-vous, nous avons vu passer dans ce conseil un dossier concernant la cession de la Maison Cozette pour y faire un projet de logements et là nous sommes en face de ce projet, mais on est aussi sur un endroit stratégique de notre ville.

La place Vogel, c'est à la fois une porte de ville, c'est l'entrée de l'axe du Général Leclerc, c'est une articulation entre Saint-Leu, le centre-ville, Saint-Maurice et le quartier des universités. C'est sur l'axe qui mène à la Citadelle et à Amiens Nord. C'est donc un endroit particulièrement important.

Au fond, c'est d'une importance stratégique comme l'est la place Vallée où effectivement un travail d'urbanistes s'est traduit par la réalisation de tours, qui ont pu faire débat, mais en tout cas il y a une réflexion urbaine par rapport à la tour Perret.

Le problème, c'est qu'on a le sentiment de voir les coups se jouer les uns après les autres, sans vision d'ensemble, d'autant que parallèlement, et là c'est un problème parce que la compétence n'est pas municipale mais métropolitaine, on a un projet de transport collectif avec une reconfiguration de la place liée à l'approche en termes de transport. C'est très bien, mais où est la cohérence ? Où est l'ambition ? Vers où va-t-on ?

Il ne s'agit pas de retarder ni de s'opposer évidemment à des choses qui se font.

Simplement, je vous demande, Madame le Maire, de lancer une vraie réflexion et pourquoi pas de la confier à la SPL Amiens Aménagement, comme on lui confie d'autres missions, d'autant que la SPL travaille aussi sur les bords de Somme.

Je pense qu'on a besoin enfin d'avoir une vision globale de manière à pouvoir réfléchir au devenir d'endroits stratégiques pour Amiens parce que sinon on va faire les coups les uns après les autres et après on dira : on a fait trop de travaux et on ne peut plus rien faire.

M. LORIC : C'est un débat qu'on a déjà eu en commission, donc je vais reprendre un peu ce que je vous ai dit en commission.

Effectivement la place Vogel, c'est un des points d'entrée de la ville. Mais sa particularité, c'est qu'on n'est quand même pas non plus dans la situation d'une ZAC. Il y a un bâti existant sur la place Vogel. Ça, c'est la première chose.

Là, je vous présente un dossier de réhabilitation thermique d'un bâtiment. Alors moi, je veux bien qu'on se pose la question de démolir les bâtiments sur le pourtour de la place Vogel et de reconstruire quelque chose à la place, mais je ne pense pas qu'on soit dans cette philosophie-là sur la place Vogel.

Sur la place Vogel, on a un projet qui est extrêmement important, qui est l'aménagement du BHNS, et dans le cadre de l'aménagement du BHNS, dont je rappelle qu'il y a des montants qui sont extrêmement importants de requalification urbaine... Je pense que c'est la bonne façon, d'ailleurs, d'aborder le sujet de la place Vogel.

L'aborder sous l'angle simplement architectural d'un ou deux bâtiments qui sont autour de la place Vogel, pourquoi pas ? Mais l'enjeu majeur sur cette place qui est déjà une place où on a un bâti qui est présent, c'est comment améliorer l'habitat. C'est ce qu'on fait en face sur l'îlot Cozette avec un projet qui vous a été présenté ici, un beau projet architectural. On réhabilite les logements existants, mais le cœur du programme sur la place Vogel, c'est la requalification de l'espace public lié à l'arrivée du BHNS.

On peut aussi passer beaucoup de temps à faire des études de cohésion d'ensemble et de schémas directeurs de ce qu'on aimerait faire. Notre option, c'est de réserver cette façon de faire sur des nouveaux quartiers d'Amiens, bien sûr. C'est ce qu'on fait dans les ZAC et c'est effectivement tout à fait logique. Dans le diffus et dans les secteurs qui sont déjà urbanisés, qui sont déjà en usage dans la ville, on est vraiment sur une question opérationnelle.

Donc la question, ce n'est pas tant de se faire un petit peu plaisir à faire des études supplémentaires sur un ensemble de quartiers ; c'est plutôt d'être sur l'opérationnel.

Vous voyez ici une résidence de l'OPAC qui était pointée dans les rapports de la MILOS depuis des années, où on n'avait même pas de chauffage dans les appartements. Je crois que ça ne se fait plus aujourd'hui.

Il était temps qu'on arrive à un système de rénovation qui soit immédiatement opérationnel, et c'est le cas de cette réhabilitation, et qui permette un embellissement de l'ensemble de la place Vogel.

MME FOURE : En complément de ce que vient de dire Jean-Christophe LORIC, moi, je vous dirai qu'au fond on n'est pas dans le même calendrier.

Il y a un calendrier qui est le court terme en effet. Je rejoins tout à fait ce qu'il dit : les bâtiments de l'OPAC qui sont à proximité de la place Vogel méritent une réhabilitation. Ce n'est pas satisfaisant de les laisser en l'état.

Pour autant, il faut qu'on ait une réflexion, mais sur le moyen et le long terme, probablement d'ailleurs plus sur le long terme. De ce point de vue-là, je pense que quand on regarde l'espace, ça s'appelle place Vogel, sauf que ce n'est pas une place ; c'est un espace goudronné qui est surdimensionné.

Quand on regarde cet espace, on se rend compte qu'il y a deux bâtiments qui sont bas et arrondis, qui n'ont pas de charme particulier et qui ne sont pas au niveau d'un espace comme celui-là qui est une véritable entrée de ville. On a l'usine Saint-Michel qui n'est pas jolie extérieurement, mais qui présente des particularités vraiment tout à fait originales et dont on cherche depuis bien longtemps ce qu'on pourrait bien en faire, ne serait-ce que parce qu'aussi on n'en avait pas la maîtrise. Et puis on a la Maison Cozette qui est un bâtiment qui a un certain charme sur le plan architectural. Donc pour l'instant, on a une espèce de patchwork d'éléments complètement différents.

Moi, je pense que le projet de bus à haut niveau de service va rétrécir l'espace dédié aux voitures sur cet espace, qui était pour l'instant uniquement pour les voitures, mais n'était pas vraiment organisé. En repensant la circulation des voitures et des bus sur cet espace-là, on va se rendre compte qu'on a en effet des espaces qui sont immenses.

Quand on regarde, par exemple, ce qui est à l'angle du boulevard de Roubaix avec la route d'Allonville, on a aussi un espace qui est immense et qui a permis d'avoir une espèce d'espace vert central.

Donc, je pense qu'on va avoir à repenser cet ensemble-là, et du côté des deux bâtiments ronds, et du côté de l'usine Saint-Michel, et sur l'espace actuellement dédié aux voitures. Mais ceci suppose une réflexion, encore une fois, qu'on ne peut mener que pour le moyen ou le long terme, donc qui doit être menée en parallèle avec cette réhabilitation qui, elle, doit intervenir très rapidement.

Monsieur ANGER, un mot.

M. ANGER : Très rapidement.

Simplement j'entends bien qu'il ne s'agit pas d'une ZAC...

MME FOURE : Non.

M. ANGER : ... mais si on reprend la démarche qui avait été engagée, d'ailleurs soit par l'équipe de René LAMPS sur le projet KRIER soit par l'équipe de Gilles DE ROBIEN avec l'université, on a deux cas, et qui d'ailleurs se sont révélés intéressants par la suite, de penser la ville là où elle est déjà construite, mais en même temps de la transformer.

On est d'accord sur le calendrier, Madame le Maire. Simplement, il est quand même temps de penser au long terme parce qu'y compris penser au long terme, ça nous permet, si on doit prendre des décisions rapides, de ne pas faire des choses qui se révéleraient inutiles ou gênantes après.

MME FOURE : Moi, j'ajouterai simplement qu'au-delà de cette réflexion sur la place Vogel elle-même, on a aussi la réflexion un tout petit peu plus haut, à peine plus haut, sur le Cloître des Sœurs Grises, et puis on ne peut pas mener l'une sans l'autre. Donc, ce serait vraiment une réflexion d'ensemble.

Il y a un autre endroit aussi qui méritera notre réflexion. Donc, on a encore beaucoup de choses à faire. On a plein d'idées. Ce ne sont pas les idées qui manquent ; c'est parfois le temps et puis aussi, il faut bien le reconnaître, l'argent.

Mais l'autre lieu qui mériterait notre attention, c'est l'ancien Hôtel-Dieu, rue Saint-Leu, et ce n'est pas imaginable qu'on soit en train d'aménager toute l'arrivée des étudiants à la Citadelle sans penser à cet Hôtel-Dieu, qui est une trace importante de notre histoire puisque c'était l'ancien hôpital. Et là aussi, il y a beaucoup de choses à réfléchir, donc beaucoup de concours à lancer probablement dans les années à venir. Mais ça, je pense que c'est pour dans 10 ; 15 ; 20 ans, peut-être davantage. Donc c'est bien au-delà, évidemment, d'échéances comme celles que nous traitons ce soir.

On passe au vote sur le point 15.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - OPH D'AMIENS METROPOLE. SECTEUR GUYNEMER ET INGRES. REGULARISATION FONCIERE.

M. LORIC : Dans le cadre du Grand Projet de Ville (de 2000 à 2004) suivi du programme de rénovation urbaine (de 2005 à 2015), le secteur Nord d'Amiens a connu d'importantes transformations urbaines, et notamment la réalisation d'aménagements afin de permettre à certains îlots d'accueillir de nouvelles fonctions (commerciales, ludiques, etc.).

Suite à ces mutations, je vous propose de procéder, d'une part, à l'acquisition auprès de l'OPAC d'Amiens Métropole des parcelles du secteur Guynemer et Ingres désignées en article 1 de la délibération, moyennant le prix de 18 000 € pour une superficie totale de 18 299 m², et d'autre part, à la cession, au profit de l'OPAC Amiens Métropole également, des emprises à usage privatif BT n°315 et 316, à l'euro symbolique, pour une superficie totale de 233 m².

À noter que les frais notariés afférents à l'acquisition sont estimés à 1 800 €, à la charge de la collectivité.

MME FOURE : Je pense qu'il n'y a pas d'observation. On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - SIP. CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS RUE SAINT-LEGER. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous propose d'approuver la garantie de la ville d'Amiens à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 453 813,71 € souscrit par la SIP HLM auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°62846 constitué de 4 lignes du prêt.

Il convient d'approuver la convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Une observation générale puisqu'on vient de voir aussi des garanties d'emprunt pour des logements HLM.

Je vous alerte quand même sur le plan logement de l'État, la baisse des APL et la contrepartie qui leur est demandée d'une baisse des loyers. J'ai vu un article très sérieux, puisque c'est la presse des collectivités, qui dit qu'un tiers des offices HLM ont un risque de faillite si cette mesure est appliquée. Donc, il serait peut-être bien qu'on veille aussi sur ce domaine-là...

MME FOURE : Oui.

M. HUTIN : ... puisque nos garanties sont engagées sur ce dossier.

MME FOURE : Nos garanties sont engagées, mais je pense qu'il n'y a vraiment aucun risque, ni du côté de l'OPAC, ni du côté de la SIP, qui font l'objet du contrôle de la MILOS régulièrement et encore récemment pour l'OPAC. Pour la SIP, ce n'est pas la MILOS peut-être. C'est peut-être un autre organisme. Mais enfin on est très attentifs

à la santé financière de ces organismes et on n'a pas d'inquiétude, en tout cas pour ce qui concerne l'OPAC et la SIP.

On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - RUE SULLY. PARCELLE APPARTENANT A IMMOCHAN. ACQUISITION.

M. LORIC : Je vous propose de répondre favorablement à la demande de la société IMMOCHAN qui propose à la collectivité d'acquérir la parcelle boisée lui appartenant, rue Sully et cadastrée section IW n° 6 pour 19 ares et 67 centiares.

Cette acquisition interviendrait à l'euro symbolique et permettrait de répondre à la nécessité de valoriser à terme les abords du fleuve de la Somme, sur la Zone d'Activités Montières notamment.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - CHEMIN DES HAYETTES. PARCELLES NON BATIES APPARTENANT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL. ACQUISITIONS.

MME FOURE : On change de quartier avec le point 19.

M. LORIC : Le point 19 nous emmène sur le chemin des Hayettes.

Par délibération en date du 8 décembre 2016, la ville d'Amiens a décidé d'acquérir auprès du département de la Somme l'école élémentaire annexe de l'ex-IUFM, le gymnase, les logements de fonction libres de toute occupation et le bâtiment de restauration scolaire à l'arrière des locaux de l'ESPE boulevard Châteaudun, et cela moyennant l'euro symbolique.

Dans la continuité de ce projet, je vous propose d'approuver l'acquisition, au chemin des Hayettes, des parcelles cadastrées section HT n°608, 609 et 205 à 212 à usage de parking, de voirie et d'espace vert, moyennant l'euro symbolique. Une servitude de passage serait également réalisée.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT. PARCELLE BT N°82. PARTIE SENTIER RUE WATTEAU.

M. LORIC : Un sentier de liaison reliant la rue Watteau à la rue Auguste Renoir a été acquis dans les années soixante. La partie nord du sentier située rue Watteau aménagée est actuellement clôturée et fermée au public. Il n'a plus d'utilité à être conservé dans le domaine public communal.

Je vous propose donc de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de la parcelle communale cadastrée BT n° 82 située partie sentier rue Watteau en vue de sa future mise en vente.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - CESSION D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN SENTIER RUE WATTEAU A AMIENS AU PROFIT DES CONSORTS BOUDIL.

M. LORIC : Maintenant qu'elle a été désaffectée et déclassée je vous propose de céder aux consorts BOUDIL une partie de la parcelle communale cadastrée section BT n°82 située rue Watteau moyennant le prix de 153 €.

Monsieur BOUDIL, propriétaire de la maison située 28 rue Watteau, a sollicité l'acquisition d'une partie du sentier attenant à son habitation afin d'y construire un mur de soutènement pour aplanir son jardin.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - FOSSE AU LAIT. PARCELLES LOT C. CESSION.

M. LORIC : Dans le cadre d'un programme qui consisterait en la réalisation d'une quarantaine de grands logements plutôt « haut de gamme » en accession libre, je vous propose de céder, au profit du groupement RIPN / Waltinvest / SCI Archipel, la parcelle formant le lot C, une emprise d'environ 3 400 m² qui est située au sein de l'îlot de la Fosse au Lait à Amiens moyennant le prix de 964 499 €.

MME FOURE : Je suis très heureuse de voir que ce projet aboutit parce que c'est la dernière parcelle qui était libre dans ce secteur et qui va pouvoir être construite.

On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - GARAGE SIS 72A, RUE DU GENERAL DOMON. CESSION.

M. LORIC : Je vous propose de céder le garage situé 72A, rue du Général Domon, cadastré section AX n°542 d'une superficie de 28 m² moyennant le prix de 9 900 €, à Monsieur Alexandre THOMAS et Madame Stéphanie CEDARD.

Cet immeuble avait été acquis par la collectivité au prix de 9 150 €, dans le cadre de l'aménagement du futur site Friant, mais il n'a plus, aujourd'hui, d'intérêt à être conservé dans le patrimoine communal.

MME FOURE : Donc nous le mettons en vente. Ça fait partie d'une bonne gestion que de mettre en vente les biens dont nous n'avons plus l'utilité.

On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. RIFFLART n'a pas pris part au vote.

24 - RUE MOÏSE DELOUARD. PARTIE DELAISSE VOIRIE. ADIM NORD-PICARDIE. CESSION.

M. LORIC : Je vous propose de céder à l'ADIM Nord-Picardie la parcelle située rue Moïse Delouard, représentant un délaissé de voirie, afin de permettre la construction de 19 logements en PSLA pour la Maison du Cil et d'une résidence étudiante comprenant 106 logements, pour un montant de 1 400 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - ASSOCIATION ALCO. ACTION "ACTIVITES AUTOUR DU BIEN VIVRE ENSEMBLE ". ANNEE 2017. SUBVENTION. CONVENTION.

MME DELETRE : Je vous propose d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association ALCO pour la réalisation de l'action « Activités autour du bien vivre ensemble » à Amiens.

Je vous propose également d'approuver la convention précisant les modalités du versement de cette subvention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Je voudrais savoir pourquoi cette action, qui n'est qu'un renouvellement, n'est pas intégrée au budget prévisionnel de l'association parce que je rappelle qu'elle met dans ses dossiers qu'elle a un budget de 529 800 €, et là elle nous sort une action qui revient à 313 760 €. Je pense que comme c'est un renouvellement d'action, il aurait pu être intégré dans le budget prévisionnel.

Deuxième observation : en bas, il y a marqué que l'association sollicite une subvention de 5 000 €, soit 1,62 du total des produits. J'estime que c'est un peu fort de café de mettre ça parce que quand on regarde le détail des subventions, il y a marqué : Amiens centre social, 33 580 ; Amiens espace citoyen, 5 000 ; Amiens service jeunesse, 5 000 – d'ailleurs je ne sais même pas quels 5 000 on va voter – ; et Amiens Métropole, contrat de ville, 40 000.

Donc je trouve un peu dommage qu'une association puisse s'adresser à plusieurs services dans une ville ou dans une métropole, et puis, comme ça, on vous dit que ça représente 1,62. En réalité, quand vous faites le total, ça fait beaucoup plus.

J'estime que quand il y a un gros projet comme ça, l'association devrait s'adresser à un seul service de la ville ou de la communauté urbaine, et qu'on sache vraiment à quoi ça correspond parce que là déjà les 5 000, lesquels ?

C'est un peu général d'ailleurs. Ce n'est pas seulement cette association-là. Mais en général, quand il y a une association qui demande une subvention, elle n'a pas à en demander plusieurs à plusieurs services de la ville. Je ne trouve pas ça normal ! Ça devrait être recentré et généralisé.

Voilà mes deux observations sur cette délibération.

MME FOURE : Monsieur DUPILLE, je vous répondrai simplement que la logique, c'est que les associations s'adressent à la ville pour demander un certain nombre d'aides, mais ensuite la ville instruit les différentes demandes en fonction de la thématique qui est traitée.

Par exemple, ALCO a des actions en tant que centre social et de ce point de vue-là, c'est évidemment Annie VERRIER qui suit le dossier. ALCO a des actions en direction de la jeunesse et c'est évidemment Margaux DELÉTRÉ qui suit le dossier. ALCO a des actions en direction de la citoyenneté et c'est évidemment Nathalie LAVALLARD qui suit le dossier. ALCO a des actions en direction des populations du quartier Nord et c'est étudié sous l'angle de la politique de la ville par Hubert DELARUE.

Ce qui est important, c'est que nous, ville et métropole, ayons une vision globale parce qu'évidemment il est essentiel que nous sachions combien est alloué par la ville sur l'ensemble du budget d'ALCO, combien est attribué par la ville et la métropole réunies. Mais ensuite, que ce soit étudié par différents services, c'est la logique. Je trouve que c'est plutôt sain d'ailleurs et c'est à nous de faire la jonction entre les différentes demandes pour veiller à ce que ce soit cohérent et lisible.

Et ce travail, évidemment, nous le menons puisque maintenant toutes les demandes associatives arrivent prioritairement entre les mains de Nathalie LAVALLARD et c'est elle qui ensuite les envoie sur les élus et les services concernés en fonction de la thématique adoptée.

Donc le dossier est bien lisible pour nous. C'est ça l'essentiel. Et nous savons tous l'action menée par ALCO, qui nous amène d'ailleurs à nous impliquer à leurs côtés pour leur construire tout prochainement un nouveau bâtiment, et nous nous en réjouissons.

J'ai oublié de dire que la subvention ici présentée est bien sûr une subvention sur le budget jeunesse puisque le dossier est présenté par Margaux DELÉTRÉ.

On peut passer au vote.

ADOpte

Observations :

M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté contre.

**26 - FEDERATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES PICARDES. ACTION "CITOYENNETÉ 2.0".
SUBVENTION. CONVENTION.**

MME DELETRE : C'est exactement la même chose : c'est une subvention qui s'adresse au service jeunesse puisque le public concerné est les jeunes et non pas uniquement les étudiants, comme ce qui avait été dit en commission.

L'association FAEP (Fédération des Associations Étudiantes Picardes), que vous connaissez tous, réalise de nombreuses actions à destination des jeunes Amiénois, parmi lesquelles l'action intitulée « citoyenneté 2.0 » qui poursuit deux objectifs tendant à favoriser l'engagement des jeunes, à l'encourager et à le valoriser.

On ne naît pas citoyen, on le devient, et on naît encore moins citoyen européen, et la FAEP travaille à nos côtés pour faire prendre conscience qu'il existe une réelle identité européenne.

Diverses actions ont déjà eu lieu comme des concours de portraits d'engagement, des cinés-débats ou une marche pour l'Europe.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention de 1 500 € à la FAEP et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Oui, merci Madame le Maire.

On peut se féliciter que des associations étudiantes reçoivent le partenariat financier de notre collectivité.

Sans porter un jugement, j'ai juste entendu l'autre jour une interview de ces jeunes gens, que j'ai trouvée quand même assez peu audible, sur les véritables difficultés

rencontrées par les étudiants en termes de pouvoir se loger et se soigner entre autres.

Je sais qu'ils ont été un partenaire efficace à vos côtés pour l'intégration et la journée d'accueil qui a été réalisée la semaine dernière dans Amiens. Je prends ça positivement et je pense que je placerais un GPS si, dans les semaines à venir, l'UNEF venait également à déposer un projet structurant pour la ville d'Amiens et pour le bien-être des étudiants.

Je vous remercie.

MME FOURE : Monsieur HUTIN a demandé la parole.

M. HUTIN : J'ai eu quelques explications par l'adjointe. C'est vrai qu'on n'a pas eu de précisions, mais c'est vrai que c'est une somme un peu faible, mais au moins avoir quand même des détails sur les actions qui sont proposées. On ne les a pas eus en commission des finances et on ne les a pas dans le dossier.

MME FOURE : Margaux DELÉTRÉ peut-elle apporter quelques éléments ?

MME DELETRE : Oui, je viens de les citer.

Pour les actions proposées, elles avaient été demandées effectivement en commission des affaires sociales.

Je parlais de la marche pour l'Europe qui a rassemblé, le 10 mai dernier, place Gambetta, plus de 150 jeunes.

On a eu un ciné-débat à l'amphithéâtre de l'UPJV sur la diffusion d'un film. C'était un débat sur la question des migrants avec la récolte de denrées alimentaires pour Amnesty International. Il a accueilli plus de 100 personnes.

Le concours de portraits d'engagement était un concours de portraits et de valorisation de 7 jeunes qui se sont engagés et qui ont été affichés dans les locaux de l'UPJV.

Ça, ce sont les actions réalisées à ce jour et d'autres sont à venir.

MME FOURE : Êtes-vous suffisamment informés pour passer au vote maintenant ? On passe au vote.

ADOPTE

Observations :

M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY se sont abstenus.

27 - DISPOSITIF PASS' TON PERMIS. REGLEMENT. CHARTE D'ENGAGEMENT. CONVENTIONS TYPES.

MME FOURE : Margaux DELÉTRÉ va présenter le point 27, mais avant de lui passer la parole, je précise que les groupes Socialiste, Écologiste et Communiste ont proposé d'amender d'une part, le règlement intérieur et d'autre part, le dossier de candidature. Ces deux documents sont à votre disposition dans l'ordre du jour.

Je demande à Margaux DELÉTRÉ de présenter le dossier. Ensuite je passerai la parole à qui me le demandera pour ces groupes, de manière à présenter les amendements. Et ensuite Margaux DELÉTRÉ répondra.

MME DELETRE : Vous le savez, le permis de conduire est un atout indispensable pour accéder à l'emploi ou à une formation. Dès son obtention, le jeune quitte peu à peu le nid, il devient autonome et bénéficie d'une vraie mobilité géographique.

Passer le permis de conduire, c'est aussi le moment de sensibiliser les jeunes à la sécurité routière et c'est peut-être à ce moment-là d'ailleurs qu'ils y sont les plus attentifs.

Parallèlement à cela, les jeunes sont généreux. Nous l'avons encore vu lors d'Agora, samedi dernier : ils s'engagent.

Nous avons donc décidé de réunir deux objectifs clés : l'obtention du permis de conduire et la participation des jeunes à la vie de leur ville.

Le bénévolat au service du permis de conduire : en échange d'une action citoyenne de 60 heures dans une association, et j'entends là aussi les comités de quartier, la ville accordera aux jeunes une aide financière de 600 €. C'est donc du donnant-donnant : la ville aide et soutient ces jeunes à obtenir leur permis si essentiel pour l'insertion professionnelle, et ces jeunes (50 pour cette première année) sont invités à passer à l'action, à se responsabiliser et à s'engager dans une mission qui impactera positivement leur vie, puisque nous ne pouvons que souhaiter que cette expérience valorisera leur CV et, pourquoi pas, permettra de déboucher sur des orientations professionnelles ou des pistes d'emploi.

Je précise que l'aide financière de la ville sera versée directement à l'auto-école choisie par le jeune dans la liste des 14 auto-écoles amiénoises agréées par la préfecture, toutes rencontrées, toutes partantes.

Cette aide sera versée une fois la contribution citoyenne dûment réalisée, après la production d'une attestation de fin de mission.

L'action citoyenne sera effectuée dans les comités de quartier ou les associations, l'idée étant d'offrir un panel large de structures ayant les capacités d'accueillir ces jeunes, mais surtout de proposer des missions intéressantes et valorisantes.

Le dispositif est ouvert à tout jeune Amiénois âgé de 18 à 25 ans passant son permis B pour la première fois et ne bénéficiant d'aucune autre aide de financement pour le permis de conduire, hormis le dispositif à 1 € par jour.

Les dossiers seront à retirer sur le site amiens.fr à partir du 1^{er} octobre. Les jeunes auront jusqu'au dernier jour du mois, le 31, pour renvoyer leur dossier en ligne.

Un tirage au sort sera effectué courant novembre par huissier de justice, également chargé au fur et à mesure du tirage au sort de vérifier la complétude des dossiers.

Les jeunes seront prévenus dans les meilleurs délais et le service jeunesse sera à leurs côtés tout au long de leur mission.

MME FOURE : Merci beaucoup. Je donne la parole à René ANGER pour la présentation des amendements.

M. ANGER : Madame le Maire, il y a beaucoup à dire, mais sur le fond, l'idée que la ville intervienne et valorise du volontariat pour financer les permis de conduire, nous y sommes évidemment favorables.

La difficulté commence d'ailleurs par la fin des propos de l'adjointe : « un tirage au sort ». On a une expérience qui n'est quand même pas très satisfaisante en ce moment au niveau de l'université et le tirage au sort, c'est quand on n'a aucun critère, quand on n'a pas préparé le choix, et là on a encore le temps de préparer le choix puisque ce n'est pas encore mis en place. Donc, le tirage au sort est la conséquence de l'absence de critères dans l'attribution de l'aide.

Sans mettre en cause les deux principes qui sont la priorité à l'insertion et l'engagement citoyen – je pense qu'on est tous d'accord là-dessus –, on peut préciser le profil du jeune et voir pour lequel d'entre eux ou laquelle d'entre elles notre aide est la plus incitative. C'est quand même un des principes de base des politiques publiques que d'essayer d'être le plus incitatif possible.

Les critères que nous proposons, et que vous trouverez dans le règlement et le questionnaire qui est dans le questionnaire, permettent de mieux connaître le jeune et de pouvoir s'assurer que s'il n'y a pas suffisamment d'argent pour servir toutes les demandes, on fait un classement qui est le plus juste possible. C'est ça, le sens de nos propositions.

Pour être très honnête d'ailleurs, je me suis très largement inspiré d'une ville qui a été dirigée longtemps par un gauchiste et qui est Tourcoing ! En même temps, j'ai vu que la ville d'Anthony avait aussi un dispositif comparable.

Vous l'avez dit, on en a parlé lors de la réunion des présidents : vous avez retravaillé le texte. Mais je pense qu'il y a eu un malentendu. Mais vous n'étiez pas dans la discussion, Madame le Maire, donc évidemment je ne peux pas vous en faire le reproche. Mais l'ajout du tirage au sort, pour moi, ce n'était vraiment pas...

MME FOURE : Ce n'est pas un ajout.

M. ANGER : Ce n'était vraiment pas la bonne idée.

On vous propose une solution. D'ailleurs, on a repris, vous le verrez dans nos propositions, l'esprit de...

Ah si ! Il y a une autre différence aussi : il y a une différence sur le nombre d'heures qui sont demandées, et ça, c'était une bonne idée de Tourcoing – je n'ai pas d'actions chez DARMANIN ! –, c'est de faire la différence entre des jeunes bénéficiaires qui sont en activité et ceux qui ne le sont pas. En fait, à Tourcoing, c'est 50 heures pour ceux qui ne sont pas en activité et 35 pour ceux qui le sont. De manière à trouver de la cohérence avec votre proposition, nous on a repris 60 et 35, mais ça me paraît une bonne idée de faire la différence.

Et puis par ailleurs, il y a évidemment le choix par un jury auquel on propose d'associer les partenaires qui soit sont susceptibles d'accueillir les jeunes parmi leur choix d'engagement citoyen, soit qui sont susceptibles de les aider dans l'obtention du permis. Et là moi, je ne suis pas pour la clause d'interdire des financements croisés parce que s'il se trouve que le jeune est vraiment très en difficulté, autant essayer de cumuler les financements.

À Tourcoing, c'est co-instruit avec la mission locale. Là, on ne propose pas la co-instruction, mais en tout cas on propose d'associer la mission locale à la démarche pour s'assurer que le jeune, par ailleurs, fait ce qu'il faut pour son insertion.

Voilà nos propositions. Suite à notre débat en commission, on y a un peu travaillé et on les soumet à cette assemblée.

MME FOURE : Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

Bien évidemment, je souscris et je suis la proposition d'amendement qui nous a été présentée par René ANGER.

Comme il l'a rappelé également, je peux témoigner que le débat a été très clivant en commission, d'ailleurs tellement clivant qu'une élue a fait remarquer que c'était un choix politique que vous faisiez.

Nous étions plus pour proposer des critères sociaux et pour que l'argent public, l'aide publique d'une collectivité comme la nôtre, aille en priorité à des personnes qui étaient en exclusion ou en difficulté ou précarisées, pour les aider à revenir sur le chemin de l'emploi, comme l'a dit René, avec l'implication de la mission locale. Mais il nous a été rétorqué qu'il fallait que ce soit quelque part les plus méritants.

Moi, j'assume et j'assume pouvoir vous dire que je connais des jeunes méritants parmi toutes celles et ceux qui sont précarisés et exclus, ce à quoi on m'a répondu, et ce sera le petit mot d'humour de ce soir : « Mais moi, je suis républicain ; je ne suis pas communiste ! »

Donc si on est républicain, on ne donne qu'aux méritants et si on est communiste, on ne donne qu'à ceux qui n'ont plus rien.

Moi, j'assume ce soir que dans les critères sociaux qu'on devrait retenir, on puisse choisir que la mission locale, en tout cas, puisse s'intéresser de très près aux heureux bénéficiaires qui sont dans une réelle difficulté afin que ce ne soit pas nécessairement un effet d'aubaine pour un jeune éventuellement qui en aurait les moyens et qui pourrait naviguer de façon très trouble pour arriver à pouvoir bénéficier de ce dispositif. C'est très clair.

Sinon on pourrait dire dans quelque temps : pourquoi ne financerions-nous pas l'achat de skis alpins pour des familles qui s'offrent des vacances à la neige ? Moi, je financerais les vacances, pas les skis alpins.

Je finis avec mon propos pour vous dire qu'il y a vraiment une différence entre vous et nous parce que lorsque j'entends que les républicains ne sont pas de gauche ou ne sont pas communistes, et que j'entends également que le critère social qui devrait être retenu pour que les jeunes bénéficiaires soient vraiment en état de précarité... Je prends juste l'exemple de la décision du président de la région des Hauts-de-France, de cette année, d'avertir les missions locales de la baisse de 45 % de l'enveloppe des subventions régionales vers les missions locales, passant de 12 millions € à 6 600 000 €.

Effectivement, ce soir je peux vous concéder : les républicains ne sont pas des communistes parce que moi, j'aide les populations les plus en difficulté et je ne les prive pas !

Merci Madame le Maire.

Nous nous associerons pleinement à l'amendement déposé par René et le groupe socialiste.

MME FOURE : Avant de repasser la parole à Margaux DELÉTRÉ, je voudrais dire d'abord qu'ici on est au conseil municipal ; on n'est pas au conseil régional. Je ne vais pas épiloguer sur ce que vous avez dit concernant les subventions aux missions locales, mais figurez-vous que vous n'avez probablement pas les bonnes informations, puisque l'attribution des aides aux missions locales est en cours d'élaboration à l'échelle du conseil régional. Mais c'est dans une autre instance. Donc je n'y reviendrai pas dans cette enceinte.

Monsieur DUPILLE, vous voulez prendre la parole ?

M. DUPILLE : Juste un petit mot, Madame le Maire, pour dire qu'évidemment l'idée est intéressante, mais ce qui m'avait frappé aussi, c'était qu'il n'y avait aucune condition de ressources pour ces jeunes gens et donc a priori n'importe qui, y compris les plus fortunés – excusez-moi, je ne suis pas communiste –, pourrait aussi bénéficier de ça, ce qui ne me paraît pas normal.

Je suis assez d'accord avec mes collègues de gauche pour qu'il faille améliorer ce dispositif Pass' Ton Permis pour permettre aux plus nécessiteux, si je puis dire, d'en bénéficier réellement parce que ce sont vraiment eux qui en ont besoin.

MME FOURE : Moi, je vais répondre globalement, puis je laisserai ensuite Margaux DELÉTRÉ répondre plus précisément sur les différents amendements.

En fait ce débat qu'on a là ce soir, on l'a eu aussi en bureau municipal : on s'est également posé la question de savoir quel était l'objectif d'un dispositif intitulé « Pass' Ton Permis ». Peut-être que c'est l'intitulé qui n'est pas nécessairement exactement adapté au dossier tel qu'il est présenté.

Parce qu'au fond, en effet, on a deux possibilités : soit on estime qu'on veut mettre en place une aide pour des jeunes qui n'ont pas les moyens de passer le permis parce qu'en effet le permis, c'est cher aujourd'hui, et à ce moment-là on y met des critères de nature sociale et on élabore un règlement intérieur de cette façon-là ; soit on part du principe que ce qui est prioritaire, et c'est une autre option qui se défend tout aussi bien et c'est celle qui est présentée ce soir, c'est de dire qu'au fond ce qui importe, c'est de pousser des jeunes à faire des choses au service des autres, donc de valoriser le... Je ne vais pas dire le bénévolat puisqu'il va y avoir une forme de contrepartie, mais en tout cas l'engagement citoyen.

Je vous rappelle que par le passé il existait un dispositif qui était les chantiers jeunes, et dans les chantiers jeunes, c'était un peu la même démarche, c'est-à-dire que des jeunes avaient des actions au bénéfice d'une association et en contrepartie on ne les payait pas, mais on leur finançait pour partie le permis de conduire.

Margaux DELÉTRÉ a étudié la situation et s'est rendu compte que le montant de financement n'était pas efficace, n'aidait pas suffisamment les jeunes pour que ça produise un effet. C'est la raison pour laquelle elle a voulu toiletter ce dispositif.

Mais en effet, et ça se discute, j'entends complètement votre point de vue. Votre point de vue, c'est de dire qu'il faut aider les jeunes qui en ont besoin financièrement, et là ce n'est pas le parti qui a été pris dans cette démarche. La démarche qui est prise ici, c'est de dire : favorisons l'engagement citoyen des jeunes. C'est autre chose.

Moi ce que je propose, c'est qu'on reste sur cette démarche qui est expérimentale et qu'on fasse le bilan au bout de quelques mois de fonctionnement pour voir si ça répond bien aux objectifs et puis ensuite, l'année prochaine, on adaptera le dispositif et peut-être qu'on reviendra en effet sur un dispositif sensiblement différent. Mais le

parti pris n'est pas le même. Plutôt que Pass' Ton Permis, c'est plutôt « engagement citoyen au fond ».

MME DELETRE : Pour continuer dans ce sens et répondre à Monsieur ANGER, je pense qu'on part sur une expérimentation d'un dispositif. Le compliquer avec des 60 heures, des 35 heures pour des jeunes qui travaillent, qui donc ont un peu plus les moyens de se payer le permis de conduire, ce n'est pas non plus l'objectif forcément. Là on expérimente à 60 heures. On voit ce que ça donne dans un an.

Le service jeunesse, vous aviez posé la question en commission, assurera le suivi de A à Z, je vais dire.

Et puis pour répondre à Monsieur BEUVAIN, je vais l'inviter tout d'abord à se rendre dans les structures municipales qui accueillent des jeunes et notamment des ados, et vous verrez qu'effectivement les jeunes dont les parents ont le moins de moyens peuvent partir en vacances pour bien moins cher que les autres. Donc, venez voir, venez faire un tour et puis on en reparlera derrière.

En fait, la question qui vous taraude tous les deux, c'est clairement la question des conditions de ressources. Sauf que le problème avec la question des conditions de ressources, c'est aussi le barème. C'est toujours délicat de fixer le barème. Ce qui fait qu'on a toujours des jeunes qui sont au bord, qui sont généralement même sur le bord supérieur et qui ne peuvent jamais bénéficier de ces dispositifs.

Moi, je suis l'élue à la jeunesse, je suis l'élue de tous les jeunes. Donc un dispositif ouvert à tous, c'est bien.

MME FOURE : Un dispositif ouvert à tous qu'on va expérimenter, d'où justement le fait de ne pas poser de critères a priori et de tirer au sort, ce qui est quand même la méthode la plus efficace pour assurer la transparence totale et pour éviter...

MME DELETRE : ... tout recours. Et justement pour éviter tout recours, il a été décidé d'acter le tirage au sort par huissier de justice et non pas le tirage au sort informatique qui effectivement fait l'objet de nombreux recours.

MME FOURE : Mais encore une fois, j'entends complètement qu'on peut tout à fait adopter une position, un parti pris différent qui consiste à dire qu'on aide uniquement ceux qui ont besoin d'une aide de la ville pour passer le permis.

Ça a le mérite au moins d'être lancé expérimentalement. Moi, je vous propose qu'on le lance, comme le propose Margaux.

Par rapport au dossier originel, le règlement intérieur a été toiletté pour être simplifié au maximum pour qu'on demande le moins possible d'éléments au jeune, qu'on ne l'embête pas à lui demander des éléments concrets, mais qu'on lui demande simplement qu'on ait des assurances sur son âge, sur son lieu d'habitation, le minimum. Et à partir de ce moment-là, qu'on passe au tirage au sort.

M. GEST : Je voulais juste dire un mot parce qu'on peut avoir effectivement un débat intéressant sur le sujet et je pense que dans l'expérimentation qu'on mène et qui effectivement relève d'un autre état d'esprit, il serait intéressant de regarder aussi quels sont les autres dispositifs d'aide qui existent pour aider des personnes justement en difficulté à passer le permis. Il y en a et peut-être qu'il va y en avoir d'autres, me dit-on.

Encore une fois, l'observation serait tout à fait compréhensible dès lors que l'on serait sur un dispositif, j'allais dire, classique d'aide à personne, en l'occurrence jeune, mais à personne en difficulté. Ça n'est pas ça l'esprit du processus.

Il faut vérifier, dans les mois qui viennent, quelles sont les possibilités dont disposent des jeunes justement en difficulté sociale pour pouvoir passer le permis et en tirer des conclusions au regard de notre propre dispositif.

MME FOURE : René ANGER un mot, mais brièvement.

M. ANGER : Oui, très, très rapidement.

Je ne pense pas qu'on puisse tirer au sort l'engagement. Je veux dire que quel que soit le parti pris sur le dispositif, le tirage au sort, c'est la plus mauvaise solution.

Effectivement l'important, c'est de coordonner les partenaires qui sont susceptibles d'accompagner quel que soit l'objectif du dispositif. C'est pour ça qu'on proposait d'associer au choix des partenaires qui sont susceptibles de financer le permis de conduire. Il y a la CAF, il y a le Pôle Emploi.

Je veux dire que là, pour le coup, on est seuls dans notre coin et on ne sait pas... y compris on va payer des choses qui pourraient peut-être être payées par d'autres et dans ce cas-là, même si on veut favoriser l'engagement citoyen, on n'a qu'à donner l'argent pour faire autre chose.

MME FOURE : Je rappelle que ce sont 50 jeunes qui vont être concernés là. C'est pour ça que c'est une expérimentation. 50 jeunes, ce n'est pas considérable par rapport au nombre de jeunes qu'on a dans une ville comme Amiens.

C'est pour ça qu'on vous propose de tester. On va voir combien de jeunes vont déposer un dossier. On va tirer au sort après parce que c'est la méthode la plus transparente quand on ne met pas de critères, notamment d'ordre social.

Et puis après cette expérimentation, on verra ce qu'il en résultera et on tirera au sort d'ailleurs plus de 50 noms. On tirera les 50 premiers puis ensuite il y aura un ordre pour le cas où les 50 premiers ne respecteraient pas l'engagement en particulier auprès de telle ou telle association.

Moi, ce que je vous propose, c'est de voter sur la délibération telle qu'amendée ces jours derniers, qui vous a été envoyée par mail après la commission.

On va voter les amendements avant bien entendu.

Pour que les choses soient claires, je vous demande de voter non pas sur la délibération qui vous a été envoyée à l'origine avec l'ensemble des délibérations du conseil municipal, mais la délibération modificative qui vous a été envoyée après le passage en commission.

Mais avant de voter sur la délibération, évidemment je mets au vote les amendements qui ont été présentés il y a quelques instants par René ANGER.

Je vous propose qu'on vote globalement les amendements, si vous voulez bien, parce qu'ils sont tous dans le même esprit. L'esprit, c'est de mettre en place une commission, de faire en sorte qu'il y ait la possibilité d'émarger à plusieurs dispositifs d'aide au permis de conduire et donc d'être plutôt dans une démarche, je vais dire, d'aide « sociale ». Je ne caricature pas les propos en disant cela.

Est-ce qu'on peut mettre aux voix d'abord les amendements et ensuite la délibération ?

Je mets aux voix les amendements proposés par Monsieur ANGER.

REJETE

Observations :

M. BEUVAIN, M. LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. CARDON, Mme LION-LEC, M. ANGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme BERGER, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté pour.

M. FOUCAULT s'est abstenu.

MME FOURE : Je propose maintenant que la délibération non amendée soit votée ; qu'elle fasse l'objet d'un rendu en conseil municipal après la première mouture en quelque sorte.

ADOpte

Observations :

M. BEUVAIN, M. LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. CARDON, Mme LION-LEC, M. ANGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE et Mme BERGER ont voté contre.

M. DUPILLE, Mme BOUVET, M. MONTIGNY et Mme HAMADI se sont abstenus.

MME FOURE : Margaux DELÉTRÉ nous en rendra compte ultérieurement, lorsqu'on aura eu cette première expérimentation vraiment qui sera conclue.

MME DELETRE : Oui.

28 - DISPOSITIF PICARDIE EN LIGNE 3D. REGION HAUTS DE FRANCE. CONVENTION.

MME DELETRE : La ville d'Amiens souhaite poursuivre le partenariat avec le conseil régional des Hauts-de-France dans le cadre de la labellisation « Picardie en Ligne 3D », des points information jeunesse situés sur chacun des quatre secteurs de la ville :

- l'Odyssée sur le secteur Nord ;
- Elbeuf sur le secteur Sud ;
- la Tour du Marais sur le secteur Est ;
- et les Coursives d'Étouvie sur le secteur Ouest.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Le renouvellement de la labellisation Picardie en Ligne 3D 2017 permettra de recevoir de la région Hauts-de-France une aide au fonctionnement de 15 640 € et une aide aux dépenses de salaires de 74 768,57 €, soit un total de plus de 90 000 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote. Oui ?

M. BEUVAIN : Si. Juste une allusion, Madame le Maire ; du mauvais esprit encore.

La région des Hauts-de-France n'existe pas lorsqu'elle supprime des moyens financiers à la mission locale en Picardie, mais elle existe lorsqu'elle apporte des fonds de concours ou des aides financières. C'est tout.

MME FOURE : Écoutez...

M. BEUVAIN : Non, mais c'est tout. C'était un sujet social que j'abordais juste auparavant, mais pour vous c'est de la polémique. Ça n'en est pas pour moi.

C'est juste mettre en évidence que sur le sujet précédent, sur des clauses sociales, la région va se retirer des missions locales, mais ça n'émeut personne parce que ce n'est pas le sujet...

MME FOURE : Monsieur BEUVAIN, je vous rappelle qu'une... Mais... Mais ce n'est pas le projet de délibération qui va être soumis aux élus à la fin de ce mois.

M. BEUVAIN : Ah ! C'est moi qui l'ai rédigé.

MME FOURE : Non, mais...

M. BEUVAIN : J'ai bien fait d'intervenir pour que vous votiez.

MME FOURE : Le projet de délibération a été... Le projet de délibération, excusez-moi, c'est moi qui ai la parole, a été très largement modifié depuis sa première mouture et donc ce n'est pas celle que vous indiquez qui sera présentée au vote des élus à la fin de ce mois.

Restons au conseil municipal.

Nous allons voter sur ce dispositif sur la délibération n° 28.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES. SUBVENTIONS 2017. SECONDE REPARTITION.

M. GEST : Je vous propose d'approuver le versement de subventions aux associations patriotiques qui œuvrent à Amiens dans le cadre de cérémonies commémoratives, entre autres, comme indiqué dans la délibération, pour un montant global de 1 880 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION ET HAUTE TENSION AERIENS POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE. ENEDIS, ORANGE. CONVENTION TRIPARTITE.

M. GEST : Dans le cadre de l'opération de déploiement de la fibre optique, je vous propose d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec les sociétés ENEDIS et ORANGE, autorisant l'installation d'ouvrages pour les services de communications électroniques, en application du Code des Postes et des Télécommunications Électroniques et du cahier des charges de distribution publique d'électricité.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Donc je passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - TRAVAUX DE REALISATION DES EFFACEMENTS DE RESEAUX BASSE TENSION. ANNEES 2017 ET 2018. ENEDIS. CONVENTION.

M. GEST : Je vous propose d'approuver la convention avec ENEDIS pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux basse tension pour les années 2017 et 2018.

La participation financière reçue par la ville d'Amiens sera au maximum de 50 000 € en 2017 et 40 000 € en 2018.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA RESIDENTIALISATION CALMETTE ENTRE RUE FAFET ET BOULEVARD DE ROUBAIX. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. GEST : Il s'agit d'un fonds de concours pour une opération de résidentialisation Calmette entre la rue Fafet et le boulevard de Roubaix.

Amiens Métropole a programmé en 2017 des aménagements d'accompagnement de la résidentialisation des immeubles Calmette. Le projet comprend :

- le réaménagement du trottoir en rive de la résidence ;
- l'appropriation de l'espace entre le boulevard de Roubaix et la résidence ;
- la création d'un tronçon de voie verte ;
- la rénovation des abords du giratoire de Rainneville.

Le tout pour 517 200 € TTC.

Par ailleurs, le projet de résidentialisation intègre une aire de jeux. Ainsi, la ville d'Amiens apporterait son concours à hauteur de 129 300 € pour l'aménagement et de 35 000 € pour l'aire de jeux.

Je vous propose donc d'adopter d'une part, la délibération qui valide tous ces projets, et d'autre part, les conventions afférentes.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, Madame LION-LEC.

MME LION-LEC : Est-ce qu'on connaît des modalités pour la participation citoyenne des habitants autour de ce projet ou c'est encore un peu tôt certainement ? Comment ça va se mettre en place ? Parce que c'est très précis : il y a les trottoirs, il y a la création d'un tronçon de voie verte, une aire de jeux. Le conseil citoyen, les marches exploratoires, est-ce que tout ça, ça a été déjà étudié ou est-ce que c'est un peu tôt ?

MME FOURE : Je pense, mais peut-être Vladimir MENDÈS-BORGÈS pourra-t-il apporter des éléments, que c'est un dossier qui a été présenté et choisi par les habitants lorsqu'il y a eu le lancement d'une consultation sur le devenir de l'espace à l'emplacement de la barre Fafet détruite. Et c'est dans ce cadre-là, me semble-t-il, peut-être Vladimir peut-il compléter, que les habitants ont été directement parties prenantes puisque ce sont eux-mêmes qui ont auditionné les différents candidats et choisi les projets qui pourraient être réalisés.

Vladimir ?

M. MENDES-BORGES : Merci Madame le Maire.

Pour répondre à Madame LION-LEC, comme tout projet de grande envergure, nous avons l'habitude de faire des réunions publiques pour présenter le projet et prendre l'avis des habitants, et c'est ce qui a été fait pour ce projet-là parce qu'on a eu une réunion publique, dans la salle Albatros, pour présenter le projet aux habitants du quartier et une concertation aussi avec le comité de quartier, avec qui on travaille beaucoup.

Vous parliez des marches exploratoires. Il y en a une qui a été faite par les femmes de Marivaux, vous allez me dire que ce n'est pas le même quartier, qui ont aussi abordé quelques éléments de Fafet. Donc ça a été pris en compte.

Il y avait des membres du conseil citoyen aussi présents à la réunion publique.

MME FOURE : Évidemment, comme à chaque fois.

On peut passer au vote ? Alors on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

33 - AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE MARCEL PAUL, MAIL ROGER SALENGRO. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. GEST : Il s'agit de l'aménagement du carrefour de la rue Marcel Paul, du Mail Roger Salengro qui fait l'objet d'aménagements afin de pallier des difficultés de circulation.

Je vous invite à approuver ce projet d'aménagement.

Le montant des travaux s'élèverait à 16 000 € et il y a un fonds de concours de la ville de 4 000 €.

MME FOURE : Pas d'observation. On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34 - GRANDE RUE DU PETIT SAINT-JEAN. AMENAGEMENT REDUCTEUR DE VITESSE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. GEST : Amiens Métropole envisage d'aménager une écluse, c'est-à-dire un dispositif de réduction de vitesse, Grande rue du Petit Saint-Jean, pour un montant estimé à 37 000 € TTC.

Je vous propose donc d'approuver ce projet d'aménagement et de verser un fonds de concours d'un montant de 9 250 €, soit 30 % des dépenses hors taxes comme le

prévoit la réglementation en vigueur, en approuvant la convention correspondante et en autorisant Madame le Maire à la signer.

Je précise que ces aménagements sont sollicités souvent par la population à l'occasion de visites de secteur ou de rencontres avec l'adjoint ou l'adjointe de quartier, et bien sûr font l'objet d'une discussion avec les représentants du quartier, ici comme ailleurs.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, je m'étonne des propos de Monsieur l'Adjoint puisque j'ai eu l'information directement d'un président d'un comité de quartier qu'il n'avait pas été concerté sur ce projet.

Et globalement, on en avait parlé aussi en commission de la métropole, puisque forcément c'est un projet qui sera porté par la métropole, qu'il y ait des critères un petit peu plus objectifs sur ces aménagements et pas simplement reposant sur une demande particulière.

MME FOURE : Monsieur HUTIN, je vais vous répondre en vous disant que c'est une demande qui m'a été formulée en direct lors d'une de mes opérations « Bonjour Madame le Maire ». On parle de Grande rue du Petit Saint-Jean. C'est bien de ça que je parle. La présidente du comité de quartier était présente toute l'après-midi avec moi à cette rencontre. Comme d'ailleurs souvent, c'est le président du comité de quartier ou son représentant qui est présent. Je ne sais pas si ça lui a été présenté ensuite de nouveau, mais c'est quand même un petit aménagement et je peux vous dire qu'elle était en tout cas à l'écoute de ce qui a été dit et pas du tout opposée à ce qui était dit.

Mais peut-être que ça n'a pas été présenté publiquement en réunion de comité de quartier.

M. GEST : Non, mais il faut quand même faire attention entre les différents projets. Là, il s'agit d'un projet modeste qui émane bien d'une demande de la population du secteur. J'aurais dû préciser pour Monsieur HUTIN, pour qu'il ait tout intégré, que ça pouvait être aussi à l'occasion d'une rencontre de Madame le Maire.

Mais effectivement, il y a des demandes diverses et variées, d'ailleurs énormément de demandes pour des problèmes de...

MME FOURE : Oui.

M. GEST : ... réduction de vitesse auxquelles nous ne souscrivons pas systématiquement parce que nous précédon la décision d'une mesure de vitesse qui quelquefois vient sérieusement contrecarrer ce qui nous est avancé s'agissant de la vitesse des véhicules.

Là, en l'occurrence, dans cette rue-là, il y a une problématique effectivement et c'est la raison pour laquelle nous avons retenu une proposition qui généralement fonctionne justement pour réduire la vitesse.

MME BEN MOKHTAR : Pour compléter les propos de Madame le Maire, l'information va être transmise à la population dans le cadre de la visite de proximité du Petit Saint-Jean qui aura lieu le mardi 19 prochain.

MME FOURE : 19 septembre.

MME BEN MOKHTAR : 19 septembre prochain, oui.

MME FOURE : D'accord.

MME BEN MOKHTAR : Ce n'est pas une concertation ; c'est une demande, Monsieur HUTIN.

MME FOURE : Je rappelle que cet aménagement est demandé par des riverains qui viennent me voir dans une opération publique que je fais et qui se passe en présence de la présidente du comité de quartier qui trouve que c'est une bonne idée. Donc, on fait avancer le dossier.

Il se trouve que pour des raisons de congés, de vacances, la réunion n'a pas pu avoir lieu avant le conseil municipal ; elle aura lieu après. Mais je n'ai pas beaucoup de doutes sur l'issue de cette présentation devant les habitants puisque manifestement il y a une demande qui avait été précise s'agissant d'enfants qui pouvaient devoir traverser en toute sécurité cette rue sur laquelle on circule parfois un peu vite, il est vrai.

On passe au vote, si vous voulez bien.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - RUE LESCOUVE. AMENAGEMENT REDUCTEUR DE VITESSE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. GEST : C'est un dossier similaire puisqu'il s'agit d'aménager une écluse rue Lescouvé pour un montant de 7 000 €. Je crois d'ailleurs que c'est également à l'occasion d'une rencontre avec Madame le Maire que cette demande du secteur a été formulée. Nous avons vérifié la pertinence de cet aménagement de 7 000 €.

La participation de la ville d'Amiens en fonds de concours est estimée à 1 750 €.

Je vous propose donc d'approuver l'aménagement et, d'autre part, le versement d'un fonds de concours de la ville via une convention qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - CREATION D'UN MINI-GIRATOIRE. CARREFOUR RUE DE L'AGRAPPIN - RUE VOYELLE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. GEST : Amiens Métropole a programmé en 2017 l'aménagement d'un mini-giratoire au carrefour rue de l'Agrappin et rue Voyelle, pour un montant de 22 000 €.

Là encore, il s'agit d'une demande qui a été formulée à l'occasion de réunions où les Amiénois de ce quartier ont estimé effectivement, et auprès d'Hélène BOUCHEZ, l'adjointe du secteur, qu'il y avait une mauvaise lisibilité de ce carrefour, et donc il fallait faciliter notamment le tourne-à-gauche en venant de Camon de façon à ce qu'il y ait, disons, une sécurité supplémentaire.

Et donc la commune d'Amiens participe au financement des travaux à hauteur de 30 %.

C'est un dossier, là encore, extrêmement simple puisque c'est du marquage au sol, vous le voyez d'ailleurs à l'écran. Il y a une participation de 5 500 € de la ville d'Amiens.

Il faut évidemment que Madame le Maire soit autorisée à signer la convention pour approuver ce projet.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Donc, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CHATEAUDUN. EXTERNALISATION DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT MÉDICO-ÉDUCATIF (EME) HENRY DUNANT. CONVENTION.

MME ROY : Ce point concerne l'école élémentaire Châteaudun, afin de mettre à disposition une classe pour accueillir l'externalisation de l'unité de l'EME Henry DUNANT.

Cette unité d'enseignement externalisée, qui permet la scolarisation d'enfants présentant un déficit intellectuel et/ou atteints de troubles du spectre autistique, existe actuellement dans les locaux de l'EME.

Ce projet répond à l'instruction du mois de juin 2016 qui prévoit l'externalisation d'unités d'enseignement localisées dans des établissements et services médico-sociaux pour enfants handicapés, vers des écoles ordinaires. Il s'agit de mettre en place un dispositif en faveur d'une école plus inclusive.

L'externalisation de cette unité suppose la mise en place d'une nouvelle organisation pour l'établissement, liée à l'utilisation de locaux scolaires dans l'école Châteaudun, au transport des élèves assuré par l'EME et en la présence du personnel médico-social de l'EME dans la classe.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - INDEMNITE DES DIRECTEURS D'ECOLES POUR LA REALISATION DE TACHES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATIONNELLES. ANNEE SCOLAIRE 2017/2018. CONVENTION.

MME ROY : Le point suivant concerne l'indemnité des directeurs d'école pour la réalisation de tâches administratives et organisationnelles pour cette année scolaire 2017/2018.

Je vous propose d'approuver la convention relative à l'indemnité versée aux directeurs d'école pour les tâches administratives demandées par la ville durant l'année scolaire 2017/2018, et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Le forfait annuel de 100 heures pour travail administratif est basé sur le taux horaire de surveillance paru dans le bulletin officiel du ministère de l'Éducation. Les heures complémentaires pour l'organisation des études sont rémunérées sur la base du Bulletin officiel du ministère de l'Éducation également.

Ces taux ont évolué en fonction de la revalorisation du point d'indice de 1,2 %. Les crédits globaux représentent un montant de 568 000 €.

MME FOURE : C'est une délibération que nous votons chaque année, donc j'imagine qu'il n'y a pas d'observation.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - FETE DE NOËL DES ECOLES. EPCC POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE. ANNEE 2017. CONVENTION.

MME ROY : Le point 39 concerne la fête de Noël des écoles avec le Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue pour cette année.

Chaque année, la ville d'Amiens offre aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, comme vous le savez, publiques mais aussi privées, un spectacle de cirque pour la fête de Noël.

Cette année, l'objectif est de créer un spectacle pédagogique qui sera assuré par l'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue et une soirée de gala.

Je vous propose d'approuver la convention qui définit les modalités pratiques et d'organisation de la fête de Noël des écoles. Il s'agira du spectacle "Le Château des Carpathes", librement inspiré du roman de Jules Verne.

À noter que la ville d'Amiens participerait au financement de ce travail de création et de représentations pour un montant de 90 000 €, lequel n'a pas été augmenté depuis l'année dernière.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

MME FOURE : Pas d'observation, j'imagine. Donc, on vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : C'est toujours un très beau spectacle et je vous invite à retenir, dès qu'elle sera communiquée, la date de la soirée de gala.

40 - FETE DE NOËL DES ECOLES. PARTICIPATION FINANCIERE. COMMUNES AMIENS METROPOLE ET HORS AMIENS METROPOLE. ANNEE 2017. CONVENTION TYPE.

MME ROY : Toujours dans le cadre de la fête de Noël des écoles, il s'agit de la participation financière concernant les communes d'Amiens Métropole et hors Amiens Métropole pour l'année 2017.

Chaque année, la ville d'Amiens organise un spectacle en direction des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées d'Amiens pour la fête de Noël.

Plusieurs écoles des communes de la métropole et extérieures à la communauté d'agglomération participent à cette opération.

Je vous propose ainsi d'approuver la convention type relative aux modalités pratiques concernant l'accueil des élèves des communes et établissements extérieurs et fixant la participation financière des communes à 9 € par enfant, montant identique à celui de l'année précédente.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURE : C'est classique aussi. Pas d'observation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

41 - RELOCALISATION DES STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES DANS LES ANCIENS LOCAUX DE L'ÉCOLE MATERNELLE « AU BORD DE L'EAU ».

MME ROY : Le point 41 concerne la relocalisation de structures petite enfance municipales dans les anciens locaux de la maternelle « Au bord de l'eau » qui, comme vous le savez, a été fermée il y a 2 ans.

Je vous propose d'approuver le projet relatif à la relocalisation des structures petite enfance municipales dans les anciens locaux de l'école maternelle « Au bord de l'eau » et le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude de programmation, selon la procédure adaptée.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide de cofinanceurs et à demander le commencement anticipé de l'opération.

Je vous propose également d'approuver le coût prévisionnel d'investissement du projet à hauteur de 1 500 000 € TTC et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes afférents aux cofinancements sollicités et à déposer, le cas échéant, les demandes d'autorisation de construire ou d'installations et de travaux divers et à signer tous actes à intervenir.

MME FOURE : On y reviendra probablement ultérieurement.

Vous pouvez peut-être expliquer un petit peu le transfert qui est programmé.

MME ROY : Oui.

Ce qui serait envisagé, ce serait donc de délocaliser dans cette ancienne école deux structures actuellement existantes, à savoir la crèche Câline qui comporte 20 places, ainsi que la crèche Chapeau de Violettes qui en comporte 40, et de permettre le relogement de la halte-garderie Les Bout'Chou dans Câline.

Pourquoi cette opération ?

Parce que l'école maternelle « Au bord de l'eau » est un très bel endroit d'accueil du jeune enfant qui bénéficie d'un cadre assez extraordinaire, il faut bien le dire, pour un lieu proche du centre-ville, avec des facilités de parking et un accès assez facile.

Et donc il a semblé utile de pouvoir donner aux enfants, qui bien souvent habitent en ville, la possibilité de grandir dans un univers tel que celui-ci, sachant que les deux structures dont je viens de parler, à savoir à la fois Chapeau de Violettes et Câline, n'ont actuellement pas d'espace vert. Qui plus est, pour le stationnement, c'est assez souvent problématique pour les parents s'ils doivent rester un petit peu discuter pour une transmission ou autre.

L'avantage également que présente le projet, c'est de pouvoir relocaliser la halte-garderie dans un lieu d'accueil complètement approprié aux enfants, puisque c'est la crèche Câline, et ainsi de libérer un local qui a plutôt une vocation commerciale, surtout là où il est situé. Comme vous le savez, il n'est pas loin d'ici, rue Gresset. Et ainsi également de donner encore de meilleures conditions d'accueil aux enfants dans cette halte-garderie.

Donc voilà l'idée de permettre ainsi à la fois de profiter de l'opportunité d'avoir cette ancienne école maternelle qui est vacante actuellement, qui héberge provisoirement un club d'haltérophilie, mais qui n'héberge plus d'enfants actuellement ; de pouvoir à nouveau retrouver des enfants qui y soient accueillis ; et de donner ainsi de meilleures conditions en termes d'environnement, voire même également de services rendus aux familles notamment par le parking.

M. PIGOUT : Juste une petite précision sur ce que vient de nous expliquer ma collègue. Cette décision, bien sûr, n'a pas été prise comme ça. Après des consultations aussi en conseil de crèche, entre autres de Chapeau de Violettes, et après avoir écouté les représentants des parents d'élèves, les représentants des personnels et la directrice, c'est évident que nous avons opté pour ce départ. Nous proposons de délocaliser cette crèche.

Et en complément, il faut bien savoir qu'à côté de la crèche Chapeau de Violettes, s'est installée, il y a un peu moins d'un an, une école de zumba. Malgré la bonne entente qu'il y a avec la crèche, ça crée quand même des gênes. C'est tout. C'était une précision que je voulais apporter.

MME FOURE : Merci beaucoup. Philippe THÉVENIAUD m'a demandé la parole.

M. THEVENIAUD : Oui.

On peut se féliciter de cette nouvelle structure pour la qualité d'accueil du jeune enfant et l'accessibilité. Mais je tiens à signaler quelque chose aujourd'hui : la structure Chapeau de Violettes n'a que 10 ans, et j'ai regretté à l'époque que la collectivité demande de l'argent public extérieur, à la CAF par exemple, pour rénover des locaux qui appartiennent à un bailleur privé.

On sait très bien que l'argent public aujourd'hui se fait rare. Je trouve dommage qu'au bout de 9 ans l'investissement soit perdu.

Je suis pour l'accueil des enfants et la qualité, ce regroupement, mais je sais qu'à Amiens des associations sont intéressées pour trouver de nouveaux locaux pour créer une crèche associative, pourquoi pas une crèche d'entreprise. Donc on pourrait lancer un appel, si une association, et j'en connais au moins une, ou une crèche d'entreprise peut reprendre Chapeau de Violettes, puisque la CAF avait investi à l'époque, ça a été rénové. C'était un bailleur privé, je le répète. On pourrait créer des places supplémentaires sans coût supplémentaire pour la ville ou la CAF.

C'est tout ce que je voulais dire.

MME LEPRESLE : L'idée d'utiliser l'école « Au bord de l'eau » est évidemment une bonne chose pour y faire une structure petite enfance.

Par contre, comme mon collègue Philippe THÉVENIAUD l'a dit, il faut quand même rappeler l'histoire de la crèche Chapeau de Violettes. Lorsque vous étiez maire, je crois, ou c'était Gilles DE ROBIEN, je ne me souviens plus très bien, nous l'avons inaugurée, mais c'est une crèche qui est effectivement louée. Donc ça va faire peut-être une économie à la ville en termes de location.

Par contre, le fait d'avoir fait tous les travaux dans cette location, ça va faire une bonne affaire pour le propriétaire privé et peut-être que ça peut faire aussi une très mauvaise affaire pour la ville s'il lui prend l'idée de demander la remise en état des locaux, puisque les travaux ont été faits par la ville.

En tous les cas, je serais d'avis aussi d'y créer plutôt une structure supplémentaire, enfin de conserver une structure ici, à Chapeau de Violettes, parce que de toute façon, nous, on avait analysé le nombre de places en crèche et on avait dit qu'il manquait à peu près une centaine de places.

Aujourd'hui, on n'a pas le schéma local petite enfance mis à jour. On l'a déjà demandé et on aimerait bien avoir des données précises pour savoir exactement combien il manque de places en crèche sur la ville, en tous les cas s'il en manque.

Et je trouve dommage de ne pas utiliser cet espace pour effectivement offrir en tous les cas des places pour les enfants amiénois.

M. DUPILLE : C'est toujours triste de voir une école qui se ferme, mais là je suis plutôt content de voir qu'elle va rouvrir pour accueillir les petits dans un encadrement plus que bien. C'est très confortable pour les enfants et donc je suis totalement pour cette action.

J'avais demandé en commission s'il ne fallait pas en profiter pour créer des places de crèche supplémentaires, ce à quoi Monsieur THÉVENIAUD m'a répondu qu'on n'en avait pas tellement besoin. Et puis aujourd'hui, il vient nous dire qu'il est prêt à recréer une autre crèche. Je ne comprends plus très bien ses propos.

Est-ce qu'on a une idée des besoins, sur Amiens et Amiens Métropole, en crèches ? Est-ce que c'est complet ou pas complet ? Est-ce qu'on en a besoin dans certains quartiers et pas dans d'autres ? Est-ce qu'on a une étude précise de ça ? Est-ce qu'on a une idée de tout ça ?

M. THEVENIAUD : Sans polémique, bien entendu, j'ai répondu à Monsieur DUPILLE qu'il fallait faire très attention sur les secteurs géographiques quand on crée des nouvelles structures d'accueil pour la petite enfance.

Il y a des nouveaux éléments. Les chiffres sont là depuis 2 ans : la natalité baisse en France. Il y a un effet crise aujourd'hui. Les parents mettent de moins en moins, malheureusement, les enfants en structure d'accueil parce qu'ils s'arrangent pour ne pas travailler dans les mêmes horaires ou ce sont les grands-parents qui accueillent le petit enfant. Je sais que des structures dans la Somme rencontrent des problèmes en taux de fréquentation par rapport à ces sujets.

Je n'ai pas dit qu'il n'y en avait pas besoin. Il ne faut pas transformer mes propos. Monsieur DUPILLE, vous ressemblez à l'autre extrême en face. Mais enfin les extrêmes se rejoignent toujours.

Donc je tenais simplement à...

MME FOURE : Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : ... vous dire...

MME FOURE : Monsieur THÉVENIAUD, ne mettez pas en cause tel ou tel membre du conseil municipal. Je pense qu'on a intérêt à dire les choses comme on les pense sur les dossiers.

M. THEVENIAUD : Tout à fait. Non, mais je remets les choses en place.

Un exemple concret : aujourd'hui nous avons plusieurs structures inter-entreprises à Amiens Sud qui rencontrent des problèmes par rapport à ces sujets-là. Vous avez d'autres structures dans le département qui rencontrent des problèmes. Il faut en tenir compte. La société change, évolue et il faut être très prudent.

Et moi, j'ai parlé de cette structure parce que je sais aujourd'hui – je ne le savais pas lors de la commission des affaires sociales – qu'il y a des associations à Amiens Métropole qui recherchent des locaux.

MME FOURE : Moi, je vais simplement répondre brièvement parce qu'on ne va pas épiloguer sur le sujet ce soir.

Lorsque la crèche Chapeau de Violettes a été créée, il y a une dizaine d'années, en effet on savait que les conditions d'accueil n'étaient pas idéales. Mais à l'époque, il n'avait pas été trouvé de locaux adaptés et mieux adaptés et mieux situés pour accueillir les enfants dont pas mal de parents venaient travailler en centre-ville.

Depuis lors, les choses ont évolué, comme ça vient d'être indiqué par les uns, les autres. Nous avons une opportunité, là, d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions, dans des locaux qui étaient une ancienne école maternelle. Je vous rappelle que c'est aussi le cas à Germaine Dulac, que c'est aussi le cas à l'école La Rochefoucauld. Ça va être la 3^e école maternelle transformée en crèche par la collectivité.

Comme vous tous, je préfère que les locaux qui étaient dédiés à des enfants de maternelle restent des locaux dédiés à des enfants de crèche. La tranche d'âge est un petit peu inférieure, mais je préfère cela plutôt que de vendre cette école pour en faire un projet immobilier quelconque.

Du coup, ça nous libère les locaux de Chapeau de Violettes que nous louions et qui étaient loués dans des conditions qui n'étaient pas idéales. Alors certes, on y a fait des travaux il y a une dizaine d'années, mais les travaux, que je sache, ça s'amortit normalement sur une quinzaine d'années. On n'est pas bien loin du compte et de toute façon, les parents en avaient besoin à ce moment-là. On ne va pas épiloguer. Les choses ont été décidées à ce moment-là.

Maintenant on profite de cette relocalisation pour grappiller quelques places supplémentaires de crèche et de halte-garderie. Mais quoi qu'il en soit, on vous refera le point lorsque sera présenté le projet architectural précis.

Mathilde ROY va apporter des éléments.

MME ROY : Merci Madame le Maire.

Très succinctement, je voudrais juste quand même rassurer tout le monde : on avait déjà fait un point sur le nombre de places en crèche dans la ville et j'avais eu l'occasion de le présenter, mais je peux le redire.

Il y aura, de 2014 à 2019, la création de 195 places de crèche de plus. On les avait évoquées à différentes reprises. Ça regroupe aussi bien les crèches municipales que les crèches associatives, que les crèches d'entreprise ou les crèches inter-entreprises, voire même les micro-crèches.

Ça a pu être dit : il y a actuellement des crèches qui ont été créées récemment qui ont du mal à rendre rentable leur structure, certaines ont même tendance à se concurrencer de par, à la fois, le public auquel elles s'adressent et leur localisation. À ce niveau-là, il y a quand même encore un potentiel d'accueil possible.

En ce qui concerne ce projet, on regardera si avec les évolutions des fonds d'action sociale de la CNAF, la Caisse nationale d'allocations familiales, il est éventuellement possible qu'on puisse même créer, dans ce projet, de l'ordre de 5 à 6 places. Mais ça, on le verra le moment venu puisque l'État vient juste de commencer les négociations avec la Caisse nationale d'allocations familiales. Mais si on en a une opportunité, la CAF de la Somme serait prête évidemment à nous aider sur le projet.

MME FOURE : Mais en tout cas, depuis quelques années, on constate qu'il y a en effet des entreprises qui créent des crèches. Je pense en particulier à celle du pôle des cliniques privées ou à d'autres encore. Et puis globalement aussi, des crèches qui étaient des crèches privées, comme Un an pour devenir grand, n'aspiraient qu'à une chose, c'est avoir des locaux avec des espaces extérieurs parce que c'est quand même beaucoup plus satisfaisant pour les parents et pour les enfants.

Oui ? Madame LEPRESLE, un mot.

MME LEPRESLE : Oui, pour réexpliquer quand même ce que c'est, le schéma local petite enfance, puisqu'apparemment...

MME FOURE : Oui, non, mais on le sait, Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : ... il y a des collègues qui ne savent pas.

Non, mais c'est-à-dire que ce n'est pas seulement avoir un nombre de places en crèche créées, c'est aussi mettre au regard des chiffres...

MME FOURE : Mais oui, mais on le sait bien !

MME LEPRESLE : ... des naissances...

MME FOURE : On le sait bien.

MME LEPRESLE : Mais oui, mais vous me parlez des crèches d'entreprise. Ça n'a rien à voir puisque les crèches d'entreprise prennent aussi des gens qui sont hors Amiens, donc il faut regarder...

MME FOURE : Madame LEPRESLE...

MME LEPRESLE : ... les naissances à Amiens avec...

MME FOURE : On sait tout ça.

MME LEPRESLE : ... le nombre de...

MME FOURE : On sait tout ça.

MME LEPRESLE : Oui, peut-être, mais ce n'est pas ce que vous dites.

MME FOURE : On sait tout ça et vous n'avez rien apporté au débat, excusez-moi, là, pour la délibération qui nous occupe.

Nous allons maintenant passer au vote sur cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - RESERVATION DE BERCEAUX A DESTINATION DES ENFANTS D'AGENTS DU MINISTERE DE L'ÉCONOMIE ET DU MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS DANS LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE GERÉES PAR LA VILLE. CONVENTION. RENOUVELLEMENT.

MME ROY : Je vous propose d'approuver le renouvellement de la convention de réservation de 2 berceaux à intervenir avec le ministère de l'Action et des Comptes publics dans les structures de la petite enfance gérées par la ville et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

Ça permet également de recevoir une recette de 13 200 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - RECYCLERIE DES ASTELLES. DON DE MATERIEL EN INOX. APPROBATION.

MME ROY : La ville d'Amiens souhaite faire enlever par la Recyclerie des Astelles une grosse machine en inox qui est inutilisable actuellement et qui est actuellement stockée dans les locaux de la cuisine centrale de la ville. Il est proposé de la transmettre, à titre gracieux, à la Recyclerie des Astelles.

Ce don assimilé à une subvention en nature est estimé à environ 375 € sur la base d'1,5 € le kilo d'inox.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver ce don par la ville d'Amiens de 250 kg d'inox inutilisables de la cuisine centrale, à titre gracieux, à la Recyclerie des Astelles.

MME FOURE : On n'a pas besoin d'expliquer que les Astelles font un travail d'insertion qui est reconnu et qui est extrêmement utile.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - CONCOURS LABEL AMIENS 2017. REMISE DES PRIX.

M. PIGOUT : Mes chers collègues, je vous propose de valider l'attribution des différents prix aux lauréats du concours Label Amiens 2017 et d'approuver aussi l'organisation, selon les mêmes modalités, de ce concours en 2018.

Si vous souhaitez des précisions sur les lauréats, je peux vous les donner.

MME FOURE : S'il y a des questions sur les lauréats, on en donnera, mais on les a dans le dossier, je pense. Donc on peut peut-être voter directement.

Oui ? Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Merci Madame la Maire.

Je salue Monsieur le nouvel Adjoint au commerce. J'avais quelques doutes en regardant effectivement l'activité de l'ancien adjoint qui est très actif sur le domaine du commerce depuis qu'il ne l'est plus.

Sur ce prix, ce serait bien effectivement qu'on ait les éléments en amont. Là, vous dites que le concours est relancé. C'est vrai que ça a été annoncé. Là, les modalités ne sont pas précisées, donc je pense qu'on aura la délibération une fois que ça aura été attribué.

Il y a quand même un petit peu de rigueur à avoir sur ces questions de prix qui sont quand même avec des conséquences.

Merci.

MME FOURE : J'aimerais, à l'avenir, que les uns, les autres s'habituent à ne pas mettre en cause tel ou tel collègue de manière inopportune et inutile. Merci par avance. Ça pourrait faire partie des bonnes résolutions de la rentrée.

On met au vote le point 44.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - ASSOCIATIONS ACIP, CARDAN ET MAISON DES FAMILLES. OCCUPATION ANNUELLE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL SITUÉ AU 27, RUE CONDORCET. CONVENTIONS.

MME LAVALLARD : Je vous propose de mettre à disposition des associations ACIP, Le Cardan et Fondation d'Auteuil - Maison des familles, un local collectif résidentiel situé au 27, rue Condorcet, pour une durée d'une année.

Ce prêt serait consenti à titre gracieux, assimilable à une subvention en nature (la valeur locative du local est estimée à 2 133 €). En revanche, ces associations devront s'acquitter d'un forfait de charges annuel de 100 € chacune permettant de couvrir les charges d'eau, d'électricité et de maintenance du local.

Je vous propose ainsi d'approuver les conventions à intervenir avec ces trois associations ayant pour objet de déterminer les droits et obligations de chacun et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Ça montre qu'au-delà d'Agora, au-delà des subventions qui sont allouées aux associations, nous avons aussi d'autres actions qui permettent d'aider les associations, et c'est très bien.

Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**46 - ESPACE CITOYENNETE. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. ANNEE 2017. 2^{EME}
REPARTITION.**

MME LAVALLARD : Les associations énumérées ci-dessous ont sollicité l'attribution d'une subvention afin de développer des actions dans le cadre de thématiques relevant de la promotion de la citoyenneté et de l'accès au droit.

Les demandes de subventions concernent, pour cette deuxième répartition, le renouvellement d'une action déjà menée depuis plusieurs années par l'association Flash Our True Colors. Une subvention de 3 000 € pourrait lui être attribuée.

Une subvention exceptionnelle, par contre, pour le rééquipement, d'un montant de 3 074 €, serait attribuée à l'association de prévention routière pour sa nouvelle action.

Je vous propose donc d'approuver la répartition de ces 6 074 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - QUARTIER SAINT-PIERRE. INSTAURATION D'UN STATIONNEMENT RESIDENTIEL.

M. RIFFLART : Chers collègues, ici, il est question du quartier Saint-Pierre et de l'instauration du stationnement résidentiel dans ce quartier.

Les étudiants vont un jour arriver à la Citadelle, incessamment. Ils seront 4 000, pas plus, pas moins, sur ce site, et il y a donc lieu de réaménager le stationnement de ce faubourg du centre-ville puisqu'il va évidemment être à proximité de ces étudiants et de leurs voitures.

Je vous propose donc d'instaurer un stationnement payant résidentiel ainsi qu'une zone bleue dans ce quartier qui prendra effet au 1^{er} septembre 2018, correspondant, à peu près, à la rentrée prévue des étudiants.

L'ensemble des rues comprises à l'intérieur du périmètre formé par l'avenue du Général de Gaulle, la rue Robert Schumann, la route de Doullens, la rue Lucien Lecointe, la rue Roland Douay, la rue Léon Dupontreue, la contre-allée ouest du boulevard Beauvillé, la rue Massey, la rue Éloi Morel, la rue des Bonnards et le boulevard des Célestins est concerné par ces zones payantes résidentielles.

À l'intérieur de cette zone, le stationnement est payant pour l'ensemble des usagers, à l'exception bien évidemment des riverains-résidents, qui justifient de leur statut par apposition d'un macaron sur leur véhicule.

Le nombre de places concernées est à peu près de 1 500, ce qui va nécessiter 65 horodateurs.

Un stationnement de courte durée est instauré chaussée Saint-Pierre, au droit des commerces, avec 50 places concernées.

Je ne ferai pas de commentaire sur la concertation qui a été faite, puisque là elle a été largement détaillée à plusieurs reprises dans de nombreuses instances, mais je pense que cette concertation est exemplaire, que la décision me paraît juste et conforme à ce qui a été exprimé dans ce quartier, ce qui valide notre engagement pris auprès de ces habitants, qui était de les consulter pour savoir quelle était leur position vis-à-vis de ce stationnement résidentiel et de s'y adapter en tout cas, que ce soit favorablement ou non favorablement.

MME FOURE : Monsieur LESSARD m'a demandé la parole.

M. LESSARD : Madame le Maire, si vous le permettez, comme il y a deux délibérations sur le même sujet, je ferai une intervention qui regroupera...

MME FOURE : Oui.

M. LESSARD : ... notre position sur les deux questions.

On le sait tous, le stationnement est un levier de la politique des déplacements qui doit être replacé dans une globalité qui intègre tous les modes. Je ne pense pas qu'on aura le temps d'avoir le débat sur la politique des déplacements dans son intégralité. En plus, ça relève d'Amiens Métropole. Mais enfin là, on a quand même une question qui relève de cette problématique et qu'on n'a peut-être pas souvent l'occasion d'aborder justement en la reliant aux autres questions des déplacements.

Après tout, un débat au sein du conseil municipal d'Amiens sur le PDU qui nécessitera d'être révisé, avec tout son impact sur le territoire, peut-être qu'on pourrait l'avoir un jour.

La politique du stationnement, dont le stationnement résidentiel fait partie puisqu'il est lié au stationnement payant, figure au PDU qui a été adopté en 2012. Donc, il est déjà en place, ce stationnement résidentiel, dans plusieurs quartiers, où certaines fois il a été réclamé, et il est souvent réclamé derechef dans les quartiers voisins, puisqu'il y a, on le sait, un effet de bord et le constat par les riverains que finalement on retrouve un peu de facilité pour stationner son véhicule lorsque ce dispositif est en place.

Là, effectivement, l'installation de l'université à la Citadelle aura des conséquences sur les deux quartiers et même au-delà. Mais la mise en place du stationnement résidentiel sur ces deux quartiers ne suit pas le même calendrier. C'est pour ça que je voulais traiter les deux délibérations en même temps. Donc pourquoi voter

aujourd'hui deux délibérations dont l'une s'appliquera en octobre de cette année et l'autre seulement en septembre 2018 ?

Bientôt, la dépenalisation du stationnement, vieux sujet, serpent de mer national, doit s'appliquer sur le territoire, ce qui amènera Amiens à définir une organisation de la mise en place du post-paiement puisque quand on n'aura pas payé son stationnement, on recevra une facture qui vaudra pour l'ancienne amende et puis le coût de l'occupation du domaine public.

Donc, nous aurons cette tarification à fixer et aujourd'hui nous ne savons rien de la mise en place de cette réforme qui pose d'ailleurs de nombreuses questions encore aux élus sur tout le territoire et nous n'en avons pas débattu effectivement ici.

Donc, pour tenir compte de cette incertitude, je vous proposerai de voter la délibération relative au quartier Saint-Maurice puisque sa mise en œuvre est toute proche et attendue, et plutôt de repousser le vote de la délibération sur la mise en place du stationnement résidentiel au quartier Saint-Pierre dont l'application est encore lointaine. Cela permettra déjà de voir quelle politique on va nous appliquer au niveau du stationnement au niveau national. Ce sera peut-être révisé par le Parlement. On le sait.

Et puis ça permettra aussi aux habitants du quartier Saint-Pierre de mesurer sur leur environnement les effets conjugués du stationnement résidentiel, qui est déjà mis en place à Saint-Leu et qui le sera à Saint-Maurice, parce que je pense que là-dessus on doit pouvoir faire évoluer la réflexion et en tout cas peut-être se donner un petit peu plus de temps si c'est mal compris sur ce quartier.

En fonction de la réponse que vous apporterez, on modulera notre vote sur ces deux délibérations.

Merci Madame le Maire.

MME FOURE : Monsieur ANGER.

M. ANGER : Madame le Maire, la question du stationnement résidentiel, du macaron et du paiement y afférent est un vieux débat et les différentes équipes municipales qui se sont succédé ont eu, de ce point de vue, des positions convergentes, hormis la tarification sur la première voiture.

Je pense que le temps est venu de faire le point. Donc effectivement, comme l'évoquait notre collègue LESSARD, la question d'une vision globale à partir d'un travail sur le PDU est effectivement à avoir, ainsi qu'un débat là-dessus parce qu'il ne suffit pas de tarifier, encore faut-il résoudre les problèmes.

Dans un quartier que je connais bien puisque j'y habite, Sainte-Anne, on voit bien que le stationnement résidentiel peut résoudre les problèmes dans la journée, mais les gens ne sont pas là en général ; ils vont bosser. Il ne résout pas pour autant les

problèmes le soir par des places de stationnement qui sont de plus en plus rares dans la mesure où on fait de la partition de maisons amiénoises.

Je crois que taxer nos concitoyens, une fois de plus, dans des quartiers – je pense à Saint-Maurice – qui sont des quartiers qui souffrent, si par ailleurs on n'est pas en mesure d'apporter des réponses concrètes aux problèmes de stationnement, ça ne me paraît pas une bonne idée.

Moi, je vous suggère de prendre le temps du bilan déjà de ce qui existe, en sachant que ça ne fonctionne pas du tout de la même manière à Saint-Fuscien et à Sainte-Anne, par exemple, et que probablement ça ne fonctionnerait pas non plus de la même manière à Saint-Maurice et à Saint-Pierre. Donc, je vous suggère de reprendre tranquillement le dossier et de faire le bilan, de voir les solutions alternatives.

Vous dites qu'il y a eu de la concertation. Certes, il y en a eu, mais on voit bien qu'il reste des positions qui sont divergentes et qui n'ont peut-être pas été suffisamment étudiées.

Donc effectivement, il faudrait revoir ça dans une approche globale en termes de circulation et de stationnement.

Je vous demande d'organiser ce grand débat et seulement après de voir ce qu'on fait en termes de modalité, de régulation du stationnement, le problème étant de réguler et non pas d'avoir des recettes.

MME FOURE : Monsieur HUTIN demande-t-il la parole ? Je la lui donne.

M. HUTIN : Merci Madame le Maire.

C'est un quartier, le quartier Saint-Pierre, que je connais bien : j'y habite. Je suis d'ailleurs dans le périmètre.

Je l'avais vue passer, mais lors des réunions de concertation, ce n'était pas cette carte qui nous était présentée.

Je voudrais vous rappeler quand même que lors de cette enquête, un gros travail a été fait par le comité de quartier pour enquêter sur les habitants : les avis étaient très mitigés puisqu'on était sur du 50/50. Donc, on ne peut pas dire que la concertation donne ce résultat.

Effectivement, je souscris aux propositions de mes collègues sur un bilan des zones actuelles qui sont déjà équipées, pour étudier un peu mieux les alternatives. Mais c'est vrai qu'on nous a dit en commission que c'était un choix politique. Donc point barre, pas de concertation. Tout ça ne sert à rien ; c'est de l'image.

Monsieur l'Adjoint nous avait promis quand même, au dernier conseil municipal, de nous montrer un plan cohérent sur le stationnement, où les choses sont définies, où

les évaluations sont faites et où on peut savoir où on va. Et là, malheureusement, on nous présente effectivement du cas par cas et sans concertation.

J'imagine que vous allez faire un démenti, mais l'article du *Courrier picard* qui va paraître demain, que je viens de lire, montre qu'il y a quand même un gros problème d'organisation de ce service. On parle même de privatisation du stationnement, de la galère pour récupérer les macarons. Il y a une désorganisation totale.

Donc vous voulez étendre un service qui ne fonctionne pas. Le stationnement, apparemment, est gratuit. C'est open bar. Donc on va régler, c'est sûr, les questions de stationnement là où ça a été mis en place.

Tout ça, c'est du grand n'importe quoi. On n'a pas du tout d'évaluation, on ne sait pas où on va, mais on va faire payer les Amiénois des quartiers populaires.

Merci.

MME FOURE : Monsieur HUTIN, je vous répondrai tout de suite que moi, je ne prends pas le temps, en conseil municipal, de lire le *Courrier picard* du lendemain, désolée. Donc, nous ne répondrons pas à ce qui va être publié éventuellement demain dans le *Courrier picard*.

Monsieur DUPILLE veut-il parler ? Monsieur DUPILLE et puis Pascal RIFFLART.

M. DUPILLE : Madame le Maire, concernant le stationnement payant, je dois dire que moi, intrinsèquement, je suis contre, quel que soit le quartier d'ailleurs. J'estime que mes impôts payent aussi la réfection des chaussées, des trottoirs dans le quartier Saint-Pierre comme dans le quartier Saint-Maurice, et je ne vois pas pourquoi je devrais payer un impôt supplémentaire pour aller chercher mes médicaments, par exemple, à la pharmacie. Et ce que je dis pour moi est valable pour n'importe lequel de mes concitoyens. Je suis par conséquent opposé au stationnement payant.

Dans ce quartier Saint-Pierre et même pour Saint-Maurice, puisque les deux sont étroitement liés à la Citadelle, il faut quand même faire quelques observations.

D'abord, les parkings qui ont été prévus sont nettement insuffisants. Pourquoi n'en avoir pas prévu davantage ? Alors je sais bien, vous allez me raconter encore que ce sont les autres d'avant. Mais depuis le temps que vous êtes là, vous auriez pu prévoir en aussi.

Deuxièmement, la zone bleue que vous instaurez sur la chaussée Saint-Pierre me paraît nettement insuffisante, surtout sur la rive Sud. Elle aurait pu continuer vers la Citadelle puisqu'il y a encore des commerçants qui, eux, ne bénéficieront pas de la zone bleue.

Vous dites que vous avez fait une concertation en long, en large et en travers. Peut-être, mais quand on dit qu'on fait une concertation en long, en large et en travers, il

faut en tenir compte et moi, je n'ai pas tellement l'impression que vous avez tenu compte de tout ce qui s'est dit dans le quartier. Beaucoup de choses ont été proposées, que vous avez refusées. Donc quand vous dites que la concertation a été faite, une certaine concertation a été faite, concrètement pas entièrement satisfaisante à mes yeux.

Et puis je parlerai, par exemple, du périmètre qui pour moi monte beaucoup trop haut vers la rue Robert Schumann parce que je ne trouve pas ça normal. On aurait pu le restreindre de ce côté-là.

Concernant ce nouveau stationnement résidentiel, comme vous l'appellez, pour ne pas l'appeler payant, moi, je ne suis pas d'accord avec. Je ne voterai pas cette délibération. Mais comme je sais que vous allez la voter tous en chœur, j'ai quand même proposé un amendement pour chaque délibération, parce qu'il y a un petit point qui a été oublié, c'est qu'il n'y a pas que les résidents-riverains, comme vous les appelez, qui sont là, mais il y a aussi ceux qui travaillent, je ne sais pas, à la boulangerie, à la pharmacie, etc., qui viennent parfois de communes extérieures et qui donc eux, employés, salariés, vont devoir payer toute la journée, toute la semaine. J'estime que ça, ce n'est pas normal et donc il faut, dans l'exonération que vous mettez à l'exception des riverains-résidents, ajouter « et des employés des commerces et entreprises riverains » parce que ça me paraît la moindre des choses.

Je propose cet amendement parce que j'estime que c'est le minimum qu'on puisse faire puisque vous allez de toute façon voter vos délibérations.

MME FOURE : Je vais passer la parole à Nathalie LAVALLARD pour qu'elle nous dise quelques mots sur la façon dont la concertation a eu lieu.

Mais avant, je voudrais dire à Monsieur DUPILLE : vous dites que vous êtes par principe contre le stationnement résidentiel et que vous estimez que ça ne doit pas se faire comme ça. Je suis désolée, mais allez voir quand même dans le quartier Sainte-Anne, allez voir dans différents quartiers où le stationnement résidentiel a été implanté et on voit bien qu'il apporte... alors pas une réponse systématique dans toutes les rues, en effet. C'est la raison pour laquelle ça n'est pas la panacée, le stationnement résidentiel. Mais c'est une forme de réponse aux problèmes que nous rencontrons.

Autrement on peut aussi retourner au temps des diligences, sauf que ça, c'est un temps qui est révolu et là, à ce moment-là, on n'avait pas de problèmes de stationnement dans les quartiers, c'est vrai.

La parole est à Nathalie LAVALLARD.

MME LAVALLARD : Merci Madame le Maire.

Je voudrais quand même refaire le point sur la partie qui me concerne, sur la concertation.

Effectivement, il y a eu un très beau travail fait par le comité de quartier où il y a eu un questionnaire, un sondage, et ça a abouti à 50/50. Le 50 % de oui, c'est oui, les gens étaient pour. Les 50 % de non, il y avait des gens qui étaient contre parce qu'ils en voulaient et que ce n'était pas dans leur rue ; d'autres qui l'avaient et qui n'en voulaient pas ; d'autres qui étaient contre parce que ça s'arrêtait à trois voitures et qu'ils avaient quatre voitures. Il y avait quand même aussi cet aspect-là.

C'est pour ça qu'on a mis en place, après la réunion publique, un groupe de travail avec vraiment un panel représentatif de commerçants, de professions libérales, de riverains d'un petit peu tout le quartier.

La preuve qu'on a bien concerté et qu'on a écouté ce qui s'était dit et ce qui s'était fait dans ce groupe, c'est que la carte a évolué. Effectivement elle n'était pas de cette taille et c'est dans le groupe de travail qu'ils ont fait bouger un petit peu les lignes et on s'est expliqués et ça a été très, très constructif.

Je voulais rappeler quand même que la démocratie, c'est un choix et qu'il y a une majorité. La majorité est pour ce plan et cette mise en place. Il y a eu beaucoup de pour et effectivement il y a une minorité qui est contre et qui ne va pas arrêter de nous dire qu'ils ne sont pas contents parce qu'on ne les a pas écoutés. Effectivement on a écouté la majorité.

MME FOURE : Merci Nathalie. La parole est à Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Merci Madame le Maire.

C'est manifestement un sujet qui motive beaucoup de réactions d'opposition politique maintenant, quoique je les découvre parce que les propos tenus concernant ce dossier du stationnement résidentiel n'ont pas toujours été les mêmes.

Je rappelle que c'est un dossier qui évolue quand même depuis un certain temps et qui a été le fait et la décision de multiples équipes municipales qui se sont succédé. Je ne comprends pas ce que me dit Monsieur HUTIN : ce n'est a priori pas une décision politique.

En plus, comme l'a précisé Monsieur LESSARD, c'est quelque chose qui s'inscrit dans le PDU. Il ne faut pas être grand savant et grand connaisseur du territoire pour savoir que c'est ce qui se passe à peu près dans toutes les métropoles et dans toutes les villes de notre taille ou plus grosses. Donc ça n'a rien de nouveau, d'extraordinaire, d'exceptionnel pour Amiens.

Je voudrais dire en préalable qu'il y a en effet quelque chose qui a beaucoup, qui a considérablement modifié la donne et qui nous a considérablement gênés, c'est cette loi de dépenalisation.

La vision globale, je l'ai déjà expliquée, je vais la réexpliquer. On va y passer la soirée, il n'y a pas de souci. Je pense qu'on l'a ici, dans le cadre de notre politique de stationnement et de déplacements sur Amiens.

Simplement pour arriver à présenter devant cette assemblée quelque chose qui soit relativement exhaustif et qui soit relativement solide sur le plan juridique, il faut avoir des certitudes quant à la loi de dépenalisation qui va être un élément essentiel dans l'organisation générale du stationnement.

Or cette loi de dépenalisation est pour le moins absconse, et ce n'est pas un terme péjoratif, dans le sens où il est quand même difficile de la comprendre, il est difficile de se la faire expliquer, et qu'on a affaire finalement, quand on consulte les experts, à des discours tout à fait contradictoires et les juristes eux-mêmes nous donnent des discours contradictoires.

Je ne sais pas dans quel esprit génial a germé cette loi, mais en tout cas, je peux vous dire qu'elle nous complique grandement la vie et nous pose quelques petits problèmes à formaliser, sur le plan des écrits, en tout cas tels qu'on peut les proposer dans ce type d'assemblée, un document qui soit à la hauteur des ambitions que nous avons pour cette ville.

Je ne peux pas laisser dire que la concertation a été bâclée. Encore une fois, moi, j'ai une règle, j'ai un programme, sur la base duquel on a été élu, qui est clair : le stationnement résidentiel sera proposé, etc., dans les quartiers et il sera installé dans ces quartiers selon la volonté de ces quartiers. Point. Ça, c'est ce qui est écrit dans le programme. C'est la loi qui doit gouverner nos prises de position pendant le temps du mandat.

On consulte quartier par quartier. C'est assez facile : c'est déjà prédécoupé. En fonction des quartiers, on établit différents types de concertation avec Nathalie LAVALLARD. On va sur le terrain. On organise des réunions. Ce n'est pas toujours facile. On rencontre les gens. On se fonde aussi sur l'avis des comités de quartier qui sont quand même l'essence même de l'expression populaire dans cette ville, mais pas que ça. Je pense qu'on ne peut pas nous reprocher de ne pas aller sur le terrain.

Il y a des quartiers où c'est très simple. À Saint-Leu, la volonté était tellement facile qu'il n'y avait pas de discussion à avoir : ils le réclamaient.

À Saint-Maurice, c'est pareil. Voilà donc pourquoi, entre autres, il y a une priorité, à mon sens, à installer ce stationnement résidentiel rapidement sur Saint-Maurice, parce que là il n'y a pas de problème, il y a une demande qui est forte et qui est validée par tout le monde. On l'a annoncé depuis une petite année maintenant. Je n'ai reçu aucune lettre m'incriminant, je n'ai pas reçu de pétition, je n'ai pas eu de groupement autoproclamé, de comités autoproclamés qui sont venus me dire : écoutez, nous, on présente ceci, cela, etc. ; on ne veut pas de ça. Il n'y a pas de ça à Saint-Maurice. C'est tout. Pour moi, c'est clair.

À Saint-Pierre, c'est plus compliqué. Comme on vous l'a expliqué, on a demandé au comité de quartier, qui en effet a fait un gros travail, qui a sondé. Évidemment il n'y a pas de sondage exhaustif. Ce n'est pas non plus une méthode extrêmement scientifique. Donc, c'est un peu compliqué. À ce moment-là, quand on a un score qui devient à parité, à nous d'en tirer des conclusions. On essaye d'être un petit peu honnêtes et sur le plan politique et sur le plan scientifique.

Je vois souvent des gens qui font référence à de multiples études. J'ai passé ma vie à lire des études contradictoires. Je pense que j'ai une petite réflexion, une petite formation scientifique qui fait qu'en bon matérialiste que je suis, comme on l'était au XIX^e siècle, je sais un peu quand même relativiser les études pseudo-scientifiques qui me sont fournies.

On me sort une statistique qui est 50/50, plus exactement 40/40/20, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, sur un échantillon dont les critères sont ce qu'ils sont. C'est lié à la bonne volonté des gens qui ont sondé. Ce ne sont pas des critères tels que peut les établir l'IFOP ou un institut de sondages, et pourtant eux-mêmes se trompent.

On me sort ça. On organise une réunion publique dans laquelle tout le monde est invité. Dans cette réunion publique, on présente une ébauche. Monsieur HUTIN me dit que ce n'est pas la carte qui a été présentée. Évidemment ! Et après il me dit qu'il n'y a pas de concertation. Évidemment !

La carte qui a été présentée, ce n'est pas celle qui était celle-là, puisqu'on a eu une concertation et que par définition l'essence même d'une concertation, c'est d'amener soit à une volonté de 95 % de oui, soit d'arriver à des vraies modifications en fonction de ce qui a été concerté.

La concertation a fait que ce plan a évolué d'une partie à cette autre partie, de la gauche vers la droite. Enfin tout ça, ça s'est globalisé. Ce qui est, à mon avis d'ailleurs, la preuve ici dessinée par nos services de la réalité de cette concertation et de ses conclusions.

Dans un premier temps, on fait cette réunion publique. Il y a beaucoup de prises de position. Il y a en effet des éléments qui nous reviennent, mais qui émanent d'un petit groupe. Il y a aussi des gens qui confondent concertation et agitation. Enfin tout ça ne m'a pas paru suffisamment objectif pour en tirer des conclusions ni dans un sens ni dans l'autre.

J'ai dit à la fin de cette première réunion publique : « Écoutez, on va, pour l'instant, continuer la concertation sur un autre mode ». Il nous était reproché de n'avoir pris l'avis que du comité de quartier. Je voudrais quand même souligner au passage que ce comité de quartier Saint-Pierre a quelque 500 ou 600 adhérents, c'est-à-dire qu'il réunit quand même régulièrement les gens, il a une vraie existence au niveau démocratique.

J'ai demandé à être invité dans d'autres assemblées générales, dans d'autres groupes qui se disent eux-mêmes associatifs. À ce jour, je n'ai jamais eu de réponse et je n'ai jamais pu vérifier l'existence même sur le plan juridique de ce monde associatif, puisqu'un monde associatif qui ne constitue pas une société, à mon sens, n'est pas un groupe associatif. J'attends toujours. Je suis prêt à y aller dès qu'ils m'inviteront. J'irai évidemment sans problème.

Cette concertation était donc complexe dans ce quartier, donc on prend le temps.

Deuxième raison : s'il y a un an d'écart dans l'installation, c'est parce qu'à un moment donné il est beaucoup plus simple de répondre à une demande quand elle est formulée de manière claire et évidente plutôt que dans un cas où c'est un peu plus complexe, et puis là on va se donner le temps parce qu'on consulte, Monsieur HUTIN. On va se donner le temps de réfléchir un peu plus longtemps. On va mettre en place d'autres outils pour consulter les gens et puis on va peut-être éclairer sa propre réflexion de ce qui va ressortir d'autres outils de concertation.

Dans un deuxième temps, moi, j'ai demandé qu'on réunisse finalement ceux qui avaient le plus crié et le plus levé la main, etc., et ceux qui avaient pris des pancartes, et qu'on fasse venir le plus de monde possible. C'était ouvert à tout le monde, sans critère sélectif. Il y avait deux réunions. Il y avait une première réunion où il y avait 35 personnes à peu près, où il n'y avait que deux représentants du comité de quartier institutionnel, donc on ne peut pas dire qu'ils occupaient à ce moment-là la majorité de la parole et que la parole n'était pas partagée.

On a pris le temps. C'était long parce que c'est compliqué parce que c'est très passionnel, la voiture, dans ce pays. C'est comme le football : on a très vite des réactions extrêmement passionnelles et pas toujours très réfléchies.

Je pense qu'on a pris le temps d'amener les éléments les plus objectifs possibles, de détailler le plus possible les obligations de chacun, le fonctionnement, de répondre aux cas qui étaient des cas en effet particuliers, comment ça se passait dans la vie de tous les jours.

Et puis on s'est aperçus que finalement l'information n'avait peut-être pas été portée suffisamment. Donc on l'a redétaillée longtemps, toute la soirée.

Et puis à la fin, et j'en prends à témoin ma collègue Nathalie qui a organisé avec moi cette réunion, j'ai eu l'impression que ça avait porté ses fruits, qu'il y avait une connaissance peut-être un peu meilleure et que finalement on comprenait plus les enjeux et la difficulté qui allait advenir, parce qu'elle était là, la difficulté.

Parce que moi, je veux bien qu'on fasse en permanence des expériences, des expérimentations. Attendez ! On n'a pas été élus pour jouer avec des éprouvettes ! On a été élus pour prendre des décisions. À un moment donné, quand on est convaincu soi-même et quand on a respecté les processus démocratiques, on se fait

une idée précise et on prend une décision et on l'assume. Donc c'est ce qui a été fait sur ce quartier.

Je dirai à Monsieur DUPILLE, qui pose une bonne question, qui dit qu'il ne veut pas payer : attendez, on va quand même rappeler, pour mémoire, que l'engagement qui est pris, c'est 1 € par an par voiture, 50 € par an pour deux voitures et je vais être très trivial, quand on en est à la troisième voiture, c'est qu'on rentre moins dans le cadre de classes socio-économiques défavorisées ou alors je n'ai rien compris ! Plus on a de bagnoles, plus on est pauvre, enfin ce n'est pas logique ! Vous vous êtes exprimé, Monsieur DUPILLE.

Concernant ce premier point, il faut relativiser quand on utilise le mot « payant ». Allez voir comment ça se passe dans d'autres villes : Paris c'est 2 € par jour, Lille c'est 1,80 € par jour le stationnement résidentiel. Je ne parle pas du stationnement payant. Donc il faut aller regarder un petit peu ailleurs comment ça se passe. Le village gaulois, ça va 5 minutes, mais quand on est la deuxième ville, peut-être un jour la première, de cette région Hauts-d- France, il faut avoir un peu d'ambition et il faut se projeter à la hauteur d'autres cités et non pas aux villages d'à côté.

Concernant le deuxième point, c'est vrai qu'il y a peut-être un petit problème à envisager sur les services qui sont rendus. En effet, c'est compliqué, le médecin qui vient, l'aide-soignante qui vient, enfin tous ces gens qui viennent. Le commerçant, c'est quand même à part parce que le commerçant, le plombier, etc., moi, je ne sais pas, mais sur ma facture de plombier, j'ai un forfait de déplacement. Vous n'avez pas ça, vous ? Moi, j'ai un forfait de déplacement. J'ai été syndicaliste médical pendant des années : le forfait de déplacement du plombier, c'était 4 ou 5 fois celui du médecin. Donc on peut quand même imaginer que dedans ça intègre les frais de stationnement, mais c'est un autre débat.

Concernant ce service de proximité à rendre, c'est vrai qu'il faut avoir une réflexion. Je vous ai proposé d'avoir une réflexion sur un disque bleu peut-être destiné à des professionnels, sur une vignette à part, etc. Ça, en effet, ça va ouvrir sur ce sens-là.

Pour terminer, je voudrais dire à René ANGER que je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a pas une vision globale parce qu'en fait, en 3 ans, je pense qu'on a quand même énormément avancé. On a structuré à peu près notre méthode quartier par quartier. On a défini la progression de ces zones. On a analysé ce qui s'est passé. On a construit un projet de déplacement en même temps qui allait pouvoir justement servir cette politique de stationnement, et cette politique de stationnement servir cette politique de déplacements. Il faut un temps pour tout. Il ne faut pas se précipiter non plus.

Actuellement, je suis désolé, René, mais on ne fait pas n'importe quoi : on fait faire des comptages. On a fait faire des comptages quartier par quartier. Je peux vous assurer que dans les quartiers que vous avez cités, il y a moins de voitures que de places de stationnement. Donc si actuellement il y a une occupation territoriale...

Mais c'est la réalité, à moins que nos services ne fassent n'importe quoi ! Moi, je les envoie le soir compter les voitures. Je les envoie le samedi compter les voitures. Ils reviennent avec des chiffres. Je peux quand même espérer qu'on puisse se fier à ce que nous rapporte l'administration ! C'est ce qui se passe. Attendez, ça se passe partout !

Donc, on ne peut pas dire qu'actuellement ce soit ça, le problème.

Il faut en effet mettre en place tout ça de manière contemporaine. Il y a une dynamique qui est à prendre en considération. Il y a en effet un effet domino : quand on sature un quartier, on va rejeter le problème sur un autre. Il y a des limites géographiques.

Pourquoi sur ce type de schéma, par exemple, on s'est arrêté en face des rues que vous avez citées ? Parce qu'on estime que la capacité de se déplacer pour une voiture depuis la Citadelle vers le boulevard de Beauvillé, ça va s'arrêter à un moment, c'est-à-dire qu'à un moment donné vous allez être rédhibitoire dans ce type de comportement et que vous allez plutôt appeler un déplacement, un report modal qui soit pédestre, vélo ou transport en commun. À partir du moment où on s'éloigne, ça va être de plus en plus difficile de se déplacer pour trouver une place de voiture. On va trouver d'autres solutions. C'est quelque chose de très courant.

Aussi il y a quelques frontières naturelles font qu'on s'arrête : quand on est bordé par la Somme, dans le quartier Saint-Leu, forcément ça crée une limite géographique et on s'arrête.

Madame le Maire, je pense que l'ensemble de ces décisions a été pris sur des bases de concertation qui me paraissent extrêmement solides ; que quelque part, à part quelques agitateurs au service de je ne sais quels intérêts, je peux dire que la consultation populaire a été en effet bien faite et que ce qui nous est retourné actuellement, je pense, est tout à fait validé et validable et qu'on peut s'appuyer sur cette consultation.

Les limites qui vous sont proposées sont des limites qui, à mon sens, correspondent à la volonté populaire et à la raison, tout en sachant quand même que ça correspond à un investissement très important pour la métropole : un horodateur, c'est quand même 6 500 €. À 1 € par place de stationnement à l'année, il va quand même falloir quelques années pour amortir les horodateurs. Ça va générer quand même des politiques de contrôle qui vont être pesantes pour la métropole et pour la ville d'Amiens, puisque la loi prévoit qu'on va être mariés quelque part.

Tout ça, c'est une décision responsable. Elle s'appuie sur les antécédents du PDU.

Je suis désolé : même si je ne peux pas, aujourd'hui, vous présenter un plan de développement qui soit formalisé, du fait que l'administration ne puisse pas m'apporter des certitudes quant à ce qui est la loi de dépenalisation, cet ensemble me paraît cohérent et je le soumetts donc à votre vote et j'espère même que vous

réviserez certaines de vos positions au nom de la raison, plutôt que de vous laisser emporter par un comportement partisan pour flatter, encore une fois, quelques agitateurs qui n'ont pas leur place dans le débat démocratique !

(Applaudissements)

MME FOURE : Quelques mots avant de passer au vote des amendements proposés par Monsieur DUPILLE, puis au vote de la délibération.

Quelques mots simplement pour vous dire qu'il n'y a aucun dogmatisme de notre part à proposer le stationnement résidentiel. On ne va pas le proposer dans toutes les rues de notre ville. On le propose, ce stationnement résidentiel, dans les rues dans lesquelles :

- 1- Le nombre de places de stationnement permet d'accueillir les résidents ;
- 2- La pression de stationnement venant de l'extérieur risque d'empêcher les résidents de se stationner en journée et le soir.

Voilà la position du problème.

Je rappelle aussi que contrairement à ce qui s'est passé dans le mandat précédent, nous nous étions engagés à passer le premier macaron à 1 €. Donc, quand on nous parle de stationnement résidentiel payant, c'est un stationnement résidentiel payant pour les non-résidents. Mais en revanche, pour les résidents, je rappelle que c'est 1 € pour la première voiture.

Je rappelle aussi que dans notre ville, malheureusement, le nombre de voitures n'est pas équivalent au nombre de foyers. On a un certain nombre de quartiers dans lesquels les habitants n'ont pas de voiture ou ont, dans le meilleur des cas, une voiture par famille. Il faut aussi tenir compte de cet aspect-là.

Ensuite, moi je voulais aussi préciser que si Saint-Maurice était vraiment extrêmement favorable au stationnement résidentiel payant pour les non-résidents sans que ça ne pose de difficulté, c'était vraiment une quasi-unanimité, je pense, il n'y a pas de hasard : c'est aussi parce que déjà une partie du quartier Saint-Maurice est très proche du centre-ville et certaines personnes ont pris l'habitude, depuis quelque temps, d'aller se stationner plutôt à Saint-Maurice et de venir à pied ou en bus jusqu'au cœur de ville, et aussi parce que dans le quartier Saint-Maurice se trouvent implantées l'ESIEE, l'ESAD et la fac d'arts et que par conséquent on a aussi une pression de stationnement liée à la présence d'étudiants. Donc, il n'y a pas de hasard. Eux ont parfaitement compris que si on laisse les choses en l'état et qu'on ouvre la Citadelle l'année prochaine, ils vont être complètement submergés de voitures et qu'ils ne pourront plus jamais accéder à proximité de chez eux. Je pense que c'est ça.

Après sur le périmètre, moi, j'étais la première étonnée de l'étendue du périmètre qui a été retenu par les riverains. Mais après tout, moi je me soumetts à la *vox populi* sur ce sujet comme sur bien d'autres.

Je vous propose qu'on passe au vote, d'abord bien sûr sur les amendements proposés par Monsieur DUPILLE. Je vous propose de les rejeter parce qu'évidemment si on attribue les macarons aux résidents et aux personnes qui sont employées des commerces et entreprises riverains, on n'en finit pas. Ça veut dire que les professeurs, les instituteurs à Sainte-Anne, les professeurs du collège Janvier, de la Sainte-Famille, du lycée Robert de Luzarches et j'en passe, pourraient bénéficier du macaron. On n'en finit pas et c'est pervertir complètement le sens du stationnement résidentiel. Qui dit stationnement résidentiel parle de stationnement pour les résidents. Donc, je pense que ce n'est vraiment pas adapté.

Je vais mettre au vote. Comme à chaque fois, c'est le même amendement, je mets au vote, si vous voulez bien, globalement les amendements de Monsieur DUPILLE, qui proposait d'ajouter à chaque fois « à l'exception des riverains résidents et des employés des commerces et entreprises riverains ».

Monsieur HUTIN, sur les amendements ?

M. HUTIN : Oui, juste pour dire que nous ne prendrons pas part au vote.

MME FOURE : D'accord.

Je vous propose qu'on vote sur ces amendements.

REJETE

Observations :

M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté pour.

M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, M. LESSARD et M. CARDON n'ont pas pris part au vote.

MME FOURE : Donc les amendements sont repoussés.

On va maintenant voter sur la délibération non amendée, la délibération telle qu'elle a été présentée à l'origine.

ADOPTE

Observations :

M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté contre.

M. LESSARD, M. CARDON et Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD) se sont abstenus.

MME FOURE : Donc la délibération est adoptée.

48 - QUARTIER SAINT-MAURICE. INSTAURATION D'UN STATIONNEMENT RESIDENTIEL.

MME FOURE : Est-ce qu'on peut voter directement la délibération sur le quartier Saint-Maurice parce que je pense que le débat était commun aux deux quartiers ?

ADOPTE

Observations :

M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté contre.

49 - BHNS. CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE HP 372 POUR LA CONSTRUCTION DE LA VOIRIE.

M. RIFFLART : Dans le cadre du projet BHNS, la ville d'Amiens prévoit des travaux de démolition de l'ex-loge sud du gardien de la cité scolaire. Cette parcelle sera destinée à la construction de la voirie du futur réseau métropolitain. Tout le monde voit à peu près ce que ça va donner, depuis le centre nautique jusqu'à l'espace qui est devant la clinique et qui après rejoint le haut, l'ouest de la rue Alexandre Dumas. Il y a une voie qui jouxte la voie existante. Donc évidemment, tout ce qui est sur ce passage-là est appelé à disparaître.

Pour ce faire, je vous propose d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section HP n°372 sise rue Alexandre Dumas à Amiens, au profit de la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

Le prix de la cession intégrera les coûts de démolition de la loge sud et de l'ex-logement de fonction du complexe sportif Vallerey, tous deux implantés sur cette parcelle.

Il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte y afférent.

MME FOURE : Pas d'observation, j'imagine. On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

50 - BHNS. ACQUISITIONS DE PARCELLES CHEMIN DU MONT THOMAS.

M. RIFFLART : Dans le cadre du projet BHNS, je vous propose d'approuver l'acquisition par la ville d'Amiens d'une emprise de 133 m² environ à prendre dans la parcelle cadastrée section HP n°342 appartenant à l'Association Diocésaine d'Amiens, ainsi que l'acquisition d'une emprise de 2 140 m² environ à prendre sur les parcelles cadastrées section HP n°343 et 344 appartenant à l'Association Immobilière d'Amiens, moyennant, et j'insiste là-dessus, l'euro symbolique, ce qui n'est pas rien.

C'est une cession de terrain importante puisqu'elle permet de traverser, maintenant on peut le dire, la cité scolaire en longeant la Providence, et de l'autre côté de récupérer un petit peu du Mont Thomas pour y organiser notre future voie qui permettra les modes doux et de connecter le sud d'Amiens aux boulevards de la deuxième ceinture en toute tranquillité, dans des espaces protégés.

MME FOURE : On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

51 - BHNS. COMPLEXE SPORTIF VALLEREY. DEMOLITION DE L'EX-LOGEMENT DE FONCTION.

M. RIFFLART : On revient au complément du point 49.

Dans le cadre des travaux liés au BHNS, l'ex-logement de fonction du centre sportif VALLEREY, construit aujourd'hui sur le parking de la piscine rue Alexandre Dumas, nécessite d'être démoli.

Le conseil communautaire de la semaine prochaine devrait prononcer le retrait de l'intérêt communautaire de ladite parcelle.

Sous réserve de ce retrait, je vous propose d'approuver la déconstruction de cet immeuble sur la parcelle cadastrée section HP 372 et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document y afférent, notamment le dossier de permis de démolir.

Le coût est estimé à 23 000 € TTC.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

52 - BHNS. CITE SCOLAIRE. DEMOLITION DE LA LOGE SUD.

M. RIFFLART : Toujours dans le cadre des travaux d'aménagement nécessaires à la réalisation des lignes de bus à haut niveau de service, je vous propose d'autoriser la déconstruction de l'immeuble situé rue Alexandre Dumas, sur la parcelle cadastrée section HP 372, correspondant à l'ex-logement de gardien situé à la sortie sud de la cité scolaire.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents y afférents, et notamment le dossier du permis de démolir.

MME FOURE : Même vote ? Même vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

53 - FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE AU PASSAGE DE L'OURAGAN "IRMA" A SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY.

MME FOURE : On a passé toutes les délibérations. Il nous reste la délibération supplémentaire que vous avez bien voulu accepter en début de séance, le point 53.

Au lendemain du passage sur les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy de l'ouragan « Irma », le créateur de la fondation Architectes de l'urgence, Patrick COULOMBEL, qui est bien connu ici puisqu'il est architecte ici-même, insiste sur la nécessité d'entamer rapidement la reconstruction "pérenne" des bâtiments détruits. La ville d'Amiens ne peut rester insensible à cette demande de soutien.

C'est pourquoi je vous propose d'accorder une aide exceptionnelle de 5 000 € à cette ONG installée localement.

Je vous rappelle que c'est la seule ONG dont le siège social soit à Amiens, d'une part. Je vous rappelle, d'autre part, qu'à déjà au moins deux reprises nous avons voté des subventions exceptionnelles à Architectes de l'urgence suite à des cataclysmes un peu partout aux quatre coins du monde malheureusement.

Est-ce qu'on peut passer au vote ? On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

54 - VŒUX / QUESTIONS ORALES.

MME FOURE : On passe maintenant aux deux vœux.

Il y a tout d'abord un premier vœu, présenté par Monsieur LESSARD, sur l'inscription de la pose de la première pierre de la cathédrale d'Amiens au calendrier des commémorations nationales. Je lui passe la parole.

M. LESSARD : Merci Madame le Maire. Je présente ce vœu. Mon collègue, Laurent BEUVAIN, présentera le suivant.

MME FOURE : D'accord.

M. LESSARD : Je vous remercie d'avoir accepté d'inscrire ce vœu à l'ordre du jour. À la veille des Journées du patrimoine, cela vient à point nommé.

Cher(e)s collègues, l'année 2020 marquera l'anniversaire des huit cents ans écoulés depuis la pose de la première pierre de la cathédrale d'Amiens, monument deux fois inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'évènement que représente, huit siècles après, le début de la construction de cet édifice prestigieux mérite de figurer parmi les commémorations culturelles reconnues par l'État et devrait être activement soutenu par les institutions et les collectivités.

L'éclat et le rayonnement qui doivent être associés à ce projet, son succès auprès de la population, nécessitent d'être anticipés par les différents acteurs, ainsi que de recevoir le plus large soutien.

Dans ce sens, un courrier avait été adressé, par mes soins, en début d'année, à la Direction régionale des affaires culturelles afin de faire entrer cet évènement dans le calendrier des commémorations nationales pour l'année 2020. Une réponse a été apportée le mois dernier, nous invitant à diriger cette demande à la Mission aux Commémorations nationales rattachée au service interministériel des Archives de France.

Le Haut-Comité des Commémorations nationales, chargé d'établir la liste des événements prévus pour l'année 2020, rendra son arbitrage en 2018, donc bientôt.

Dans le but d'appuyer cette démarche, nous vous proposons d'associer l'ensemble du conseil municipal à ce vœu, afin de nous donner toutes les chances de voir aboutir cette demande et dès lors de l'adresser à la Mission aux Commémorations nationales.

Ce vœu serait : « Le conseil municipal d'Amiens demande à l'État, dont la cathédrale d'Amiens est la propriété, et au Haut-Comité des Commémorations nationales, l'inscription des 800 ans de la pose de la première pierre de la cathédrale d'Amiens, sur la liste des événements prévus pour l'année 2020 ».

Compte tenu de l'intérêt patrimonial que représente la cathédrale, qui est le fruit du travail des femmes et des hommes du territoire de l'Amiénois, léguée par l'Histoire aux générations suivantes, édifice reconnu mondialement, facteur éminent pour l'attractivité de notre ville, je ne doute pas que nous puissions converger pour accroître encore cette notoriété en obtenant cette inscription.

MME FOURE : Bien entendu, nous avons déjà enclenché un certain nombre de choses pour célébrer dignement ce moment extrêmement important pour notre ville. Je passe la parole à Nathalie DEVÈZE.

MME DEVEZE : Merci Madame le Maire.

Tout comme vous, Monsieur LESSARD, nous sommes nombreux dans cette assemblée à partager le même intérêt pour la cathédrale Notre-Dame.

Vous avez saisi la DRAC des Hauts-de-France en février de cette année, mais votre démarche s'est révélée prématurée dans la mesure où la Mission des Commémorations nationales ouvre les inscriptions au calendrier des commémorations 2 ans avant la date indiquée de l'évènement, soit en 2018.

Nous devons donc patienter encore quelques mois pour solliciter l'inscription de cet octocentenaire.

Sachez en tout cas que le service Patrimoine se chargera alors de prendre l'attache du service interministériel des Archives de France pour s'assurer du dépôt de cette demande d'inscription, et le service et moi-même sommes déjà mobilisés.

J'avais, dès sa prise de fonction, sensibilisé Monsieur DROUET, qui est le directeur de la DRAC, à l'importance de cette commémoration et à l'importance de cette inscription.

Aussi nous n'avons vraiment pas attendu votre vœu pour nous mobiliser, mais l'animatrice du patrimoine et de l'architecture, Émilie MESSIAEN, travaille déjà en étroite relation avec les services de l'État, propriétaire de la cathédrale, à la valorisation du monument.

La constitution d'un groupe de travail associant les acteurs culturels et culturels de la cathédrale est programmée. De même, un groupe de travail interne à la collectivité s'apprête à être créé de façon à formaliser les projets des différentes structures culturelles, patrimoniales et touristiques concernées.

Soyez assuré en tout cas de l'investissement du service Patrimoine, tel qu'il l'a démontré dans la mise en œuvre et la réussite du projet Chroma sur ce dossier, et bien sûr de l'investissement des élus, dont vous-même, je ne doute pas.

Donc si le vœu est adopté, il sera bien sûr joint à la demande d'inscription.

Voilà, Madame le Maire, brièvement le complément d'information que je souhaitais apporter à la proposition de vœu de notre collègue.

MME FOURE : Merci beaucoup.

Je pense que c'est en effet utile qu'il y ait un vote unanime sur un dossier comme celui-là, puisque nous sommes conscients que c'est un événement absolument exceptionnel qui va se dérouler sur notre territoire, puisqu'à l'époque où on célèbre le 500^e anniversaire, je l'ai dit encore récemment, de la création de la ville du Havre, que l'on célèbre ici le 800^e anniversaire de la pose de la première pierre de la plus belle cathédrale du monde, je trouve qu'il n'y a pas photo. Ça démontre aussi que l'humanité vit sur cette terre depuis très, très longtemps, depuis d'ailleurs le site de l'acheuléen, mais on ne va pas épiloguer. Ce n'est plus l'heure, je pense.

Je vous propose qu'on vote unanimement ce vœu, et pour montrer pour une fois qu'il y a unanimité, je vous propose qu'on le manifeste en votant positivement.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je passe la parole à Monsieur LESSARD pour le deuxième vœu.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

Ce vœu a été déposé à l'extrême limite, donc je ne sais pas si vous aviez pensé aussi à déposer le même vœu.

J'ai appris qu'il nous a été proposé dans la journée que ce texte soit légèrement édulcoré afin de rester encore plus *light* qu'il ne l'était.

Nous l'avions voulu conciliant, *soft*, afin qu'il puisse éventuellement rassembler l'avis du plus grand nombre, si ce n'est de la majorité, voire même l'unanimité.

Y a-t-il besoin que je vous le lise en entier, si vous l'avez déjà découvert ? Je sais que normalement vous avez dû le lire.

MME FOURE : Oui.

M. BEUVAIN : Je peux juste peut-être le commenter pour juste insister sur la violence avec laquelle nous avons appris, pendant l'été, cette décision de ne pas reconduire un grand nombre d'emplois aidés qui sont structurants pour nos collectivités, non pas parce qu'ils sont utiles. Pour nous, avant toute chose, ils sont surtout utiles pour celles et ceux qui en sont bénéficiaires afin de pouvoir se former pendant ce temps et pour espérer quelque part avoir une formation et accéder à un emploi ou en tout cas également pouvoir passer un permis de conduire pendant cette année de contrat aidé qu'ils peuvent avoir.

Considérant – d'autres collègues de l'opposition nous l'ont fait également savoir – que la philosophie d'une collectivité comme la nôtre serait non pas à terme de pérenniser, mais en tout cas de mettre sur des postes spécifiques qui demandent l'emploi de ces personnes en contrat aidé tous les moyens pour qu'ils puissent réussir, en tout cas une formation pour pouvoir être pérennisés dans un avenir très proche.

Voulez-vous que je vous le lise ou, vu l'horaire avancé, souhaitez-vous que nous passions directement au vote ? Sachant que je vous propose, sur des vœux qui ont été émis par votre majorité, que les deux premiers paragraphes soient édulcorés, retirés...

MME FOURE : Oui.

M. BEUVAIN : Et je vous proposerai également que dans la première phrase du troisième paragraphe, « les contrats aidés sont une formidable richesse pour notre société », nous puissions enlever « sont une formidable richesse » pour passer directement à « les contrats aidés participent au développement social et économique » parce que je ne pense pas qu'on puisse donner comme simple rêve d'avenir à un jeune de rester dans un emploi aidé. C'est une erreur de rédaction que nous avons eue. Veuillez nous en excuser.

MME FOURE : Merci Monsieur BEUVAIN et merci Monsieur LESSARD.

En effet, j'ai fait savoir à Monsieur LESSARD, qui était l'auteur de ce vœu à l'origine, que nous serions prêts à voter ce vœu si les trois premiers paragraphes étaient supprimés. On s'est mis d'accord sur les deux premiers et une petite modification dans le troisième. Je pense que c'est bien qu'on puisse voter unanimement aussi ce vœu.

Je précise quelques éléments.

Je me fais l'écho de ce que Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture a dit hier en SPEL (Service Public de l'Emploi Local). Nous avons fait le point sur les contrats aidés évidemment.

Je me suis fait préciser, d'une part, que les contrats aidés de la Citadelle ne sont pas visés par la coupe qui est envisagée par l'État, puisqu'en effet il ne s'agit pas de CUI ou de CAE, mais de CDDI (Contrats à Durée Déterminée d'Insertion). Ces contrats seront maintenus intégralement.

En ce qui concerne les autres contrats aidés, Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture fait part, et je vous transmets les éléments d'information, qu'en 2016 ce sont plus de 400 000 emplois aidés qui ont été prévus sur l'ensemble du pays. En 2017, le gouvernement précédent avait prévu le financement de 280 000 emplois. Le gouvernement précédent n'avait prévu que le financement de 280 000 emplois sur les 400 000 qui étaient prévus l'année précédente.

Le gouvernement actuel – ce sont toujours les propos du secrétaire général de la préfecture –, face au tollé quand il a annoncé la baisse du nombre d'emplois aidés, a augmenté leur nombre à 300 000. Donc, on est passé de 400 000 emplois aidés nationalement à 300 000.

Le motif qui est invoqué par le gouvernement, c'est qu'il n'y a que 26 % d'insertion réelle dans l'emploi de ces contrats aidés. C'est vrai ; ce n'est pas discutable. Mais nous savons tous que depuis 30 ans qu'il y a des contrats aidés, ces contrats aidés ne servent pas nécessairement à l'intégration immédiate dans un emploi pérenne, mais qu'ils mettent un pied à l'étrier, notamment de jeunes, et leur permettent ensuite de trouver plus facilement dans d'autres entreprises, dans des entreprises privées en particulier.

Voilà les éléments dont nous disposons.

Cela veut dire que l'État s'engage, me dit le secrétaire général, à être particulièrement attentif aux emplois aidés dans un certain nombre d'associations telles que les Restos du Cœur, la Banque alimentaire, etc., enfin toutes les associations sociales.

L'État s'engage aussi à avoir un regard particulier sur les emplois aidés lancés par les petites communes. Mais il est clair que les emplois aidés de la ville d'Amiens et de la métropole risquent de faire l'objet de coupes sévères.

Ceci étant dit, je vous propose qu'avec la modification proposée par Monsieur BEUVAIN, nous votions ce vœu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Ce vœu est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Encore deux mots avant de lever la séance.

Le premier mot, c'est que je vous rappelle qu'il y a les Journées européennes du patrimoine qui se tiennent ce week-end. Vous avez un petit document qui vous a été remis sur table. Emmenez-le et faites-en bon usage et faites-le distribuer autour de vous.

Et je voulais aussi vous dire que suite à la désignation de Paris en tant que ville hôte ou hôtesse des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, l'hôtel de ville est paré ce soir des couleurs du drapeau olympique.

Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée. La séance est levée.

La séance est levée à 22 h 56.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ